

Chapitre 5

LE

MOUVEMENT

ASSOCIATIF

COMME nous l'avons annoncé en introduction, les associations ou plus généralement les petits groupements sociaux - formés sur la base du volontariat - nous semblent constituer des lieux privilégiés de distanciation sociale et médiatique ¹. Il convient donc que nous dressions un état des lieux aussi fidèle que possible de la situation des associations en 1987.

Peu de travaux généraux ont été réalisés (cf. liste en bibliographie), à l'exception de l'œuvre d'**Albert Meister**, du petit ouvrage de Solange Passaris et Guy Raffi, ainsi que des actes du Colloque de la DAP de 1982 et des résolutions du Conseil National de la Vie Associative de 1984.

En revanche de nombreuses études locales, souvent ethnographiques ont été menées, sur des villes moyennes (Alençon, Meylan, Annecy, etc.) ou bien sur des genres ou des familles d'associations.

Pour les grandes villes, seuls quelques sondages ont été tentés (Orléans, Genève, Fribourg, Paris), mais il reste hors de question de généraliser quoi que ce soit, tant les données demeurent éparses.

Quant aux (rares) données nationales que nous possédions, elles sont le plus souvent directement issues de sondages ayant des finalités toutes différentes (pratiques culturelles, études de marketing ou de prémarketing, etc.) et à ce titre, elles ne

1 Nous étudierons plus précisément ces termes dans la .M3.troisième partie.

peuvent se révéler très fiables.

Il semblerait que la situation décrite par Albert Meister (en 1972/74) selon laquelle la plupart des études d'ensemble sont nord-américaines reste encore d'actualité.

Face à un matériau à la fois si abondant et si rare, il n'est guère facile de présenter un tableau général, à **x entrées** (!) présentant de manière satisfaisante une interprétation de l'infinie variété des genres d'associations, à la fois dans leurs composantes sociales, politiques, économiques, culturelles, démocratiques et psychologiques.

Nous essaierons de montrer tout au long de ce chapitre que l'esquisse de « théorie générale » dressée par Albert Meister à partir des théories d'**Arnold M. Rose**² s'applique correctement à notre corpus. Voici comment Meister définit ce cadre théorique :

« ... les associations volontaires remplissent en tout cas trois fonctions dans nos sociétés : elles **distribuent le pouvoir** dans la vie sociale sur une grande partie des citoyens (...); elles **donnent un sentiment de satisfaction**³ au citoyen qui y participe parce qu'elles l'aident à comprendre, à partir de l'expérience du petit groupe, les mécanismes démocratiques modernes au lieu de les apprendre ou de les subir de la part d'un pouvoir lointain et plus ou moins impersonnel ; elles **instituent un mécanisme de changement social continu** tendant à résoudre

2 Dans son ouvrage *Theory and Methods in the Social Sciences*, The University of Minnesota Press, 1954, cité par A. MEISTER in *La participation dans les associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1974, p. 39, sq.

3 Lequel peut confiner à la « *jubilation* » dont nous avons déjà fait état dans les chapitres précédents.

les nouveaux besoins de la population. »⁴.

En ce qui concerne la « *distribution de pouvoir* » dans la vie sociale, nous pensons que cette approche reste d'actualité avec les réseaux bureautiques et télématiques qui permettent de diffuser l'information entre les citoyens (moyennant un coût économique non négligeable). Sans trop entrer dans des détails techniques, nous pourrions rappeler ce que nous déclarions au chapitre précédent concernant les réseaux « centrés » ou pyramidaux de l'informatique traditionnelle et les réseaux horizontaux ou transparents de l'informatique « *conviviale* ». On a eu quelques exemples concrets de ceci lors de la préparation du plan « Informatique pour tous » que nous voulions ouvrir aux associations, via la voie télématique. Il s'agissait effectivement de diffuser du pouvoir (d'informer, de découvrir ou d'apprendre) dans des locaux scolaires (institutionnels) qui se seraient ouverts pour la circonstance à des associations⁵.

Nous serions plus réservés sur le « *mécanisme de changement social continu tendant à résoudre les nouveaux besoins de la population* » qui nous paraît être une vision légèrement techniciste et optimiste de la *médiatisation* (et pour Meister, de l'industrialisation). Nous avons examiné au chapitre 2 (p. 262, sqq.) ce qu'il convenait de penser de ces fameux « *besoins sociaux* » qui égrènent de nombreuses études au

4 Op. cit., p. 53. C'est nous qui soulignons.

5 Nous ne voulons pas dire ici que cette orientation n'a finalement pas été retenue pour cette seule raison (il y en a eu beaucoup d'autres). En revanche, toute analyse a posteriori ne peut faire l'impasse sur ce point (voir le chapitre 17).

demeurant bien documentées ⁶. Il convient de s'en méfier et de ne pas les utiliser comme « standard » conceptuel rejetant des interrogations importantes dans un futur indéfini.

Pour pouvoir intégrer les analyses d'Albert Meister dans nos propres travaux, il nous faut encore tenter de les recadrer dans notre approche générale de distanciation. Pour cela, nous ferons porter l'accent davantage sur **l'innovation** (dans ses aspects techniques et scientifiques) que sur **l'industrialisation** que Meister prend comme surdéterminant dans son hypothèse générale sur la participation et le changement social :

« Le changement social, la modernisation, désorganise et même détruit (comme c'est par exemple le cas lors de la période d'industrialisation de nos société) les cadres de la sociabilité des individus. » ⁷.

Nous examinerons comment le changement social dû à l'innovation technologique (essentiellement dans le domaine des médias) peut être accéléré ou inhibé par le degré d'utilisation, d'intériorisation, d'appropriation et de distanciation de ses cibles (les citoyens), notamment dans la mesure où ces derniers peuvent avoir :

6 La problématique du « besoin social » mériterait d'être étudiée avec quelques surdéterminants de choix comme l'implication des chercheurs en nouveaux « besoins », qui sous peine de scier la branche de leur emploi sont condamnés à en trouver sans cesse... quitte à en inventer. Cf. la publication du CESTA, *La provocation. Hommes et machines en société*, Paris, Cesta, 1985 et le chapitre 3.

7 Albert MEISTER, *La participation dans les associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1974, p. 78.

« (...) un besoin **d'identification** à un groupe [associatif] en réaction contre l'isolement de la société de masse. »⁸.

A partir du moment où la « société de masse » se diversifie, segmente ses produits et ses cibles, on peut considérer qu'il faut grandement affiner ces analyses afin de voir quelles stratégies convient-il de déployer pour éviter que la vision orwellienne, à laquelle Meister fait référence à la fin de l'ouvrage cité ci-dessous dans son « *hypothèse-ordinateur* », présentée comme « *anti-84* »⁹ ne devienne la réalité.

A cet effet, nous essaierons de montrer que les associations se comportent comme des *catalyseurs* de la rotation de nos deux dipôles fondamentaux (fonctions de création et de communication des médias et ADI/IPT). De là, et à partir des expérimentations que nous avons menées ou auxquelles nous avons participé, nous tenterons d'en déduire quelques retombées plus directement opératoires.

Rappelons enfin que dans cette section nous ne nous intéresserons qu'aux aspects statistiques en réservant l'étude psychologique et psycho-sociale aux chapitres 12 et suivants.

8 Albert MEISTER, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1972, p. 17. C'est nous qui soulignons.

9 *Vers une sociologie des associations*, op. cit. p. 210, sqq.

.M1.5.1. La vitalité de l'associationnisme
--

La puissance prêtée à l'associationnisme fait partie de ces fausses idées qui alimentent beaucoup de conversations. Les données les plus diverses circulent, selon que l'on veut minimiser ou maximiser son importance socio-économique. S'il est certain que la politique - tout de même assez vacillante - des années 1981-1984 en faveur du **Temps Libre** a focalisé quelque temps l'attention sur le monde associatif et lui a permis de se développer dans certains secteurs, notamment culturels, le fait associatif n'en demeure pas moins assez mal connu dans ses aspects économiques généraux. De plus, comme nous le verrons en détail au chapitre 12, de nombreuses associations-relais, abondamment dotées en fonds publics, sont venues modifier le paysage des associations œuvrant dans le champ des moyens modernes de communication et d'information.

.M1.5.2. Les créations d'associations

Les lois de 1901 sur la déclaration obligatoire des associations à but non lucratif, destinées, entre autres, à clarifier et à légitimer un mouvement de participation sociale, basé sur le groupement volontaire de personnes « *désirant unir leur forces dans un but commun* »¹⁰ nous ont distinguées d'autres pays dans lesquels cette déclaration préalable n'existe pas. Cette loi, par ailleurs fort utile, a également « compliqué » les comparaisons statistiques internationales, en ce sens que l'on ne sait pas trop bien où placer les **mutuelles**, les **coopératives** et plus généralement **le secteur de l'Economie Sociale** (qui a obtenu un Secrétariat d'Etat en 1981, puis un Ministère de 1984 à 1986), ni les **syndicats**, eux aussi politiquement et économiquement importants.

Lorsque l'on étudie par ailleurs le **statut juridique** de ces divers groupements, on découvre des variations assez importantes, depuis celui de la loi de 1901 jusqu'à celui des Sociétés Anonymes (SA ou SARL), en passant par les Sociétés Mutuelles à capital variable ou les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)¹¹.

Ainsi, il apparaît que toutes les données concernant les grou-

10 Selon les termes « officiels » de l'exposé des motifs de la loi de 1901.

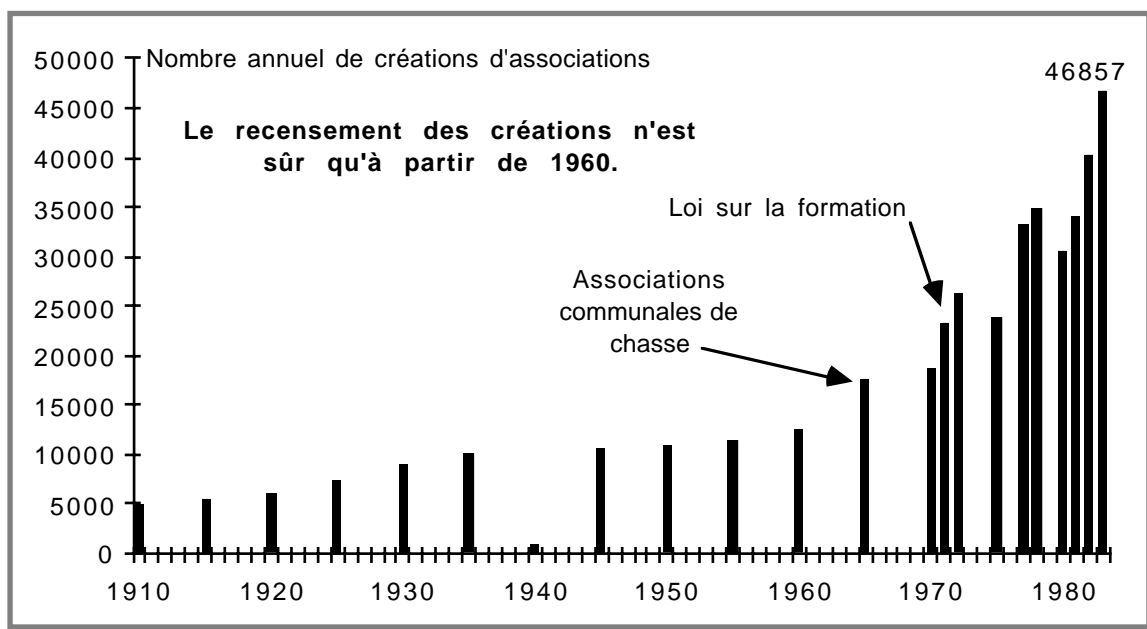
11 Sur ce qu'il est convenu d'appeler l'Economie Sociale, cf. les nombreuses études menées depuis 1981, ainsi que les actes de quelques congrès syndicaux (FEN, CFTD, CGT, CGT-FO).

pements associatifs, définis comme « non lucratifs » doivent être interprétées avec prudence et corrélées par d'autres études traitant indirectement du fait associatif. Nous verrons plus loin qu'une **typologie** est absolument indispensable, mais très difficile à définir en termes opératoires.

Grâce aux déclarations obligatoires dans les préfectures, nous pouvons potentiellement connaître l'évolution des naissances d'associations. Signalons en même temps que cet « état civil » n'indique hélas pratiquement jamais les décès... Ce qui rend extrêmement aléatoire toutes les recherches sur la longévité « active » des associations.

Si l'on observe, par sondages sur quelques années repères, les naissances depuis 1910, on assiste à une augmentation continue d'une assez grande importance, parfois directement ou indirectement aidée par les pouvoirs publics.

.M9.Figure 5.1. Le mouvement de création des associations depuis le début du siècle (d'après Edith Archambault ¹²) :



On remarque très nettement sur ce graphique un décollage des créations à partir de 1965, dû essentiellement aux effets d'une loi sur les associations communales de chasse (la France comptait alors largement plus de 30 000 communes exclusivement rurales, donc directement concernées).

Il en est de même à partir de 1971 avec les lois « Chaban-Delmas/Delors » sur la formation professionnelle qui entraînent la création de beaucoup d'associations de formation, seules formes juridiques conciliables avec l'esprit non directement « lucratif » de la loi. On assista, pour une des premières fois à

¹² In *Les associations en chiffres - Les associations dans les statistiques de l'économie sociale*, Colloque du 20 juin 84, Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (ADDES), Nanterre, 1984.

grande échelle, à la création d'associations directement soutenues par les « partenaires sociaux » (chambres patronales ou syndicales, entreprises, collectivités locales). On peut prévoir que la courbe des années 1984-1988 (non étudiées ici) va présenter une même inflexion, suite aux lois de décentralisation qui se révèlent elles-aussi « *associatophiles* » pour créer ou récupérer des structures nationales encore utiles pendant la période de transition qui s'est ouverte depuis la promulgation des « *lois Defferre* ».

On remarque enfin qu'entre les soixante premières années d'application de la loi de 1901, et la période 1960-85, on a assisté à une multiplication par 2,6 du total annuel des déclarations, le seuil des 30 000 créations ayant été dépassé dès 1977, celui de 40 000 en 1982 (46 857 en 1983).

On entend parfois déclarer qu'en France, il y aurait beaucoup trop d'associations comparativement à d'autres pays. Ce genre d'assertions, reposant sur des a priori un peu creux du genre de l'influence de « l'esprit français » ou de « l'individualisme national » appellent néanmoins des réponses détaillées pour être correctement écartées. Même si les comparaisons restent difficiles pour les raisons évoquées plus haut, on peut commencer par tenter de préciser *la proportion d'associations par habitant*, avec il faut le reconnaître, une très forte marge d'erreur, due essentiellement, ainsi que nous l'avons signalée à l'ignorance complète de la vie réelle des associations

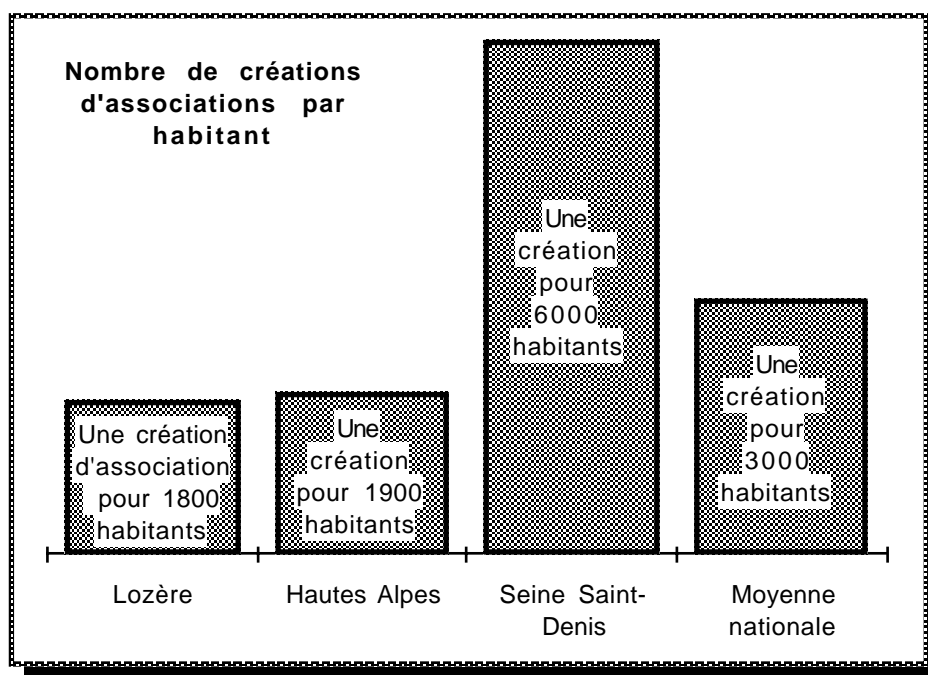
déclarées ¹³.

Et encore convient-il de signaler qu'en croisant les études statistiques des différents auteurs ayant travaillé la question (par extrapolation de sondages locaux ou nationaux sur d'autres sujets), on obtient des variations immenses, et inacceptable, des ratios nombre d'habitants/nombre d'associations.

Commençons par les études les plus récentes qui concernent les variations locales :

13 Selon les critères de longévité retenus, allant de 50% des associations qui ne dépassent pas la troisième année à 30% qui dépassent la dixième (!), on peut faire varier les ratios nombre d'habitants/nombre d'associations du simple au triple (voir le paragraphe 5.3.5). Une autre méthode consisterait à enquêter sur une population représentative pour connaître le nombre d'adhésions (ou de cartes !) qu'elle se reconnaît. Cela ne semble pas avoir été tenté.

M9.Figure 5.2. Proportion des créations d'associations par rapport au nombre d'habitants. Variations locales (d'après Jean-François Canto ¹⁴) :



On observe une moyenne nationale d'**une création d'associations pour 3000 habitants** (en 1975) ce qui représente un peu plus de **18000** créations d'associations à l'échelon national, et correspond à une moyenne approximative des créations depuis les vingt dernières années. Si l'on calculait le ratio à partir du total des créations de 1983, soit 46857, on aboutirait à une association pour 1200 habitants, ce qui représenterait un exceptionnel « taux de fécondité », conséquence

14 In *Panorama des déclarations d'associations*, Revue de la Recherche Sociale n°60, Fondation pour la Recherche Sociale, Paris octobre/décembre 1976), p. 54, et cité in Solange PASSARIS et Guy RAFFI, *Les associations*, Paris, La Découverte, 1985, p. 38-39.

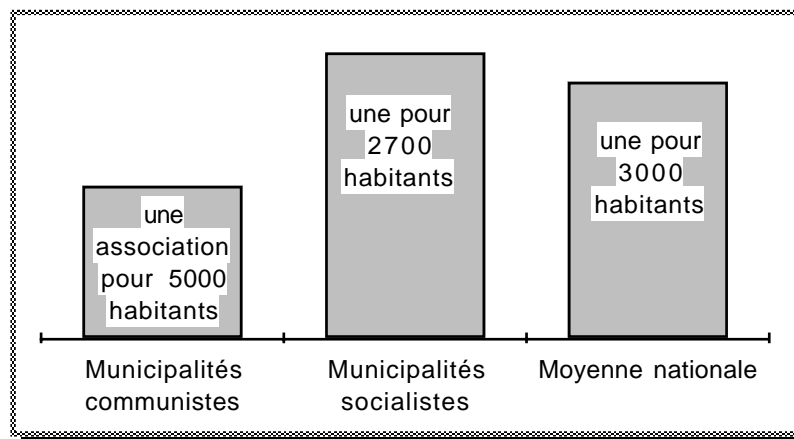
directe de la politique du « Temps Libre » engagée à partir de 1981/82.

En données moyennes, la figure 5.2 nous montre l'importance des variations locales (Lozère, Hautes-Alpes et Seine-Saint-Denis). Diverses interprétations ont pu en être données, comme la dispersion de l'habitat et l'isolement qui en résulte, la longueur de l'hiver (en zones de montagne), la plus ou moins grande prise en compte des besoins et des aspirations des populations par l'appareil social institutionnel (crèches, secteur sanitaire et social, secours, entraide, animations diverses, etc.). A cet effet, on peut « deviner » que les municipalités mettant en avant le « service » social à leurs administrés présenteront sûrement un moindre seuil de création que celles qui se sont fixé d'autres priorités (développement industriel ou commercial par exemple).

D'autres études permettent de préciser l'importance de la composante politique dans la création d'associations. Si l'on compare sur la même durée qu'à la figure précédente la fécondité associative des communes dotées d'une municipalité de gauche, on constate une assez grande différence entre les municipalités socialistes et communistes (encore qu'il conviendrait de nuancer ceci par une étude plus fine du genre des associations créées).

.M9.Figure 5.3. La gauche politique et le développement de

l'associationnisme (d'après Jean-François Canto ¹⁵) :



Avec un « score » un peu supérieur (d'une dizaine de pour cent) à la moyenne nationale, les municipalités socialistes montrent leur attachement aux aspects « *autogestionnaires* » ¹⁶.

En revanche, les municipalités communistes se démarquent très nettement de la moyenne nationale des créations avec seulement un peu plus de la moitié de celle-ci. En d'autres termes, on peut dire qu'il s'y crée 1,7 fois moins d'associations qu'ailleurs. On retrouve là les conséquences directes d'une approche politique différente de la gestion communale. Les municipalités communistes préférant répondre aux besoins par des services municipaux officiels (et fonctionnarisés) tandis que

15 In *Panorama des déclarations d'associations*, Revue de la Recherche Sociale n°60, Fondation pour la Recherche Sociale, Paris octobre/décembre 1976), p. 56 et cité in *Les associations*, op. cit., pp. 38-39.

16 La qualité autogestionnaire des associations est loin d'être admise par tous les chercheurs. Dans la quatrième partie, nous tenterons d'examiner si l'utilisation des nouvelles technologies de communication se comporte en catalyseur ou en inhibiteur de l'expression autogestionnaire.

les autres municipalités - y compris les socialistes - préfèrent laisser plus de place aux initiatives individuelles ou micro-collectives (par le canal associatif notamment ¹⁷).

Après ces premières données sur les créations, il reste à voir, pour préciser ce premier tour d'horizon, l'ampleur du mouvement associatif en termes de **nombre de personnes impliquées** dans les associations en activité.

17 On en repère des traces tangibles avec les nombreuses communes (de gauche comme de droite) qui se sont dotées d'une « *Maison des associations* ».

<p>.M1.5.3. Le décompte des associations en activité à partir des créations déclarées</p>

Comme nous l'avons déjà signalé, la corrélation entre les créations et la participation effective au mouvement associatif est loin d'être aisée (elle est sûrement même impossible avec les connaissances actuelles), principalement en raison de l'inconnue totale vis-à-vis de la durée de vie ou d'activité des associations). Si l'on cumulait les créations depuis 1910 (à partir des données de la figure 51), on aboutirait au résultat aberrant de l'ordre du million d'associations en 1983 (979 547 d'après notre graphique), soit une pour environ 55 habitants, donc *une pour moins 40 adultes* ¹⁸.

.M2.5.3.1. La recherche d'un modèle descriptif

Ce chiffre d'un million d'associations à partir de 1983 possède la double caractéristique d'être à la fois absurde et assez fiable. Absurde parce que des associations meurent tous les jours (!) et fiable parce que les déclarations en préfecture fournissent une base stable et assez sûre de connaissance, au moins pour les groupements qui sont désireux et autorisés de se déclarer,

¹⁸ Valeurs obtenues en ajoutant les créations déclarées depuis 1910 et en négligeant les créations déclarées à partir de 1901 (promulgation de la loi).

conformément au statut de la loi de 1901 ¹⁹.

Dès lors, il convient de prendre ces déclarations pour base et de rechercher un modèle mathématique permettant de décrire le plus correctement possible la réalité. C'est ce que nous avons fait. On trouvera aux annexes E-4, E-5 et E-6 un exposé de la méthode ainsi que des commentaires détaillés sur chacun des scénarios que nous avons retenus pour cette étude.

Nous rappellerons en préalable qu'une recherche sérieuse apparaît tout à fait indispensable, les valeurs les plus contradictoires circulant entre les différents spécialistes avec une fourchette comprise entre **200 000** et **800 000** associations en exercice, ce qui nous semble tout à fait incorrect. Ecartons par la même occasion toute interprétation sur la nature et la typologie des associations - dont nous n'avons pas encore parlé à dessein - en rappelant que nous nous intéressons pour le moment aux seuls groupements déclarés (ce qui constitue au moins une base claire pour le décompte).

19 Nous prendrons comme hypothèse que le fait de déclarer, même sur un simple formulaire administratif, la naissance d'une association constitue un premier degré de volonté d'officialiser son action.

.M2.5.3.2. Principales hypothèses

Nous n'en avons retenu que deux, destinées à faciliter nos calculs :

1. Nous ferons comme s'il existait une **continuité des créations d'associations**, nonobstant des variations annuelles importantes.
2. Nous ferons comme s'il existait une **continuité des disparitions d'associations**.

Une observation attentive sur le long terme (nous pouvons remonter jusqu'à 1910) confirme ces deux hypothèses, même si des variations annuelles assez fortes ont pu être observées, notamment lors des deux guerres mondiales.

.M2.5.3.3. Scénarios de travail

Nous avons recherché sur quel éventuel corpus on pouvait établir des critères de longévité des associations. Seules des études locales ont pu donner quelques lueurs sur une question qui demeure toutefois assez mystérieuse. C'est pourquoi nous avons été conduit à envisager plusieurs scénarios très différents afin d'étudier leurs répercussions sur le mouvement d'ensemble et si possible d'en tirer des régularités.

Nous avons pris pour hypothèse *qu'une association sur deux disparaissait avant la troisième année d'existence*. Il semble que ce « cap » de la troisième année soit assez significatif. C'est en tout cas ce qu'en pensent la plupart des auteurs, ainsi que nos observations personnelles.

Afin de mesurer l'importance de cette hypothèse, nous avons conçu un modèle permettant de la faire varier jusqu'à des valeurs limites (une sur 4, voire une sur 10 ! cf. annexe E-5).

C'est à partir de la troisième année que les avis peuvent le plus diverger. Si l'on prend pour base les dix années qui suivent, on peut observer une « *morbidité* » d'une sur 2 à une sur 4. Au titre de la sécurité nous sommes allé jusqu'à une sur 5. Ce qui veut dire que sur 1000 associations créées en 1980, il doit en rester environ 500 pour aborder 1983. Dix ans plus tard, en 1993, il en restera au maximum 250 et au minimum 125.

Mais, ce n'est pas tout, celles qui ont résisté à cette première période (250 à 125 sur les 1000) doivent encore subir l'érosion des années suivantes...

Pour simplifier le modèle mathématique, nous avons supposé que le taux de morbidité pouvait être constant ²⁰, de sorte que dix ans plus tard (c'est-à-dire en 2003), on devrait en dénombrier encore entre 125 (taux de 1 sur 2) à 32 (taux de 1 sur 4).

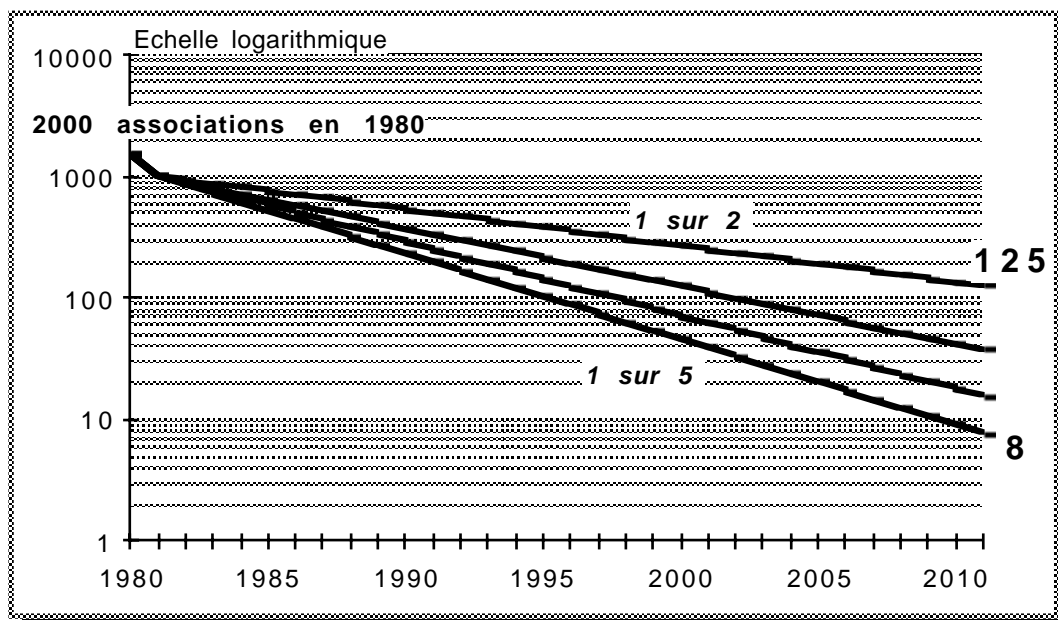
On recommence pour la décennie suivante - on atteint alors

20 Notre modèle mathématique, effectué sur le tableur « Excel » (société Microsoft) nous permettait de faire varier aussi les taux des deuxième et troisième décennies. Mais, à condition de rester dans des variations « raisonnables », on n'observait guère de modification sensible du pourcentage final des associations « survivantes » à la fin de la période considérée.

l'âge respectable de 32 ans (!) - avec la même hypothèse de décroissance.

En 2013, il ne devrait plus rester que 60 à 8 associations en activité réelle (et par en survie artificielle ²¹.

.M9.Figure 5.4. Associations rescapées à la fin de la période de 32 ans en fonction des différentes hypothèses « écologiques »



Suite aux compilations effectuées, nous avons ensuite pris pour hypothèse que celles des associations qui avaient survécu à cette « *lutte pour la vie* » ne connaissent plus qu'une lente dégénérescence leur assurant des « vieux jours » plus tran-

21 Il existe en effet d'assez nombreuses associations que leurs « responsables » ou fondateurs préfèrent ne pas dissoudre alors qu'aucune action n'a été menée depuis des années.

quilles.

Afin de pondérer cet excès d'optimisme, nous avons incorporé à notre modèle un **coefficient de réduction automatique**, rendant compte en quelque sorte des disparitions de caractère « accidentel » pour celles qui étaient passées au travers des mailles du filet. Ce coefficient est calculé sur la base d'une moyenne des dissolutions déclarées en préfecture (lesquelles sont fort rares, par exemple 2765 dissolutions pour 46857 déclarations en 1983 au Journal Officiel, soit 5,9%).

C'est ainsi que nous avons défini quatre principaux scénarios en faisant varier les taux de morbidité :

Scénario n°1 : Une association sur deux disparaît avant la troisième année d'existence. Parmi celles qui restent, une sur deux ne dépasse pas les 10 ans d'activité. Une nouvelle moitié ne dépasse pas les 20 ans. Encore une moitié ne dépasse pas les 30 ans.

Scénario n°2 : Toutes choses égales, sauf la décroissance d'une sur 3 par période de 10 ans.

Scénario n°3 : Toutes choses égales, sauf la décroissance d'une sur 4 par période de 10 ans.

Scénario n°4 : Toutes choses égales, sauf la décroissance d'une sur 5 par période de 10 ans (cette hypothèse n'a été prise que pour tester les conditions limites).

.M2.5.3.4. Mise au point des modèles mathématiques

Nous en donnons un compte rendu en annexe E-6. Le principe est le suivant : une première estimation de la *décroissance annuelle continue* est faite pour satisfaire aux hypothèses du scénario (en utilisant les hypothèses de continuité).

Ensuite, ce « **taux annuel de morbidité** » est employé dans la liste des déclarations et vient pondérer le nombre d'associations survivantes.

.M2.5.3.5. Les principaux résultats

Nos découvertes les plus significatives tiennent à la mise en évidence **du peu d'influence des variations de taux de morbidité par rapport à la mortalité effective des associations** sur la période considérée et à la confirmation de leur nombre actuel à partir des chiffres officiels des créations.

.M3.1. Première conclusion - la vogue associative.

Quelles que soient les hypothèses sur leur longévité, le nombre des associations ne va cesser de croître. Ce résultat qui peut surprendre au premier abord s'explique toutefois par le

fait qu'en raison de **l'accroissement très sensible du nombre des créations d'associations** - au moins depuis les années 1965-70 et de nouveau depuis le début des années 1980 - les disparitions ne peuvent pas encore peser lourd et sont enrayerées par la fécondité importante observée depuis quelques années. On se trouve en face d'une situation qui fait penser à celle d'une population qui augmente, essentiellement parce que sa fécondité est forte. La morbidité dépendant entre autres de la longévité, ne se fait pas déjà sentir et se trouve de plus auto-compensée par l'abondance des naissances.

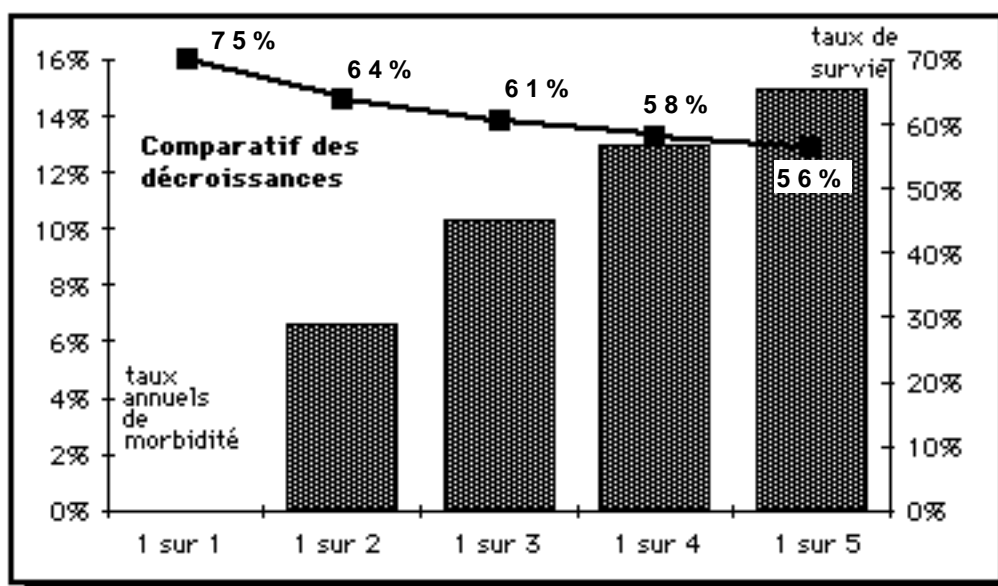
On en trouvera une illustration sur la figure ci-dessous (en données brutes) :

.M9. **Figure 5.5.** Taux de disparition et calcul du nombre d'associations actives :

Taux annuel de décroissance		Associations (BASE : 969546 en 1983)	
1 association sur		restantes	
0,067	2	628577	64%
0,104	3	594437	61%
0,130	4	570540	58%
0,15	5	551994	56%

La figure suivante illustre ce phénomène :

.M9.Figure 5.6. Nombre des associations et tentative de comparaison de l'influence des facteurs de décroissance depuis 1910 (d'après les données d'Edith Archambault, op. cit., et calculées par nous) :



Les rectangles représentent la décroissance annuelle brute, avec en ordonnée à gauche les taux annuels de morbidité (en valeurs moyennes). Lorsque toutes les associations (ou une sur une) dépassent les périodes de dix ans, on a évidemment un taux de 0%. Quand une sur deux l'atteint, on observe 6% de décroissance annuelle, 10% pour une sur trois, 12% pour une sur quatre, et 15% pour une sur cinq (cas limite).

Corrélativement, avec les mêmes décroissances, on n'observe qu'une **légère baisse** du total des associations actives. C'est ce qu'illustre la **courbe en trait plein** en haut du graphique. Les

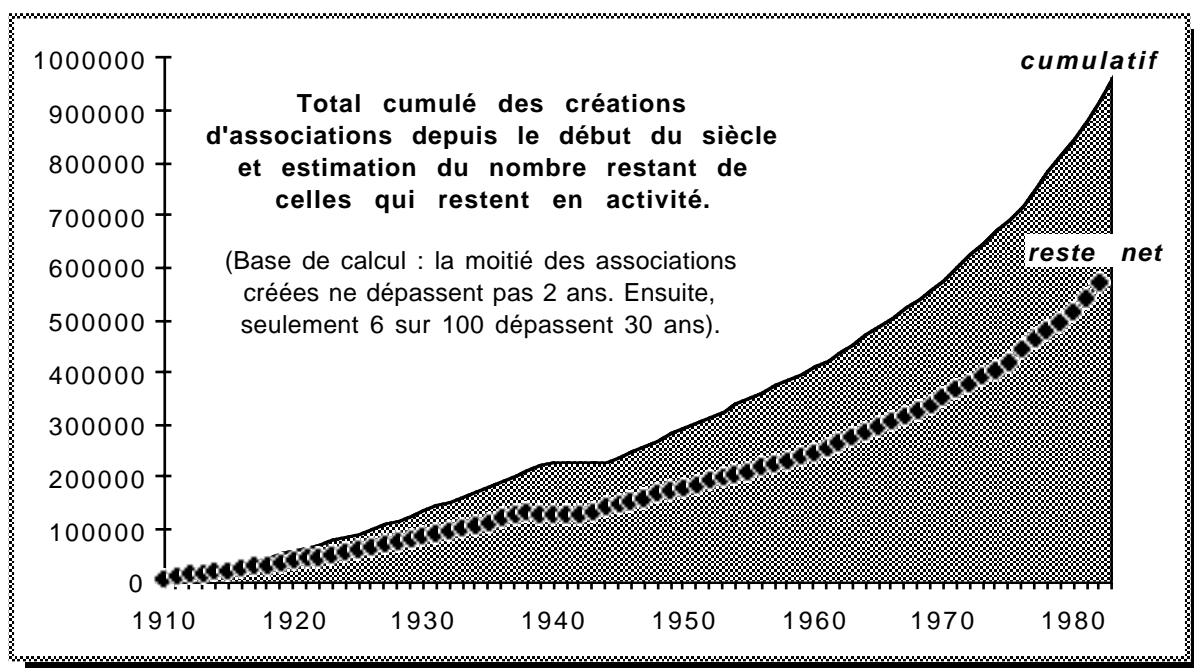
ordonnées sur la droite indiquent **le pourcentage d'associations restant actives** à l'issue de la période considérée (1910-1983). On remarque qu'avec 0% de morbidité, on en conserverait environ 75%. Les 25% manquant proviennent de la décroissance initiale d'une association sur deux ne dépassant pas les deux ans (et que nous avons maintenue ici,) ainsi que du taux moyen de dissolutions accidentelles (calculé sur des bases réelles et connues). Avec une décroissance d'une sur deux dépassant les dix ans (soit 6% de taux annuel de morbidité), **on retrouve quand même 64%** d'associations actives en 1983. De même avec une sur quatre (13% de morbidité annuelle) **on en observe encore 58%**, soit seulement 6% de moins pour un doublement du taux de disparition (toutes chose égales par ailleurs). Ainsi se trouve montrée l'influence extrême du phénomène (assez récent) de l'augmentation des créations.

On pourrait bien sûr se livrer à des études prospectives, mais celles-ci ne nous paraîtraient guère fondées, car il nous faudrait ajouter de nouvelles hypothèses sur des anciennes.

.M3.2. Seconde conclusion - la vague associative.

Au terme de cette étude, **nous sommes conduit à confirmer une fourchette de 570 000 à 630 000 associations actives en 1983.** On trouvera sur le graphique ci-dessous le nombre restant d'associations en fonction des variations sur leurs taux de disparition (obtenu avec notre modélisation mathématique).

.M9.**Figure 5.7.** Total cumulé des créations d'associations depuis 1910 (d'après les données d'Edith Archambault, op. cit., et calculées par nous) :



Notre étude confirme donc les estimations de certains spécialistes qui fixaient un nombre voisin de **600 000 associations actives** (toutes catégories confondues).

Nous disposons ainsi de données plus fiables nous permettant d'aborder la suite de notre étude du mouvement associatif.

.M1.5.4. Les associations et la participation

Il existe une autre source d'informations permettant de cerner le nombre des associations en activité (au sens où celles-ci ne sont pas mortes ou en survie artificielle...). Elle est constituée par l'exploitation des nombreux sondages de comportements de loisirs ou de pratiques culturelles en termes de **participation** à des groupements associatifs. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux études les plus récentes.

Malgré l'enjeu socio-économique important des associations, une fois de plus, nous ne disposons pas de données claires. Il n'y a pas de véritable recensement spécifique des participations associatives, aussi, doit-on réutiliser des chiffres issus d'autres enquêtes, avec tous les risques que cette méthode comporte. C'est aussi ce qui explique les très fortes variations enregistrées selon les auteurs et les études qu'ils citent.

.M2.5.4.1. Les degrés de participation aux associations

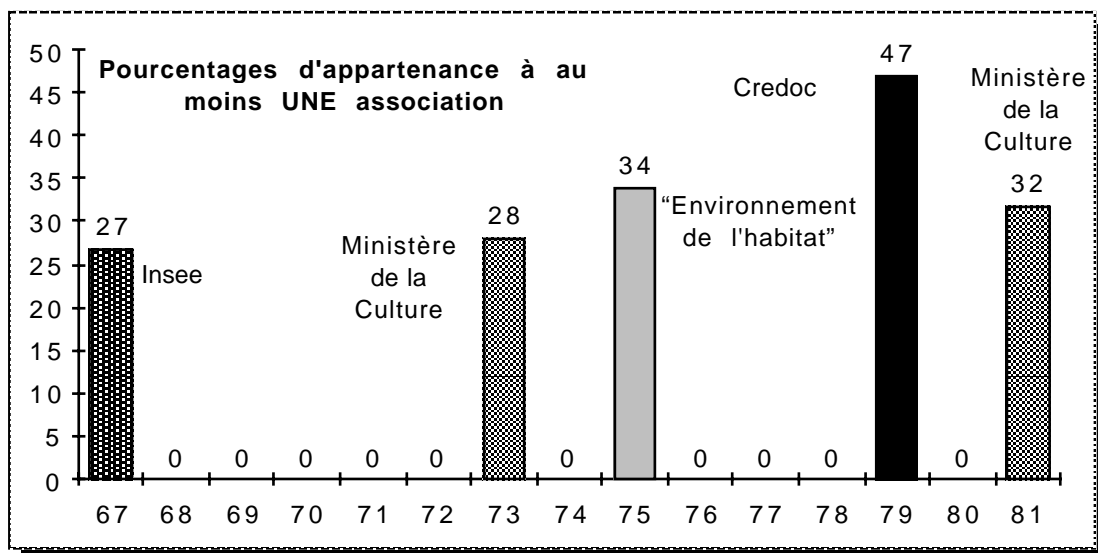
Généralement, on dispose de trois sources principales : les enquêtes générales de l'**INSEE** sur les « comportements de loisirs », celles du **Ministère de la Culture** sur les « pratiques culturelles », et enfin celles du **CREDOC** (Centre de

Recherches, d'Etudes et de Documentation ²²). Face à des données collectées de manière aussi disparate, il convient de rester très prudent face aux pourcentages obtenus. Seules des études locales exhaustives complétées par des sondages « représentatifs » (notamment par la méthode des quotas) pourraient permettre de mieux cerner une réalité qui restera par définition très mouvante en raison d'un trop grand nombre de facteurs, parmi lesquels on peut citer en vrac : un **poly-associationnisme** assez développé, la fatigue et/ou l'oubli des sondés de citer des associations dont ils font (ou ont fait) partie, **la confusion entre associations et mutuelles, partis politiques ou syndicats**, ou bien entre associations déclarées et groupements non déclarés et enfin la taille des associations. Dans un questionnaire « ouvert » on oubliera peut-être moins de citer son affiliation à un grand « *automobile-club* » qu'à une amicale locale en sommeil depuis plusieurs années et dont on n'a pas reçu la moindre lettre de relance de cotisation.

L'ex-Ministère du Temps Libre a essayé plusieurs fois de clarifier les choses, mais sans pour autant qu'un sondage significatif soit réalisé, ne serait-ce qu'en raison de sa difficulté technique et de l'incertitude de ses résultats.

22 Dépendant du Ministère de l'Economie et des Finances.

M9.Figure 5.8. Les degrés de participation des français aux associations ²³ :



Une moyenne brute de ces chiffres livrerait un résultat d'environ **34%** d'adhésions à au moins une association, soit « *un Français sur trois* ».

Il semble à beaucoup d'observateurs que ces chiffres devraient être majorés pour aboutir à un hypothétique taux d'à peu près **40%**, vraisemblablement plus proche de la réalité ²⁴.

²³ D'après *Les associations*, op. cit., p. 40-41.

²⁴ Par exemple dans l'ouvrage de Michel FORSE, *Les créations d'associations, un indicateur du changement social*, Revue Observations et diagnostics économiques n°6, Paris, janvier 1984.

.M2.5.4.2. Nombre d'associations, participation et nombre d'adhérents

Il serait judicieux de rapprocher ce résultat des extrapolations d'Albert Meister qui avançait environ **une association pour 200 habitants** ²⁵, dans le but d'essayer de recouper d'autres données comme les taux moyens de participation et la taille des associations en nombre de membres.

L'apparente contradiction entre ces chiffres tient tout simplement à la taille relative des associations et au poly-associationnisme.

Sachant, ainsi que nous l'avons montré, qu'il y a environ 600 000 associations pour 45 millions d'adultes, on obtient **une association pour 75 habitants en moyenne absolue**, ce qui n'a rien à voir avec le pourcentage de participation. Si on estime celui-ci voisin de 40%, on peut en déduire la moyenne absolue du nombre d'adhérents par association, compte tenu du poly-associationnisme, soit à peu près **30**, ce qui correspondrait assez bien aux quelques études ethnographiques dont on peut disposer ²⁶.

25 Soit seulement **160 000** associations déclarées dans les années soixante-dix, au lieu des **400 000** que nous avons dénombrées pour cette même période. Dans son ouvrage *La participation dans les associations*, Paris, Editions Sociales, 1974, p. 35. A. Meister, en citant cette valeur d'une association pour 200 habitants s'appuyait sur des études ne donnant pas une image complète de la variété du tissu associatif. D'ailleurs lui-même reconnaissait les limites de son extrapolation.

26 Résultat obtenu par la formule suivante $(45\,000\,000 \times 40\%) / 600\,000 = 30$ adhérents en moyenne.

Profitons-en pour signaler que ce taux de participation signifie à peu près **18 millions de personnes** impliquées de près ou de loin dans le mouvement associatif.

.M2.5.4.3. Comparaisons internationales

Malgré tous les risques d'une telle entreprise, il peut être utile de tenter de comparer les taux français avec ceux de quelques autres pays, ne serait-ce que pour essayer de dégager quelques régularités. C'est ce qu'a esquissé Albert Meister dans le but de « vérifier » une de ses principales hypothèses, elle-même reprise d'une partie des travaux de l'Américain **Arnold M. Rose** ²⁷.

Rappelons d'abord l'hypothèse de Rose telle qu'elle est rapportée par Meister :

« – Avant la révolution industrielle, la communauté locale, l'église et la famille étendue satisfaisaient les *“besoins psychologiques de l'individu”*...

– La révolution industrielle a bouleversé, ou très fortement affaibli ces institutions, surtout à cause de la mobilité sociale très forte, à cause de l'urbanisation, de la sécularisation, de l'élimination de droits fondamentaux jusqu'à aujourd'hui universellement reconnus...

- La réaction des individus à ces changements a différé

²⁷ Dans son ouvrage *Theory and Methods in the Social Sciences*, The University of Minnesota Press, 1954, cité par A. MEISTER in *La participation dans les associations*, op. cit., p. 37. Dans un ouvrage, qui comporte un chapitre sur les associations françaises, ROSE se demande : pourquoi autant d'associations aux USA et aussi peu en France ? (dans l'immédiat après-guerre).

selon les pays. Dans les pays du Nord de l'Europe et aux USA, les associations volontaires ont pris la relève de ces institutions, spécialement les associations poursuivant un but de réforme sociale. En France, au contraire, les pouvoirs se sont opposés au libre développement des associations. »²⁸.

Arnold Rose conclut en répondant par l'affirmative aux deux questions suivantes :

1. L'affaiblissement des institutions traditionnelles a-t-il été plus faible en France que dans les autres pays cités ?
2. Les besoins psychologiques des Français trouvent-ils d'autres sources de satisfaction que les associations ?

Albert Meister présente quelques critiques de ces théories et des vérifications qui en sont faites par Rose. Nous ne les décrirons pas et rappellerons que les démonstrations de Rose sont essentiellement basées sur les différences de pourcentages de la participation associative volontaire des deux côtés de l'Atlantique. Et c'est justement là que pour nous, le bât blesse : Rose annonce 41% de participation en France contre 53% aux USA²⁹. Or il nous semble que l'écart constaté (12%) ne peut être considéré comme très significatif, vu les nombreuses distor-

28 Posés par Arnold Rose comme des présupposés : besoin d'amitié, de sécurité, besoin de s'expliquer les rapports humains, le monde, etc., in *La participation dans les associations*, op. cit., p. 39.

29 A. ROSE, cité par A. MEISTER, *La participation dans les associations*, op. cit., p. 41.

sions des mesures. C'est d'ailleurs ce que relève aussi A. Meister :

« Si l'on tient compte que les questions sur les associations étaient des questions marginales par rapport aux problèmes étudiés par les enquêtes citées, on peut se demander s'il faut accorder beaucoup de valeur aux réponses et si elles sont suffisantes pour notre propos. »³⁰.

En fait, on ne peut guère sortir des généralités classiques sur les différences entre la France de 1946 (rurale, patriarcale, avec une forte présence des espaces de socialisation que sont les cafés et les amicales plus ou moins informelles³¹). Et il apparaît quelque peu téméraire d'en tirer des déductions plus détaillées.

Enoncée dès 1974, cette hypothèse a été souvent corroborée par des observations locales (de caractère ethnographique). Meister lui-même, en s'appuyant sur de nombreux exemples dont le « *Mouvement Castor* »³² en a avancé beaucoup de « preuves ».

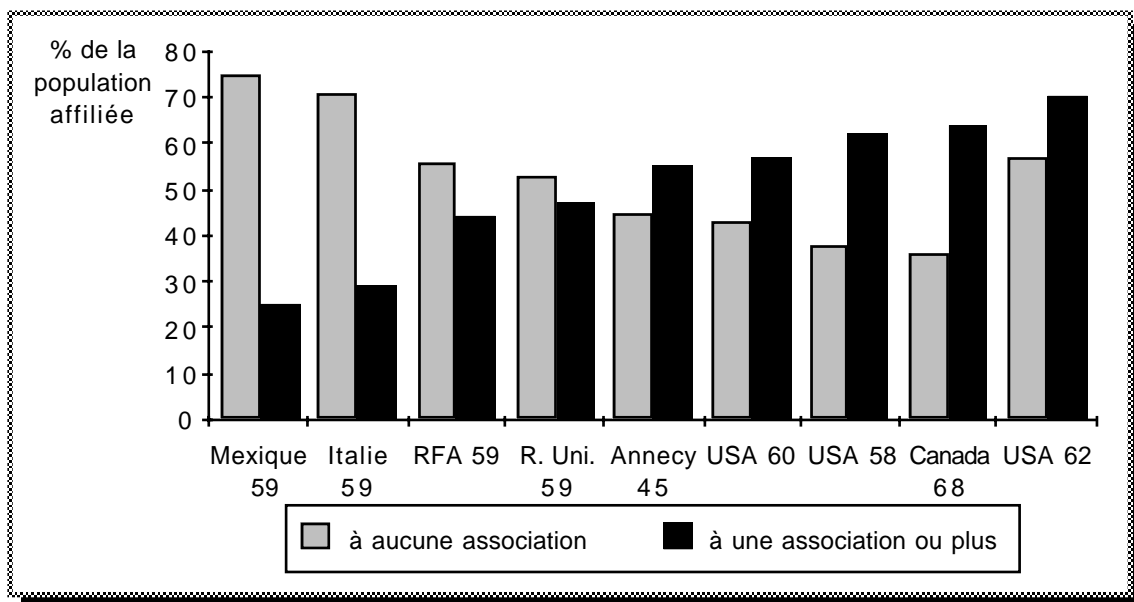
30 Idem, p. 41.

31 Meister ne cite-t-il pas ce savoureux exemple d'une association qu'il avait relevée dans les fichiers d'une préfecture et intitulée « *les philosophes* ». Renseignement pris, il s'agissait d'une amicale bouliste (op. cit., p. 33).

32 Cité par Meister (*La participation dans les associations*, op. cit., p. 154).

.M9.Figure 5.9. Comparatif mondial des taux de participation

:



Conformément aux hypothèses d'Albert Meister - mais aussi à une certaine idée répandue chez les leaders d'associations eux-mêmes - on constate que les taux de participation suivent d'assez près les taux de développement des pays présentés ci-dessus.

Dans les (quelques) pays du « Sud » à l'économie moins florissante, on observe des taux assez bas compris entre 20 et 30%, tandis que dans les pays du « Nord » à l'économie prospère on repère des taux nettement plus élevés allant de 40 à presque 70%. De là à mesurer le développement de la conscience et de l'intériorisation démocratique en fonction du nombre et de la participation aux mouvements associatifs, il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas, car aucune étude

complète ne nous y autorise. Cependant, nous n'oublierons pas ce point lorsqu'il s'agira de rechercher des traces d'une action **intégratrice** ou **distanciatrice** des associations dans la société civile. Nous montrerons alors que ce qui se vérifie assez bien dans le domaine de l'économie pourra être réinvesti dans celui de la politique et des médias.

<p>.M1.5.5. Vers une typologie des associations ? ³³</p>

Après avoir dressé un premier état du contexte associatif du point de vue quantitatif, il nous faut affiner l'analyse en cherchant à mieux décrire le phénomène associatif lui-même.

La description préluant aux typologies se trouve à la source de toute démarche scientifique. Malheureusement, avec les associations, les différentes tentatives de typologie, voire de sociographie n'ont jamais réussi à être complètes et fiables en toutes circonstances. C'est pourquoi, avant de proposer des regroupements qui nous semblent opératoires par rapport à notre démarche générale, nous allons rappeler les principales ébauches déjà dressées par les différents auteurs qui s'y sont intéressés.

33 Ce titre renvoie bien évidemment à l'ouvrage - fondamental - d'Albert MEISTER : *Vers une sociologie des associations*, op. cit.

.M2.5.5.1. Pour une archéologie de la typologie associative...

(la batterie de critères de différenciation proposée par Albert Meister).

Là encore, nous retrouvons Albert Meister qui a sûrement été le premier sociologue à étudier le mouvement associatif ³⁴.

Avant d'examiner l'une des typologies qu'il propose, nous rappellerons ses critères :

.M3.1. Critères généraux :

1. Fondement de formation : ce critère qu'il place en premier lui permet de séparer les associations des autres groupements de fait, « comme l'armée ou les classes sociales » ³⁵.

2. Mode d'accès : ayant beaucoup travaillé sur les guildes, les ordres et les confréries, rien d'étonnant à ce qu'il privilégie ce critère qui peut nous paraître inutile si l'on se concentre sur les associations de type 1901.

3. Degré d'extériorisation : il faut plutôt y voir la volonté des membres de se faire connaître à l'extérieur. Des associations caritatives aux sociétés semi-secrètes, tous les états intermédiaires sont possibles.

³⁴ Naturellement, avant lui, d'autres études « sociologiques » ou pré-sociologiques avaient été réalisées, mais dans un esprit autre que l'esprit scientifique (par exemple sur les guildes, les confréries compagnonniques, etc.).

³⁵ Albert MEISTER, *La participation dans les associations*, op. cit., p. 14.

4. **Mode de pénétration de la société globale** : destiné à différencier les associations de travail social (entièrement soumises à la pénétration) d'avec les partis politiques ou les syndicats
5. **Degré de compatibilité** : pour les groupements antinomiques et/ou exclusifs (il est rare par exemple que l'on puisse appartenir à deux partis politiques rivaux !).
6. **Mode de contrainte** : pour différencier le type d'autorité des dirigeants sur leurs membres.
7. **Principes régissant l'organisation** : ce n'est pas parce qu'une structure est démocratique que son fonctionnement l'est ipso facto...
8. **Nature de la propriété** : critère surtout destiné aux SCOP et autres sociétés ouvrières de production.

.M3.2. Critères particuliers :

On va retrouver là des critères plus directement spécifiques des associations telles qu'elles sont le plus couramment connues :

1. **Contenu** : les associations sont des groupes « multifonctionnels » (p. 18) allant de l'unifonctionnalité à la suprafonctionnalité.
2. **Envergure** : lié au nombre de membres de chaque réseau ou sous-réseau.
3. **Recrutement** : destiné à différencier les types de popula-

tions de membres.

4. **Durée** : caractère clairement temporaire ou intemporel.
5. **Rythme** : permet de décrire la vitesse de prise de décision. Les rythmes de réunion observés sont en général plus lents dans le milieu associatif que dans d'autres groupements de taille comparable.
6. **Mesure de dispersion** : contact artificiel et formel ou groupes intimes. Réseaux et sous-groupes.
7. **Fonction** : on trouve enfin ce qui nous semble un critère déterminant dans notre approche. A savoir des *activités de type économique* (coopératives ou mutuelles), *d'affinité personnelle* (amicales), de *localité* ou de groupes intermédiaires. C'est dans ce paragraphe qu'Albert Meister fait référence aux sociologues américains qui classeraient les associations entre celles orientées « vers le *service* (...) et celles orientées vers la *défense d'une cause* », rejoignant-là nos propres approches (cf. annexe P-10).
8. **Orientation** : réformistes ou révolutionnaires...
9. **Degré d'unité** : destiné à classer les structures en unitaires, fédéralistes ou confédéralistes.
10. **Degré de rayonnement** : sorte de mimétisme culturel, politique ou idéologique de l'association sur ses membres. Nous retrouverons ce critère dans la quatrième partie.
11. **Age** : Meister prétend que « nous pourrions peut-être obtenir une mesure de l'âge d'une association donnée en mesurant l'âge psychologique de ses membres les plus influents. ». On se demande malgré tout de quel « âge

psychologique » il peut bien s'agir.

12. Degré de réalisation des buts énoncés : permet de mesurer si une association s'est rapprochée ou au contraire éloignée de ses buts de départ...

13. Critères coopératifs : spécialisés aux groupes coopératifs.

.M3.3. Critères de classement réel :

La typologie définie par Albert Meister et intégralement citée ci-dessus reste tellement théorique que l'auteur lui-même ne l'utilise plus dès le chapitre suivant et se contente de regrouper assez grossièrement ses observations de terrain.

Il n'en reste pas moins que cette typologie, à condition peut-être de la redéfinir de manière plus pratique et opératoire nous a permis d'opérer un nouveau *recul théorique* - d'après nous, c'était sûrement aussi sa fonction pour Meister lui-même... - de nature une fois de plus auto-référente.

Voyons à présent les catégories plus concrètes qu'il cite quelques pages plus loin (avec des sous-catégories plus descriptives que nous ne citerons pas ici) :

Union de défense de la profession
Union de défense d'intérêts communs
Entraide
Loisirs
Affinités

Au fil des pages, il semble que cette typologie en **cinq catégories** s'impose puisqu'il la reprend très souvent pour décrire ses observations. Comme on va le voir bientôt celle que nous proposerons dans ce chapitre en reprend les grandes lignes, en essayant de décrire la réalité actuelle avec seulement **quatre** grandes catégories.

Voyons auparavant comment s'y prennent quelques autres auteurs.

*.M2.5.5.2. Les catégories de critères
de différenciation proposées par
François Caroux ³⁶*

François Caroux propose un classement en seulement **trois** catégories :

**Les associations d'expression et de
communication**
Les associations gestionnaires
Les associations de revendication

36 In *La démocratie par l'association*, Revue Esprit n°18, 1978, p.120).

La première catégorie pourrait regrouper toutes les petites associations locales fonctionnant sous le mode d'une « *certaine perpétuation du cercle bourgeois du 19^{ème} siècle.* »³⁷. Le travail y est exclusivement bénévole et les contenus aussi bien mono- que multi-fonctionnels. Peuvent s'y côtoyer des amicales de boulistes ou des sections du Lion's Club, ainsi que des groupements folkloriques.

Les associations **gestionnaires** regroupent assez simplement tous les groupements qui assurent peu ou prou des « missions de service public » (secteur sanitaire et social ou culturel). On peut remarquer cependant qu'un gros club de photo ou de théâtre peut tout aussi bien appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux premières catégories. Ils font de l'expression/ communication et ils peuvent même, dans certains cas être ou devenir gestionnaires. Selon celles de leurs facettes que l'on préfère repérer on les classera dans l'une ou l'autre des catégories de Caroux. On notera que le critère « gestionnaire » est bien souvent perçu comme un séparateur infaillible pour mesurer l'état de sclérose de la « vraie » vie associative. En effet dans des associations de ce type, le fonctionnement démocratique s'effectue essentiellement sur la base de la délégation de pouvoir à des élus presque anonymes, lesquels sont en fait cooptés et délèguent à leur tour la conduite de l'association à une superstructure technocratique.

37 Pour Passaris et Raffi, *Les associations*, op. cit., p. 43.

Il nous semble que ce critère de « gestionnaire », très utile parce qu'il recoupe assez bien (mais pas totalement) celui d'employeur de main-d'œuvre salariée, devrait plutôt être utilisé dans une seconde dimension d'un tableau que l'on peut pour le moment imaginer comme étant à double entrée.

Quant à la troisième catégorie, regroupant souvent des citoyens, des consommateurs, elle traite préférentiellement des questions liées au logement, au cadre de vie (urbain ou péri-urbain), à la santé, à la consommation, à l'éducation, à la formation, etc. Mais comme certaines de ces associations peuvent aussi être à la limite des *gestionnaires*, à la condition d'expurger ce terme de ses connotations négatives (sous-entendu « *du côté du pouvoir en place* » quel qu'il soit, ou encore « d'esprit timoré et étroit » si l'on parle de leurs dirigeants) ou au contraire positives (sous-entendu synonyme de « capables » par opposition à d'autres qui ne le seraient pas ³⁸), il n'apparaît guère simple de s'y retrouver en toutes circonstances. Comme nous l'avancions plus haut, il semblerait qu'un tableau à double entrée pourrait permettre de mieux

38 Il est facile de se convaincre du double sens du mot « *gestionnaire* » en voyant les sens opposés que lui ont donné les combats politiques. On en a eu un dernier exemple en grande nature avec la « gestion » socialiste. Chacun des responsables du Parti Socialiste n'a cessé de s'affirmer « bon gestionnaire » comme avant eux les ministres conservateurs l'avaient souvent fait. On observera avec intérêt le décalage des termes en remarquant qu'à présent que les socialistes se trouvent en position d'accuser la droite de n'être qu'un simple « gestionnaire de l'économie » (ce qui dans la phraséologie de gauche était très négatif avant 1981-86), ils ne peuvent plus employer ce terme qui a entre temps acquis une valeur plutôt positive. De sorte qu'ils l'ont remplacé en 1987 par ceux de « notaire » ou de « marchand de biens », nettement plus connotés du côté de l'absence d'imagination ou d'esprit d'initiative.

décrire la complexité de la réalité associative.

.M2.5.5.3. Les catégories de critères de différenciation proposées par Solange Passaris et Guy Raffi ³⁹

Après avoir dressé un premier état des associations en France, ces auteurs proposent eux-aussi un classement par domaine d'activités (ce qui constitue une autre entrée dans la recherche d'une typologie efficace) :

Secteur sportif

Secteur des loisirs

Secteur social

Après avoir cité ces catégories, et quelques cas qui correspondent assez bien (comité des fêtes, syndicats d'initiative, action sociale), Passaris et Raffi examinent d'autres exemples plus difficiles à classer (défense de l'environnement ou du patrimoine, etc.) sans indiquer dans lequel de leurs domaines ils les placent. Sûrement parce que les domaines qu'ils ont cités ne sont pas assez nombreux et aussi parce que ce type d'approche par activité ne recouvre qu'une petite partie de la réalité, ce qu'ils concèdent quelques pages plus loin en déclarant que cette classification « *ne donne une fois de plus qu'une image très*

39 Dans leur ouvrage *Les associations*, op. cit.

approximative de la réalité. »⁴⁰.

Nous pourrions passer en revue d'autres tentatives en quatre ou cinq catégories (ou davantage), sans espoir de parvenir à un outil descriptif satisfaisant.

Bien qu'il ne soit pas dans nos intentions ici de chercher un meilleur appareil d'analyse que ceux avancés par les spécialistes que nous venons rapidement de citer, nous allons tenter de montrer qu'il reste possible d'aboutir de façon économique à une représentation plus satisfaisante par rapport à notre cadre général.

.M1.5.6. Nos grilles typologiques

Nous sommes parti de l'idée que les critères ci-dessus présentés n'étaient pas homogènes. Nous avons distingué les *domaines d'activité* du *mode de fonctionnement* social en réservant ce dernier à une deuxième dimension de notre descriptif. Ajoutons, pour être complet (ou presque), qu'il faudrait prendre en compte une *troisième dimension* tenant au *mode d'activité* (ce qui nous amènerait à une représentation dans l'espace !).

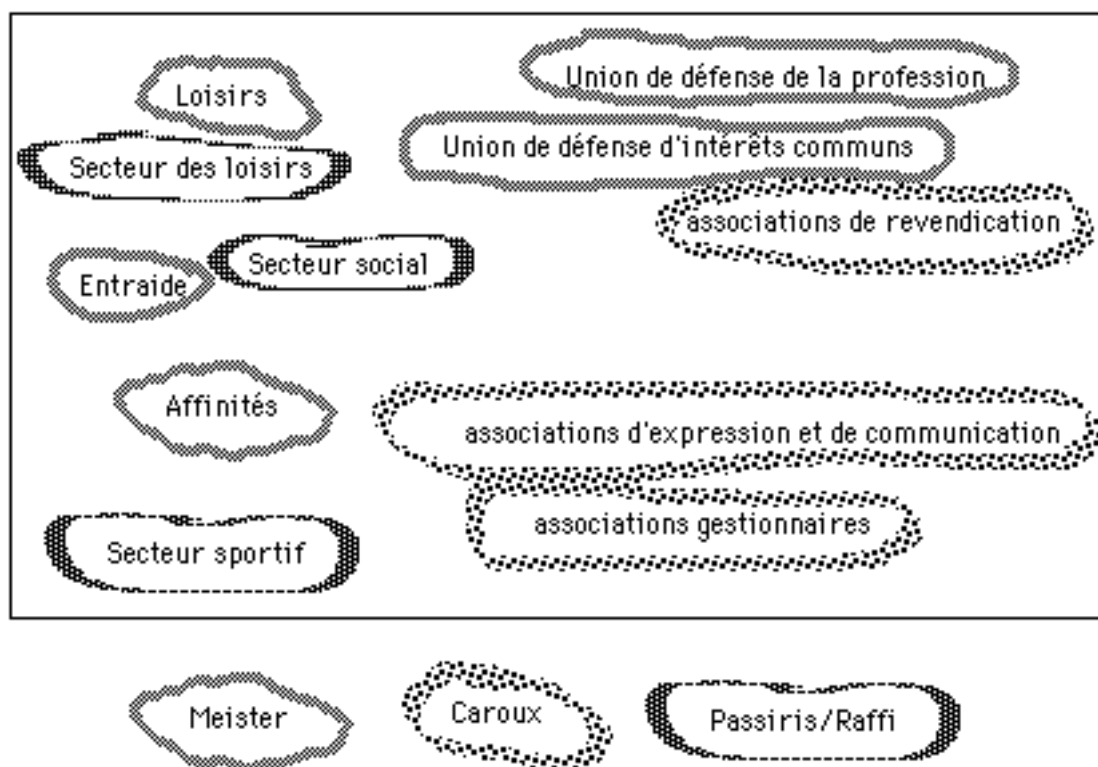
Nous nous réservons de développer cette approche dans un autre cadre, et nous nous contenterons ici de repérer ce qui

40 Solange PASSARIS, Guy RAFFI, *Les associations*, op. cit., p. 55.

nous semble nécessaire pour la suite de notre démarche, laquelle, rappelons-le, vise à montrer comment les associations peuvent constituer des *activateurs* ou des *catalyseurs* sociaux ⁴¹.

.M2.5.6.1. Les constantes des typologies présentées

.M9.**Figure 5.10.** Un exemple de regroupement visuel des catégories les plus citées :



41 Les troisième et quatrième parties tenteront cette synthèse.

On remarque très aisément deux fortes tendances : en haut à droite, nous avons placé les associations de défense et de revendication repérées par Meister et Caroux. En haut à gauche le secteur des loisirs repéré par Meister et Passaris/Raffi. En dessous, celui du social et/ou de l'entraide, signalé aussi par Meister et Passaris/Raffi. Les autres catégories apparaissent assez dispersées. On ne peut prendre le risque de les rapprocher.

En conclusion, on peut dire que seuls les secteurs de **revendication, de loisir et d'entraide** semblent assez puissants pour être repérés par ces quatre observateurs poursuivant des objectifs différents ⁴².

On pourra s'étonner enfin que la **culture** en tant que telle n'apparaisse chez aucun d'eux, à supposer qu'on doive la placer dans les loisirs (ou dans les revendications...).

.M2.5.6.2. De l'inacceptabilité d'un modèle de description mono-dimensionnel

Afin de se faire un idée de l'ampleur du problème, nous prendrons pour point de départ un des multiples exemples de statistiques sur les créations. Pour obtenir des résultats significatifs, il faut bien commencer par les regrouper en domaines d'activité assez évidents. Notons immédiatement que

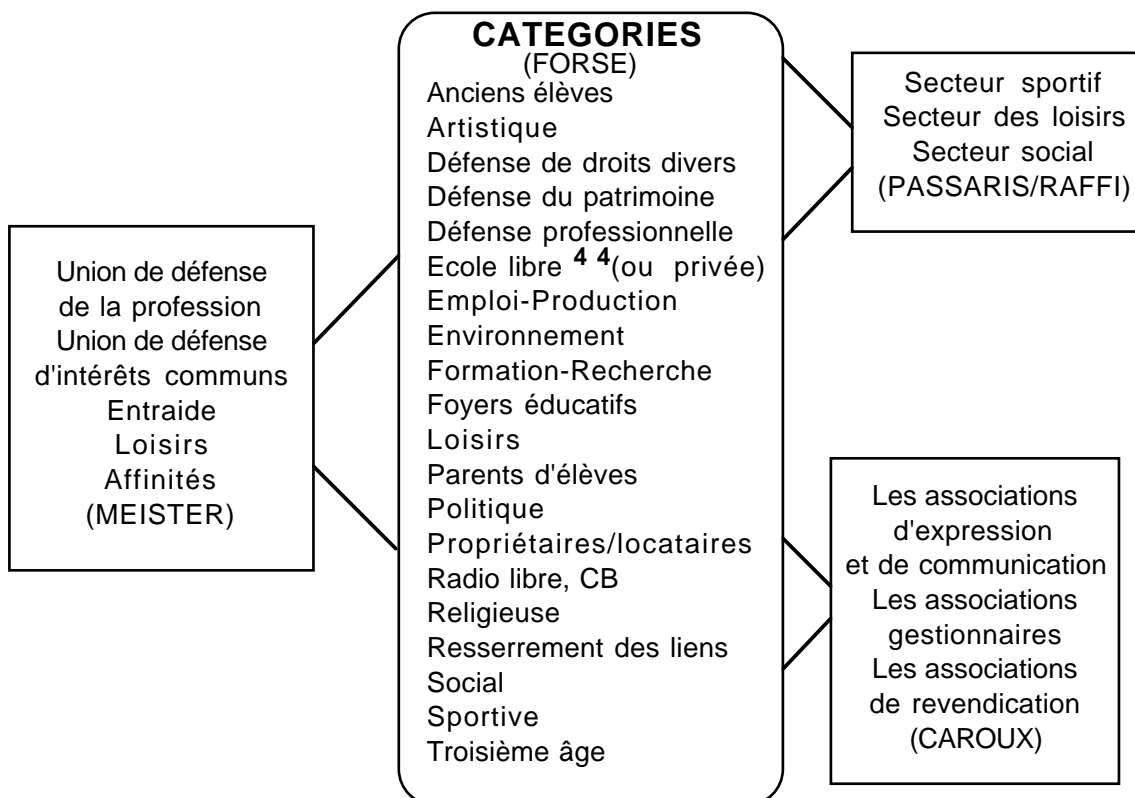
⁴² Ce qui donne plus de force aux régularités que nous avons ainsi rapidement signalées.

les **domaines d'activité** contiennent en eux-mêmes les **modes d'action**, ce que l'on ignore dans la plupart des cas, notamment parce que les descriptifs de ces derniers, en principe obligatoires dans les statuts, se ressemblent tous (« *pour satisfaire ses objectifs, l'association emploiera tous les moyens écrits et audiovisuels susceptibles de lui permettre d'étendre son audience...* », etc.) au contraire des descriptifs des activités déclarées qui sont relativement moins standardisés.

L'inconvénient de cette méthode empirique tient au fait que l'on est assez vite conduit à multiplier les critères, de sorte que tôt ou tard, par souci d'efficacité comparative, on les regroupera en *sur-catégories*. C'est pourquoi, dans ce genre de sondage statistique, on cherche à limiter l'apparition des sous-catégories, quitte à élargir quelque peu la définition des catégories existantes pour mieux accepter les associations non prévues. On ne peut valablement comparer un trop grand nombre d'items sous peine de perte d'éventuels signaux dans un bruit trop fort.

Voici un exemple-type de ces catégories standardisées des domaines d'activité.

.M9. **Figure 5.11.** Un exemple de sous-catégories statistiques extraites de l'étude menée par Michel FORSE⁴³ et son croisement avec les catégories de Meister, Caroux et Passaris/Raffi :



44

Nous avons choisi cette liste parce qu'elle est assez complète

43 In *Les créations d'associations, indicateur du changement social*, Revue Changement social n°6, janvier 1984.

44 Dans son étude, Michel FORSE a sans cesse employé le vocable « *Ecole libre* », ce que nous nous permettons de contester très fortement. A nos yeux l'appellation « *Ecole privée* » paraît infiniment mieux adapté, mais par fidélité pour la citation, nous avons choisi de conserver « *Ecole libre* », bien que nous désapprouvions totalement cette présentation « politique » (La seule école « *libre* » étant, selon nous, l'école publique et laïque).

et reflète assez bien les nombreux sondages auxquels il est facile de se livrer en consultant les fichiers des préfectures (naturellement au hasard, vu leur nombre).

Nous pourrions assez bien les reclasser dans la typologie d'Albert Meister (ce qui montre le caractère assez fortement générique de celle-ci), en rencontrant toutefois quelques problèmes : par exemple où placer la « **formation-recherche** » ou le « **resserrement des liens** » ?

En revanche, toute tentative de regroupement dans l'une des deux propositions de F. Caroux ou de Passaris/Raffi (ou d'autres non citées ici) nous poserait de nombreux problèmes : où placer les fédérations de parents d'élèves, la défense professionnelle, etc. ?

Face à ces difficultés, nous serons donc conduit à proposer une première tentative de représentation à deux dimensions.

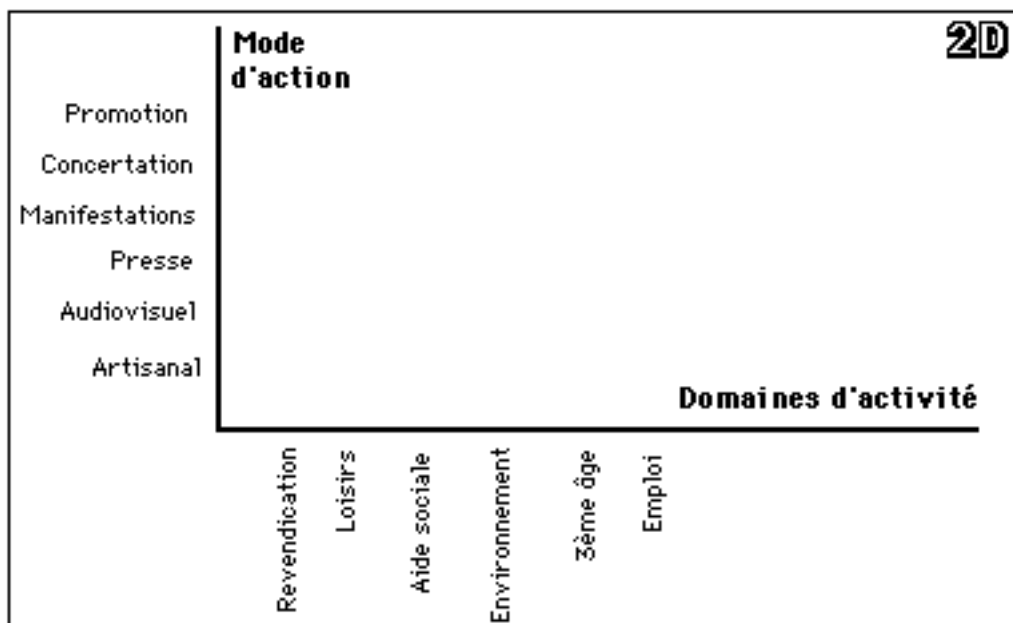
.M2.5.6.3. Esquisse d'un modèle bidimensionnel

Les critères différenciateurs que nous avons repérés tenant à la fois aux **domaines d'activité** et aux modes ou **moyens d'action** employés pour parvenir aux buts souhaités par les associés, il pourrait sembler judicieux d'employer un système à 2 axes.

Sur le premier de ces axes, on indiquerait des domaines d'activité conventionnels, et sur le second, les moyens d'action.

Naturellement, il serait utile mais non indispensable de déterminer un ordre hiérarchique permettant de différencier les domaines et les moyens en fonction du type de présentation que l'on désire obtenir. On pourrait aussi déterminer des secteurs non hiérarchiques, mais avec le risque que les points obtenus en représentation des associations étudiées ne soient trop dispersés, donc non significatifs.

.M9. **Figure 5.12.** Un exemple de représentation à deux dimensions :



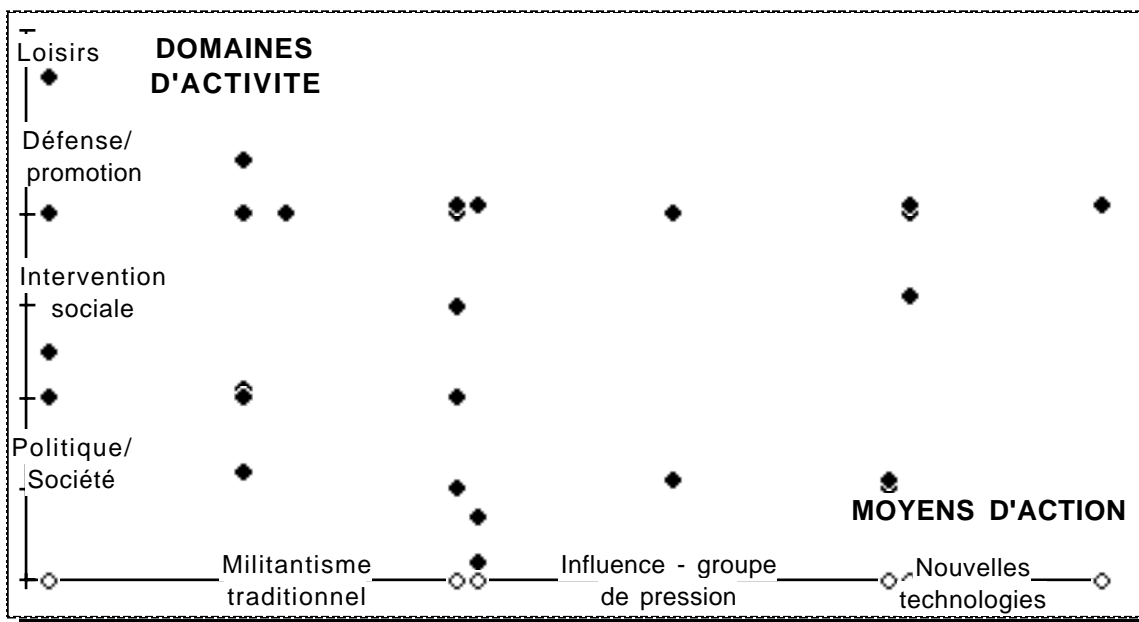
Comme on le voit sur cette figure, nous n'avons pas cherché à favoriser un quelconque regroupement des points cherchant à faire émerger une dominance particulière des populations d'associations observées.

Dans la pratique, il vaudrait donc mieux se définir des ordres

plus rigoureux sur chacun des deux axes, en choisissant par exemple que les associations de loisirs recourant aux méthodes d'action les plus traditionnelles se regroupent vers l'origine du repère, de sorte que celles qui se distingueraient par une activité plus novatrice se situent plus loin de celui-ci.

En voici un premier exemple non commenté, emprunté au corpus d'une quarantaine d'associations ou groupements volontaires que nous étudierons plus en détail aux chapitres 12 et suivants).

.M9. **Figure 5.13.** Représentation sur deux axes hiérarchisés du corpus associatif du chapitre 12 :



Nous avons fait figurer les points correspondant aux associations du corpus associatif expérimental en les affectant de

coefficients permettant d'opérer quelques premiers regroupements. Ainsi, on remarque qu'une majorité des associations se situe du côté des « *moyens traditionnels* » (militantisme et influence), mais qu'une assez forte minorité est visible avec les « nouvelles technologies ».

On peut ensuite repérer quelques concentrations significatives à l'intersection du « *militantisme* » et de la « *défense/promotion* (d'intérêts catégoriels) ». Il en est de même avec « *Politique/Société* ». Nous reviendrons sur ces regroupements catégoriels dans la quatrième partie.

Ce type de représentation décrit mieux la réalité que ceux que nous avons cités au paragraphe 5.6, cependant, certaines distinctions importantes, rappelées par la typologie de F. Caroux n'y apparaissent pas du tout. Par exemple le concept d'« association gestionnaire », ou encore les différenciations tenant au mode de fonctionnement, si éminemment variables d'une association à une autre.

C'est ce qui va nous conduire à envisager l'utilisation d'un axe supplémentaire, permettant de mieux décrire les distinctions importantes, tenant par exemple à la plus ou moins grande importance des bénévoles par rapport aux salariés.

.M2.5.6.4. Esquisse d'un modèle tridimensionnel

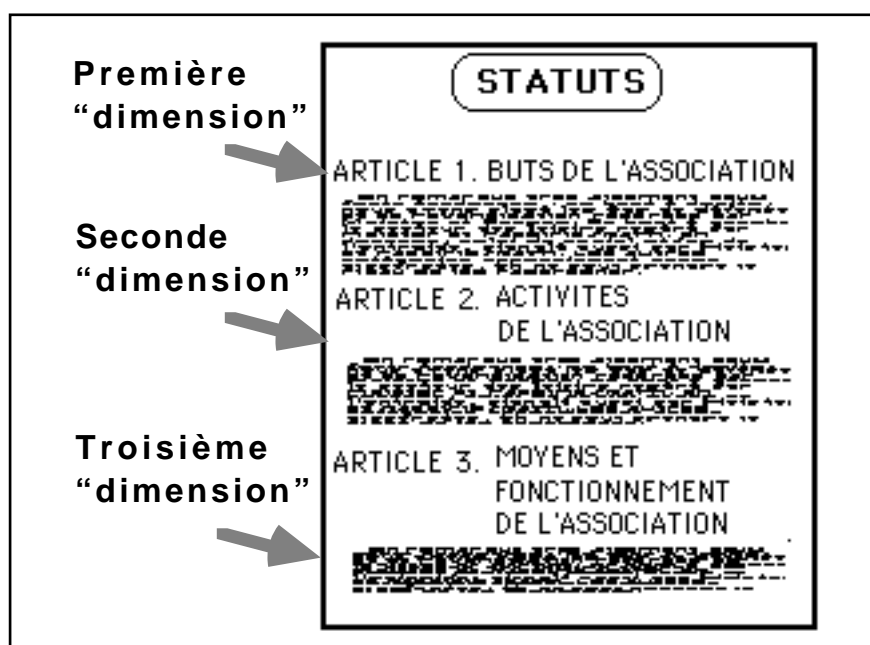
Nous pensons que seul un modèle à trois dimensions serait de nature à rendre compte assez fidèlement de la variété des associations, du triple point de vue du **domaine d'activité**, du **mode d'action** et du **mode de fonctionnement**.

On pourra remarquer que chacun de ces axes se rapporte à l'un des meilleurs descripteurs théoriques des associations, c'est-à-dire les *statuts* (au moins pour les groupes qui les ont déposés en Préfecture ⁴⁵).

Le **domaine d'activité** correspond pratiquement toujours à l'article 1, le **mode d'action** aux articles suivants, et le **mode de fonctionnement** aux suivants (notamment sur les catégories de membres, les délégations de pouvoir aux élus, aux salariés éventuels, ainsi qu'aux ressources financières).

45 Même si ceci n'est pas obligatoire du point de vue de la loi.

.M9. **Figure 5.14.** Des statuts-types d'une association à notre proposition typologique :



On pourrait se dire qu'un modèle aussi simple aurait pu (ou dû) être proposé depuis longtemps. Ce serait sans compter sur sa complexité de manipulation, presque inenvisageable sans le secours d'un ordinateur.

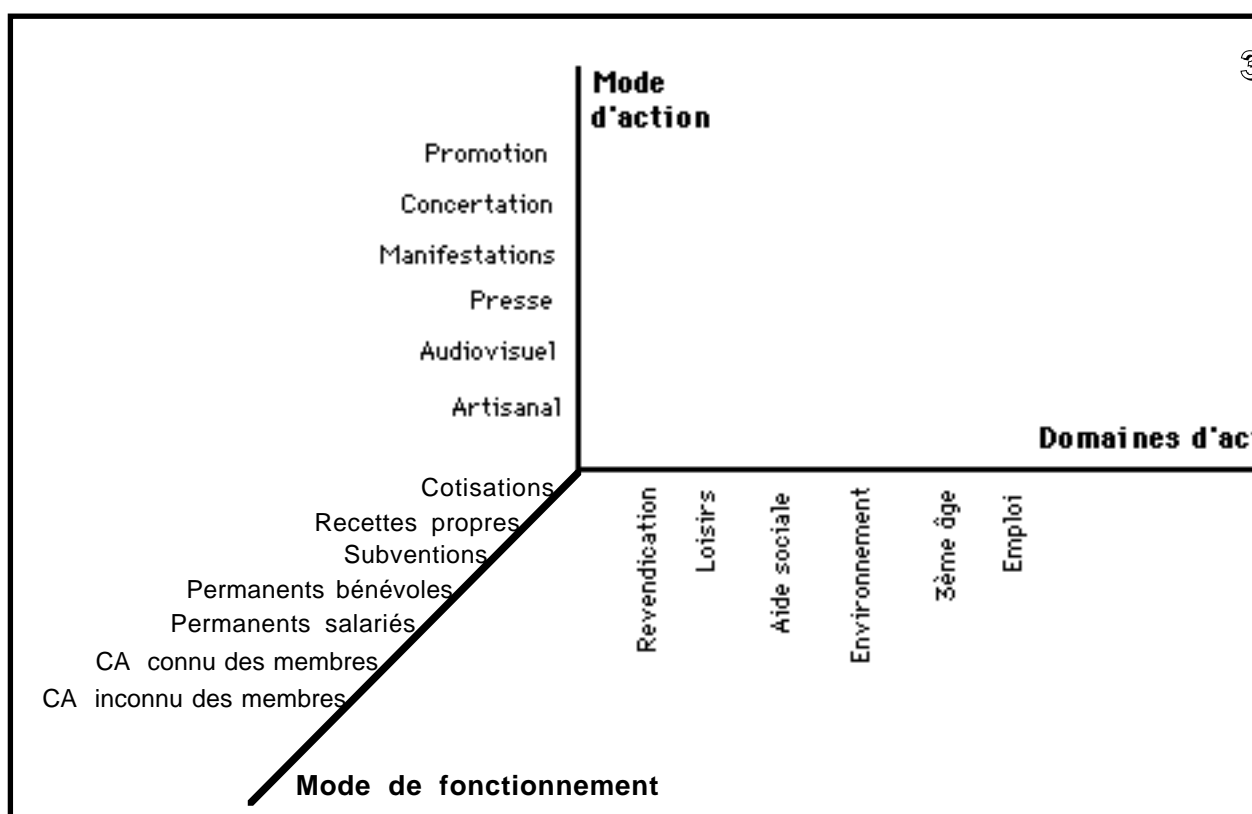
.M3.1. Catégories standard : Diffusion des observations

Nous pourrions reprendre la même remarque qu'au paragraphe précédent, concernant la dispersion prévisible des représentations si l'on n'a pas la prudence de choisir *un ordre hiérarchique de disposition des critères sur chacun des axes*.

Ainsi, on peut parier qu'une disposition de ce type ne

donnera sûrement pas grand-chose, même sur un nombre élevé d'informations :

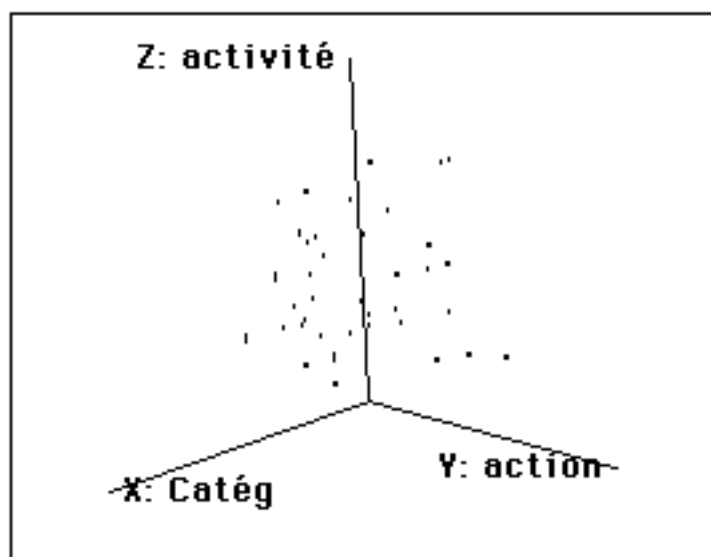
.M9. **Figure 5.15.** Une représentation à trois dimensions avec des axes non hiérarchisés :



Voici, à titre expérimental, une visualisation, obtenue à partir du corpus associatif du chapitre 12. Nous avons employé le logiciel « *Mac Spin* » (pour Macintosh) qui permet d'obtenir facilement des représentations en trois dimensions (3D) en faisant tourner les axes. On trouvera à l'annexe E-8 un descriptif complet de la méthode et des codages, ainsi que d'autres

rotations que nous ne pouvons illustrer dans ce chapitre, faute de place. Et comme en cette matière, rien ne vaut l'interactivité informatique, nous avons placé les fichiers correspondants à ces modélisations sur la **disquette d'accompagnement**, ce qui permettra éventuellement à nos lecteurs de *voir* les rotations et les regroupements spatiaux ⁴⁶.

.M9.**Figure 5.16.** Visualisation en trois dimensions selon des axes non hiérarchisés :



Comme on pouvait s'en douter, la dispersion apparaît assez grande, même en faisant « *tourner* » le modèle dans l'espace à

⁴⁶ Rappelons que cette disquette contient aussi les deux systèmes-experts des chapitres 10 et 17. Les fichiers « Mac Spin » sont nommés **3D1**, **3D2**, et **3D3** et figurent dans le dossier « **Trois dimensions** ». Pour des raisons compréhensibles de respect des lois sur les droits d'auteur, nous n'avons pu mettre sur cette disquette le logiciel lui-même (car il n'en existe pas, à notre connaissance, de version de « démonstration »).

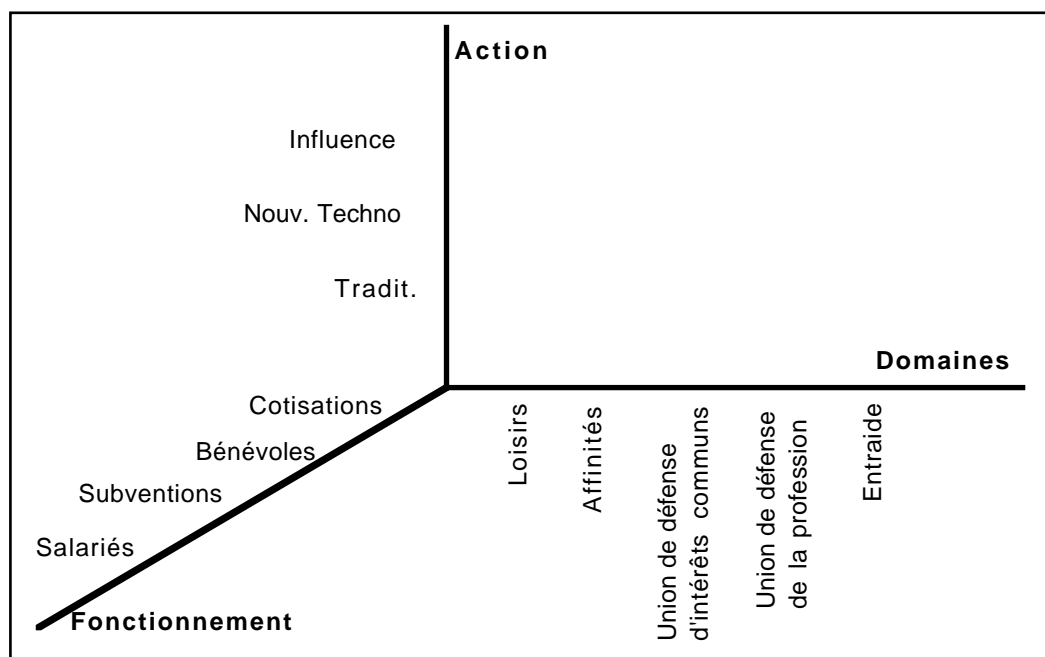
la recherche d'un regroupement significatif. Les regroupements significatifs n'apparaîtront que si une certaine hiérarchie est donnée sur les axes, chacun des items se trouvant affecté de coefficients différents.

.M3.2. Sur-catégories et visualisation de tendances

Si au contraire, on se définit des axes hiérarchisés, en choisissant par exemple de regrouper vers l'origine les associations de loisirs recourant aux méthodes d'action les plus traditionnelles (comme au paragraphe 5.6.3.) fonctionnant de manière traditionnelle, à partir du bénévolat et disposant de ressources classiques comme les cotisations, on observera assez facilement des concentrations nettement plus significatives.

Inversement, on peut aussi envisager d'autres ordres hiérarchiques ramenant vers le centre du repère les associations sur lesquelles on veut faire porter le regard. En voici trois exemples :

.M9.Figure 5.17. Regroupement central des associations les plus « traditionnelles » :

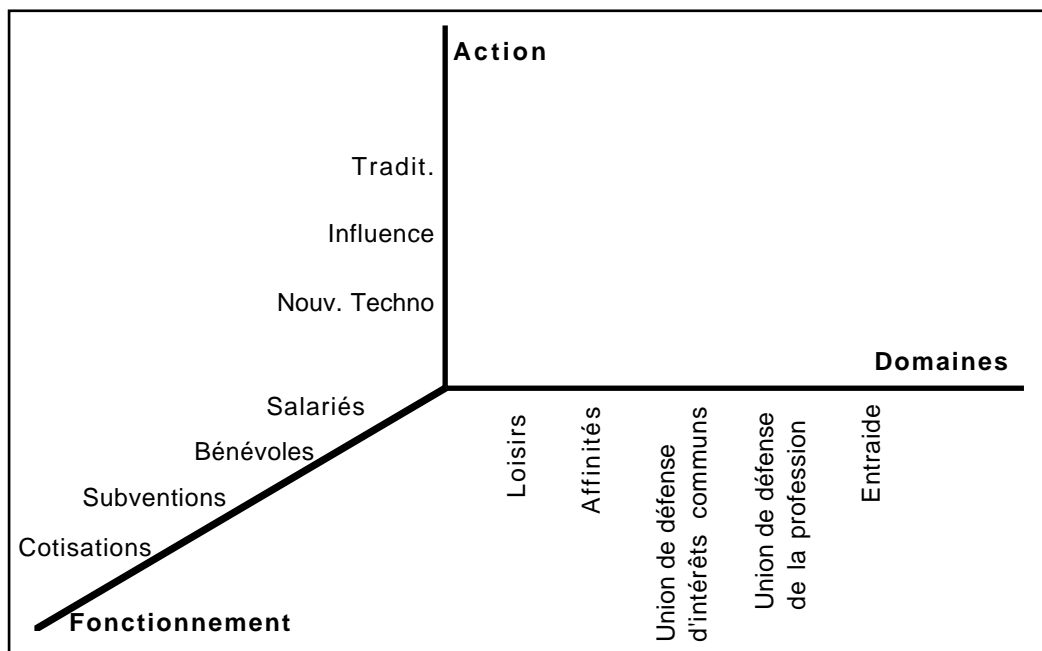


Se trouveraient au centre de ce graphique, **les associations les plus traditionnelles** : moyens d'action classiques (bulletin, Assemblée générale, etc), s'occupant de loisirs (les plus répandues à l'heure actuelle, si l'on excepte le secteur péri-institutionnel du Sanitaire et Social), vivant exclusivement de leurs cotisations avec beaucoup de travail bénévole. L'archétype pourrait être une de ces innombrables petites associations locales comme les amicales d'anciens élèves ou l'association de locataires.

On pourrait naturellement envisager des regroupements symétriques :

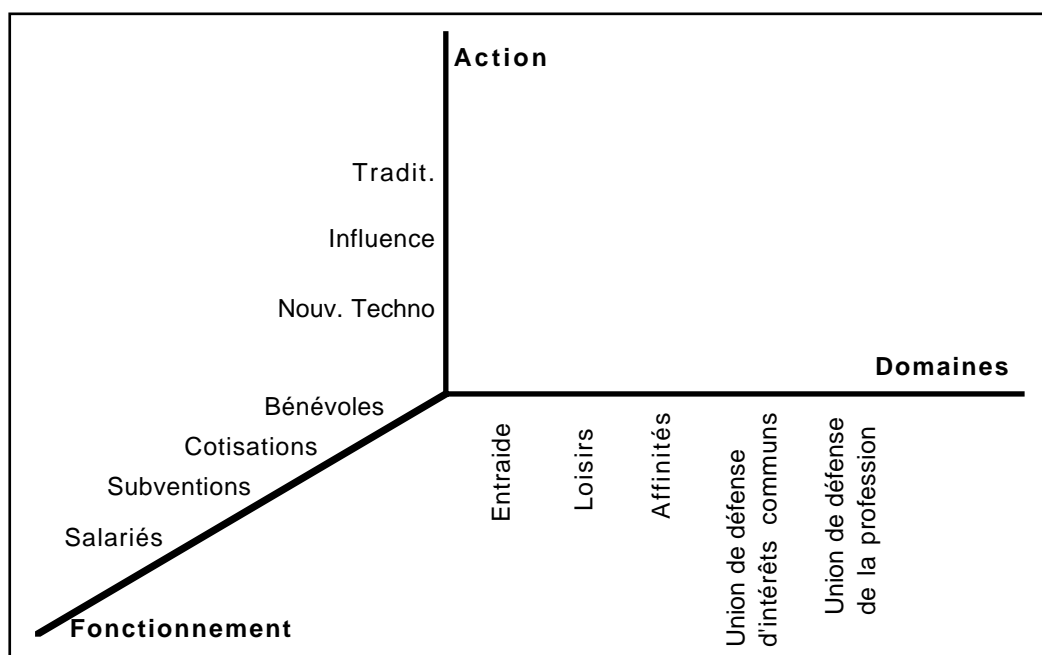
.M9.Figure 5.18. Regroupement central des associations les

plus « novatrices » :



L'axe des domaines n'a pas changé, en revanche celui des actions a été inversé, de même que celui du fonctionnement. Les associations les plus traditionnelles qui se seraient regroupées vers l'origine du graphique précédent se retrouveraient très écartées les unes des autres et très éloignées du centre. Ce graphique privilégierait vers son centre les associations d'entraide, de loisirs ou d'affinités, œuvrant dans les technologies modernes et disposant de confortables ressources leur permettant de réaliser nombre d'opérations. On pourrait y ranger MVS du temps de sa pleine époque, ou toutes les associations de même nature, plus ou moins financées par des institutions. Des exemples très célèbres pourraient être trouvés, comme le CEDFI (cinémathèque des entreprises, etc.)

.M9. **Figure 5.19.** Regroupement central des associations les plus « novatrices » dans leur action et faisant le plus appel au bénévolat :

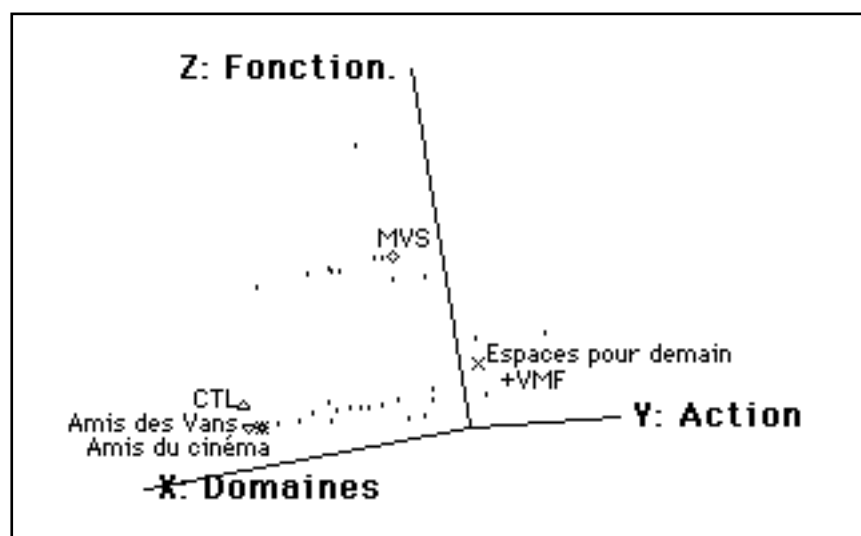


Cette fois, seul l'axe des fonctionnements a changé, de façon à ce que les petites associations, œuvrant dans (ou par) les médias mais sans grandes ressources autres que les cotisations et le bénévolat figurent vers le centre. On y trouverait des associations comme l'EPI ou l'ADEMIR., ou toutes les associations de télématique (Aspasie à ses débuts, etc.)

Voici enfin une visualisation en 3 dimensions montrant au centre les associations les plus novatrices et les moins officialisées (ou subventionnées). Le traitement statistique a été effectué sur le corpus d'une quarantaine d'associations décrit au chapitre 12, et constituant une partie de « *réseau associatif* » de

l'auteur (cf. liste en annexe E-7).

.M9.Figure 5.20. Visualisation de la répartition d'un corpus d'une quarantaine d'associations (présentées en détail au chapitre 12)



L'ordre sur chacun des axes de ce graphique est celui qui a été indiqué à la figure 5.19. (avec au centre les associations les plus novatrices et les moins subventionnées).

On repère MVS (Média et vie sociale) assez haut sur la colonne du fonctionnement, ce qui correspond au fait que cette association était fortement subventionnée. L'angle choisi sur cette figure ne peut permettre de voir ses autres caractéristiques (rappelons aussi que la fonction d'une telle représentation en 3D consiste à repérer des groupements que des alignements numériques pourraient masquer).

Les deux associations d'environnement (Espaces pour

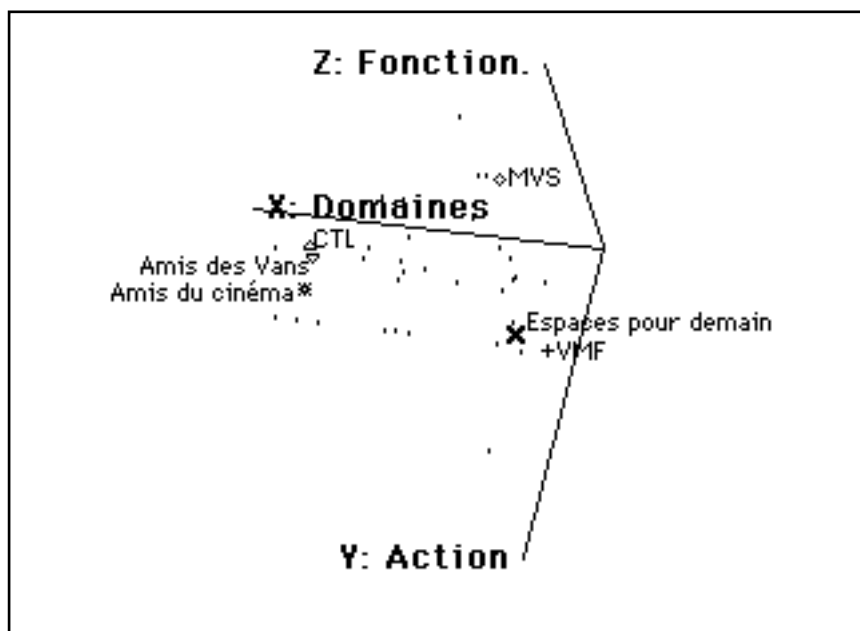
demain et Vieilles Maisons Françaises-VMF ⁴⁷) se trouvent en partie dans le champ des « nouvelles technologies » (au moins audiovisuelles). Cette figure ne permet pas de repérer leur mode de fonctionnement.

Les trois associations sur la gauche de la figure (CTL-Cévennes Terre de Lumière, Amis des Vans ⁴⁸, Amis du Cinéma Populaire-ACP) se retrouvent sur les unions de défense (axe X) et assez basses sur l'axe Z (elles sont animées par des bénévoles).

47 Il s'agit de grandes associations d'environnement, s'occupant plus spécialement des bâtiments ruraux.

48 Petites associations locales de moins de cent membres. Cf. annexe E-7 pour une première liste des associations étudiées et chapitre 12 pour des analyses plus détaillées.

.M9.**Figure 5.21.** Rotation des axes de la figure précédente permettant de mieux « voir » la répartition spatiale des associations :

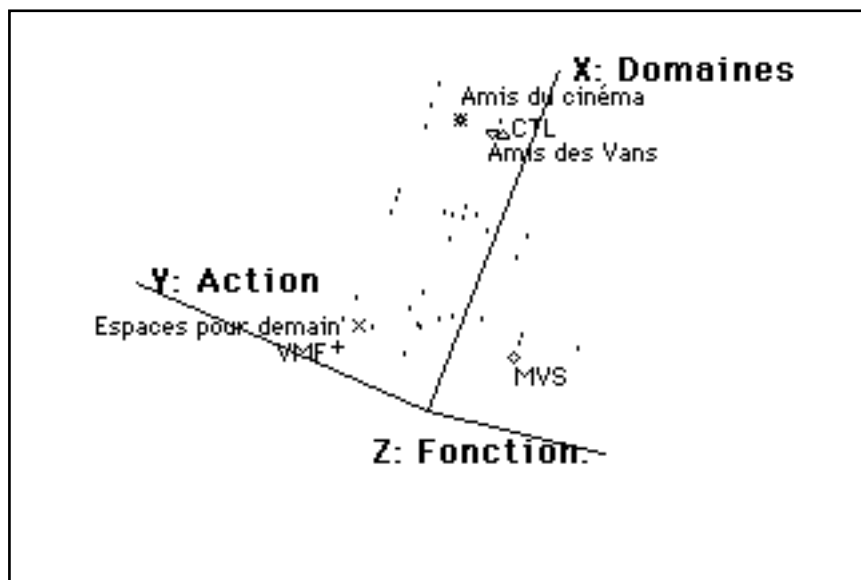


Le logiciel « *Mac Spin* »⁴⁹ permettant de faire tourner le nuage de points, on peut mieux observer certains regroupements. Ainsi MVS apparaît sur l'axe des « Domaines » vers les catégories « loisirs » et « affinités », pas loin des « unions de défense d'intérêts communs ». Espace pour demain et les VMF apparaissent davantage sur le mode d'action de l'influence, en corrigeant ce que l'on pouvait croire de leur rôle (réduit) en matières de nouvelles technologies.

.M9.**Figure 5.22.** Nouvelle rotation des axes de la figure

49 Voir l'annexe E-8.

précédente



Le fonctionnement de MVS (par subventions) est confirmé (sur l'axe Z). L'influence des VMF ou d'Espace pour demain est encore plus nette (axe Y). Sur ce même axe, on peut différencier, sous cet angle, les Amis du Cinéma Populaire (traditionnel, par réunion, bulletin, etc.) et les Amis des Vans (qui est une petite association locale faisant beaucoup d'audio-visuel).

D'autres rotations permettent de préciser encore mieux les différentes appartenances. Sur le logiciel utilisé, il n'y avait (pas encore) de fonction permettant de regrouper entre elles les catégories visuelles mises en évidence.

.M3.3. Conclusions - l'intérêt et les limites des systèmes à 2 ou 3 dimensions

Malgré sa complexité - fortement diminuée par l'emploi des outils informatiques - cette approche nous semble constituer un puissant moyen de description du mouvement associatif, susceptible de rendre compte de sa diversité, sans trop la réduire.

Malheureusement, les représentations à trois dimensions restent lourdes à manier sur un support papier ⁵⁰. C'est la raison pour laquelle nous reviendrons à une représentation plus conventionnelle (à une dimension) dans laquelle nous essaierons de choisir des catégories assez souples, doublées d'un système de critères dominants et récessifs.

.M1.5.7. Notre typologie dans sa version mono-dimensionnelle

.M2.5.7.1. Les quatre catégories

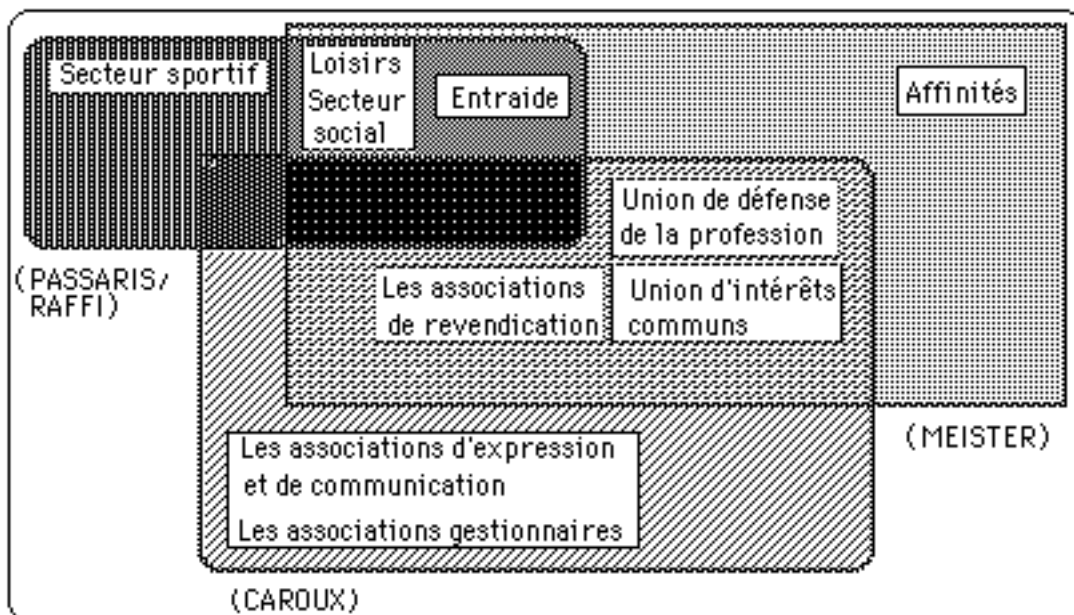
.M3.1. Les critères de base

Dans les analyses de Meister, Caroux et Passaris/Raffi, nous avons décelé des constantes que nous rappelons ci-dessous en montrant que deux critères au moins se situent dans l'intersection de leurs travaux :

.M9. **Figure 5.23.** L'intersection des critères typologiques de

⁵⁰ Rien ne vaut la vision directe et interactive sur un écran d'ordinateur !...

premier degré (domaines d'activité) :



Après avoir constaté qu'il n'existe aucun déterminant commun aux catégories de nos quatre auteurs ⁵¹, nous serons conduit à examiner tour à tour chacune des intersections qu'ils constituent deux à deux.

Le secteur des **loisirs** (et peut-être derrière lui la culture, ou les activités culturelles) apparaît comme le premier déterminant commun (intersection de deux zones Passaris/ Raffi et Meister). Nous le retiendrons donc en lui adjoignant le mot culture (**Loisirs/Culture**) de façon à ce que les associations qui s'orientent autour de celle-ci soient correctement répertoriées.

Dans la zones d'intersection Meister-Caroux, on remarque la présence de la catégorie des associations de **défense ou de**

51 Sauf peut-être des associations un peu atypiques comme la Croix-Rouge Française qui participe de pratiquement toutes les catégories.

revendication autour d'intérêts communs (ce trait étant souligné d'ailleurs par deux fois par Albert Meister). Nous le retiendrons comme second critère en lui adjoignant, pour plus de souplesse, la caractéristique de « *promotion* », peut-être moins « crispée » et plus positive. Si l'on se défend pour ne pas perdre, on fait de la promotion pour gagner.

Dans la zone d'intersection Meister-Passaris/Raffi, on trouve la catégorie du **secteur social** (Passaris/Raffi) et de **l'entraide** (Meister). Nous retiendrons donc comme troisième catégorie celle que nous dénommerons de **l'intervention sociale** en attribuant à celle-ci un secteur beaucoup plus vaste que celui de l'aide « sanitaire et sociale » un peu sous-entendu par Passaris/Raffi. Nous y réintégrerons tout l'aspect « entraide » de Meister, mais aussi toutes les associations qui veulent intervenir sur la **vie sociale** (en allant jusqu'aux problèmes de vie en société en général).

Au terme de ce premier travail, nous nous trouvons donc avec **trois** catégories :

Loisirs et culture

Défense et promotion d'intérêts catégoriels

Intervention sociale

Bien que simple, cette typologie pourrait nous satisfaire si nous pouvions disposer des autres axes que nous avons décrits dans un modèle tridimensionnel au paragraphe 5.6.3.

Avec ces trois critères, nous ne disposons pas d'un moyen de différencier les associations qui mènent leurs actions en termes directement politiques, ou bien qui ne se fixent pour objectifs que des grands problèmes de société, d'avec celles qui font de la stricte intervention sociale locale, d'où notre intention d'instiller sur un axe une partie des modes d'activité et des moyens d'action décrits plus haut.

M3.2. Le critère manquant

Nous pourrions créer une nouvelle rubrique « **politique** », mais outre le fait qu'elle serait peu remplie, car assez peu d'associations se fixent des objectifs directement politiques (en dehors des partis et des syndicats naturellement), elle continuerait de laisser de côté l'aspect de la taille ou du poids relatif dans le corps social. Profitons-en pour rappeler une évidence. L'influence réelle d'une associations ne se mesure pas nécessairement par le nombre de ses adhérents. Certaines associations, très faibles en effectifs, mais « bien en cour » parviennent plus aisément à leurs fins que d'autres aux effectifs beaucoup plus importants. On pourrait presque aller jusqu'à dire que le nombre devient utile ou indispensable lorsque les autres moyens d'influence ne peuvent être employés. C'est un peu pourquoi nous allons élargir cette rubrique à la composante

« sociale » en la dénommant « **Politique et société** ».

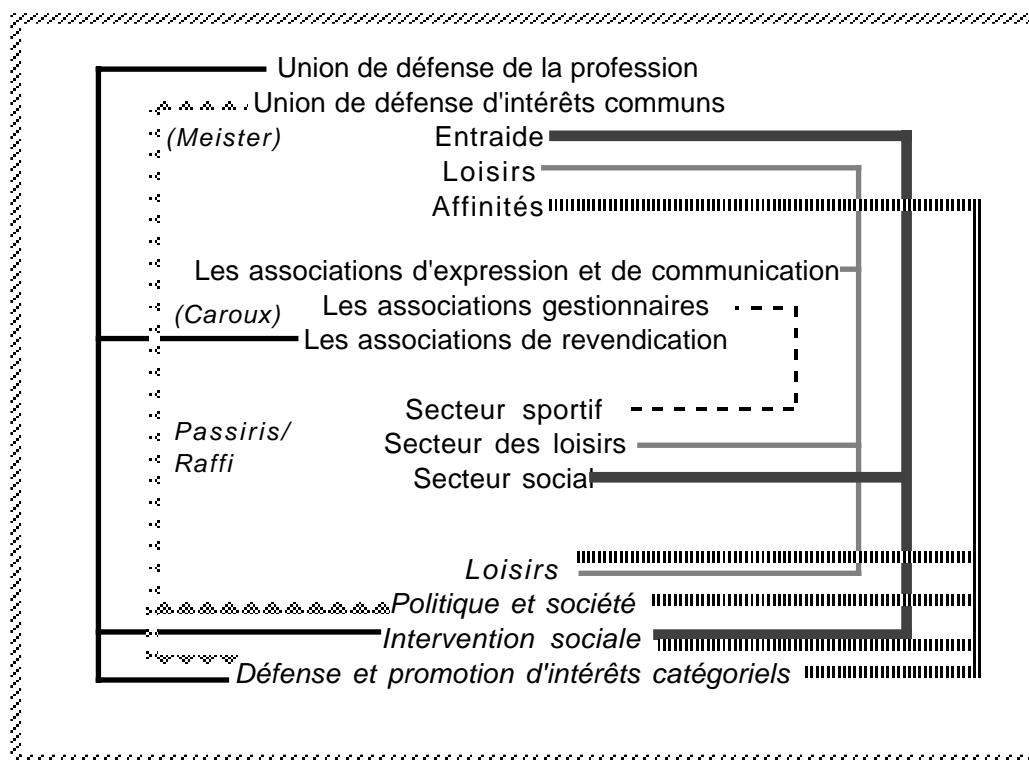
En conclusion, nous proposerons les **quatre catégories** suivantes :

Loisirs et culture
Défense et promotion d'intérêts catégoriels
Intervention sociale
Politique et société

Il apparaît qu'en dépit des imperfections évoquées ci-dessus, cette typologie simplifiée (sur une seule dimension) permet de regrouper sans hésitations les domaines d'activités et d'action de la liste des sous-catégories du paragraphe 5.6.2.

.M2.5.7.2. Croisement des quatre typologies (Meister, Caroux, Passaris/Raffi et la nôtre)

Avant d'aller plus loin, il nous paraît utile de comparer une dernière fois ces quatre typologies *dans leur ensemble* en cherchant à mettre en évidence leurs inter-relations réciproques.

.M9. **Figure 5.24.** Comparaison des quatre catégorisations :

On retrouve évidemment sur ce diagramme les recoupements que nous avons construits, mais de plus, on y voit clairement le rôle important qu'a exercé la typologie d'Albert Meister, avec laquelle nous avons beaucoup de traits communs. Celle de F. Caroux (à vocation socio-économique affichée) apparaît plus éloignée avec un abandon complet de la catégorie « expression et communication », tant il nous semble que toutes les associations - certes à des degrés divers - ne cessent de communiquer et de s'exprimer.

On remarquera un trait en pointillé entre les associations gestionnaires de Caroux et le secteur sportif de Passaris/Raffi. Malgré leur filiation, nous n'avons pas voulu réutiliser ces catégorisations en laissant aux associations sportives la « liberté » d'être rangées dans le secteur « **loisir** » (s'il s'agit de clubs de foot-ball ou autres) ou bien dans le secteur « politique et société » (s'il s'agit de la fédération française du foot-ball professionnel ou de celle du sport automobile), voire même de l'intervention sociale (s'il s'agit d'une association d'aide aux sportifs handicapés de telle ou telle ville).

.M2.5.7.3. Application à un corpus statistique standard

Munis de la typologie que nous venons d'élaborer, il nous reste à la tester sur quelques populations d'associations. Nous allons commencer par utiliser la liste des catégories citées au paragraphe 5.6.2. dans la figure 5.11, p. .

.M9. **Figure 5.25.** Découpage de la liste de la figure 5.11 en fonction de notre typologie :

CATEGORIES	TYPES
Loisirs et culture	Sportive Loisirs Artistique Radio libre, CB
Politique/société	Politique Religieuse Ecole libre
Intervention sociale générale	Social Formation-Recherche Foyers éducatifs Emploi-Production Troisième âge Défense du patrimoine Environnement
Défense/ promotion d'intérêts catégoriels	Défense professionnelle Propriétaires/locataires Anciens élèves Parents d'élèves Resserrement des liens Défense de droits divers

Par rapport à cette population, statistiquement classique, la catégorie « **loisirs et culture** » n'évoque pas de remarques particulières, elle semble aller de soi, à condition de ne pas chercher à y segmenter des modes d'activités ⁵². Elle confond

⁵² On peut peut-être sentir qu'il manque au moins un second axe...

les maisons de la culture et les amicales d'aéromodélistes et évite le problème de la seule approche par mode d'activité laissant trop à l'écart la taille ou l'influence, ou le mode d'action (cf. ce que nous disions plus haut des associations sportives).

La rubrique « **politique et société** » regroupe les associations, mais aussi, si on le désire, les structures parallèles que sont les partis politiques et les syndicats. Comme indiqué précédemment, le volet « société » permet d'accueillir les associations qui veulent « *changer la vie* » dans plusieurs de ses composantes (droit des piétons, des non-fumeurs, etc.).

La catégorie « **intervention sociale** » n'appelle pas non plus de difficulté particulière, elle reprend le secteur social en l'élargissant à l'emploi et plus généralement à tout ce qui est général, collectif et presque altruiste dans une association. On en a un bon exemple avec les associations d'aide aux personnes âgées qui ne sont pas constituées essentiellement de personnes âgées voulant se protéger, mais aussi de personnes jeunes désirant « *rendre service* » (on retrouve la vieille notion d'« aide » ou de secours mutuel). Seront classées dans cette rubrique les associations axées sur le **service**, sans considération politique manifeste et manifestée.

La « **défense promotion d'intérêts catégoriels** » semble assez claire elle-aussi. Au contraire de la précédente, elle est constituée des personnes directement concernées par l'intitulé ou les buts de l'association ⁵³. On peut dire que c'est le domaine

53 Nous ne nous occuperons pas ici des *motivations* des membres adhérents ou de ce que l'on pourrait appeler des « *profils d'adhésion* » (cf. p. 632 et chapitre 14.5).

des lobbies.

Naturellement, certains types pourront « basculer » d'une catégorie dans une autre, c'est ce qui nous conduira à utiliser la notion de critères dominants et sous-dominants (cf. 5.7.5.).

.M2.5.7.4. Application à un exemple transversal

Nous allons prendre un second exemple pour bien montrer ce que nous croyons être l'intérêt de cette grille : **les associations s'occupant de l'environnement** (que nous avons fréquentées et animées pendant plusieurs années) couvrent un secteur extrêmement vaste des typologies associatives.

.M3.1. La catégorisation

Entre *la fédération des associations de mycologues amateurs*, tous totalement bénévoles, *une grande association d'environnement* employant des permanents, conviant des ministres à ses Assemblées Générales, *le groupe de défense d'un site, d'un biotope ou d'une espèce animale ou végétale* ou *une association de riverains directement concernés par le passage d'une ligne de TGV sous leurs fenêtres*, il y a d'énormes différences dont une typologie simpliste ne pourra évidemment rendre compte, sauf à les regrouper dans la rubrique transversale sur l'« environnement » au mépris de leur taille, de

leur influence, de leurs objectifs et moyens d'action, de leurs ressources, etc.

Dans le modèle (simplifié sur un seul axe, rappelons-le) que nous proposons ici, *les riverains défendant leur calme* (perdu !) pourront se trouver classés dans la catégorie de « **défense et promotion d'intérêts catégoriels** » car ils interviennent avant tout pour *eux* (ce qui ne les empêchera pas bien évidemment d'unir leurs efforts avec d'autres personnes concernées par le passage d'une autoroute ou le passage régulier d'une ligne aérienne).

Le groupe de défense d'un biotope pourra être classé dans la catégorie « **Intervention sociale générale** » car il ne défend pas directement ses intérêts et ne pose pas directement son action en termes de politique nationale.

La grande association, posant les problèmes de l'environnement en termes de choix de société (quel type d'urbanisation ou de développement rural ?) pourra être classée dans la catégorie « **politique et société** ». On voit que cette famille sous-tend évidemment une composante de **taille** et/ou **d'influence** pour les groupements qui ne se déclarent pas directement politiques. Il apparaît évident qu'une association regroupant des milliers de personnes sensibles à l'environnement représente un poids politique important, même si ses statuts proclament l'apolitisme le plus éthéré (les élus de tous horizons politiques comprennent très bien ce genre de situation, ce qui explique leur présence à certaines Assemblées Générales

importantes ⁵⁴).

Enfin, *les passionnés de mycologie* se retrouveront, malgré leur nombre (plusieurs milliers, regroupés dans une fédération) dans la catégorie 1 « **loisirs et culture** ». Au contraire des précédents, leur activité n'a pas de conséquence politique directe, sauf exception, par exemple lors d'un conflit sur une zone à protéger, auquel cas, ils peuvent alors chercher à se comporter en lobby (à condition de connaître les réseaux d'influence ⁵⁵).

.M3.2. Ses limites

Il pourrait sembler qu'avec cet appareil descriptif, nous serions en mesure de rendre assez bien compte de la réalité complexe et mouvante des associations. Mais en fait, au moment de classer les associations énumérées à la figure 5.11., nous avons dû faire des choix, non pas que la typologie soit inadaptée ⁵⁶, mais bien plutôt parce que les associations se révèlent souvent **multifonctionnelles**, de sorte que l'on est parfois tenté de les classer dans deux rubriques ou plus.

54 Nous faisons allusion à des associations aussi différentes par ailleurs que « *Les Vieilles Maisons Françaises* », rassemblant 12 000 membres ou qu'« *Espace pour Demain* », qui en compte environ 8000 et que nous avons toutes deux étudiées (cf. chapitre 12).

55 On pourrait remarquer que les lobbies ont un fonctionnement associatif et que réciproquement, la plupart des associations ont un comportement de lobby ; c'est pourquoi nous n'avons pas voulu étudier séparément le « *lobbying* » qui semble d'ailleurs connaître un important développement.

56 Il apparaît au contraire, que testée sur des populations plus importantes, elle se comporte très correctement et décrit plutôt mieux la réalité que celles que nous avons précédemment étudiées.

C'est pourquoi, il a fallu mettre au point un mécanisme susceptible de rendre compte de cette exigence du terrain, ce que nous avons effectivement réalisé avec le principe des critères dominants et sous-dominants (plutôt que « récessifs »).

.M2.5.7.5. Notion de critères dominants et sousdominants

Certaines associations ne se laissent pas facilement classer par les typologies mono-dimensionnelles (on peut penser que les typologies bi- et tridimensionnelles que nous avons esquissées aux paragraphes 5.6.3 et 5.6.4 y parviendraient sans difficulté). C'est pourquoi, il nous a semblé utile de prévoir un système de classement offrant le maximum de « *jeu* » et notamment la possibilité (exceptionnelle) de déclarer qu'une associations peut se laisser décrire par l'ensemble des quatre critères de la typologie. D'ordinaire, face à ce genre de situation, on est conduit à refondre les critères et/ou à en prévoir de nouveaux, de plus en plus spécifiques jusqu'à devoir un jour ou l'autre réinstaurer des méta-descripteurs et ainsi de suite. Il nous semble plus efficace, économique et rapide de tolérer un « panachage » des classements selon le mécanisme ci-dessous :

Lors de la description d'un association, nous codons sa catégorie principale avec le nombre **2**, (c'est la dominante). S'il y a des sous-dominantes, nous les codons avec le

nombre 1⁵⁷.

S'il n'y a pas de sous-dominante, les autres critères sont automatiquement **mis à zéro**.

Nous avons utilisé le logiciel « *FileVision* » (pour Macintosh) qui permet de gérer des *fichiers graphiques*. En 1985, c'est-à-dire deux ans avant l'actuel « *Hypercard* »⁵⁸, ce logiciel fut le premier de ce genre. Il permet de désigner des zones au moyen de la « souris » et d'obtenir en retour des données concernant la zone sélectionnée. On trouvera à l'annexe E-9 des exemples et des commentaires sur son emploi, en particulier la méthodologie de la construction d'un fichier graphique. On y verra également d'autres recherches et sélections non traitées ici. Comme pour les rotations effectuées avec « *Mac Spin* », nous avons placé le fichier correspondant sur la **disquette d'accompagnement**, ce qui permettra de retrouver les sélection traitées dans ce chapitre ou d'en effectuer d'autres⁵⁹.

Voici un exemple concret de la saisie d'une fiche concernant une des associations de notre corpus principal (cf. chapitre 12 et annexe E-7).

.M9.Figure 5.26. La saisie d'une fiche. Exploitation du poly-

57 On pourrait choisir n'importe quel autre code, mais l'avantage d'un code numérique est qu'il permet de faire (ou plutôt de faire faire à l'ordinateur) des calculs de tendances, de répartition, de pourcentages, de sommation, etc.

58 Cf. annexe T-3.

59 Rappelons que cette disquette contient aussi les deux systèmes-experts des chapitres 10 et 17. Le fichier « *FileVision* » est nommé « **Réseau associatif** ». Nous avons pu mettre sur cette disquette un « *copie de démonstration* » de ce logiciel (limitant le nombre de créations de fiches).

fonctionnalisme associatif :

NOM	MEDIA ET VIE SOCIALE	Link	4
Polit/Société	1	Membres	100
Interv. Sociale	2	Bénévoles	1
Défense/Promo	1	Salariés	2
Loisirs/Culture	1		
Activ n. médias	1		

Dans la fiche ci-dessus, on peut observer la saisie des renseignements concernant Media et vie sociale (MVS) sur le logiciel « *FileVision* ». Conformément au codage annoncé plus haut, nous indiquons **2** ou **1** pour chacune des rubriques. On voit que la rubrique « Politique/Société » a été codée avec **1** (ce n'est pas l'objet principal de MVS). L'intervention sociale a obtenu la valeur **2** parce qu'il s'agit là du premier rôle de cette association. Les deux autres rubriques, se voient attribuer de valeurs égales à **1** (sous-dominantes). MVS pratique modérément les nouveaux médias (codage **1**), ne recoure que fort peu aux bénévoles (valeur **1**) et emploie surtout des salariés (codage **2**). On remarquera aussi que le nombre de membres est indiqué.

La rubrique « *Link* » (lien) sert à indiquer le degré de

polymorphisme (de 1 à 4) ⁶⁰.

.M2.5.7.6. Application à notre corpus associatif

Nous reverrons plus en détail au chapitre 12 l'exploitation de cette méthode de saisie et de traitement des associations selon la typologie exposée dans les paragraphes précédents.

Nous nous contenterons ici de montrer comment elle permet de décrire rapidement et avec précision les caractéristiques de toute population d'associations, sans avoir recours au système tridimensionnel beaucoup plus lourd à manipuler ⁶¹.

Voici quelques exemples de poly-participations (visualisations très faciles à d'obtenir) :

.M3.1. Un exemple de réseau associatif individuel

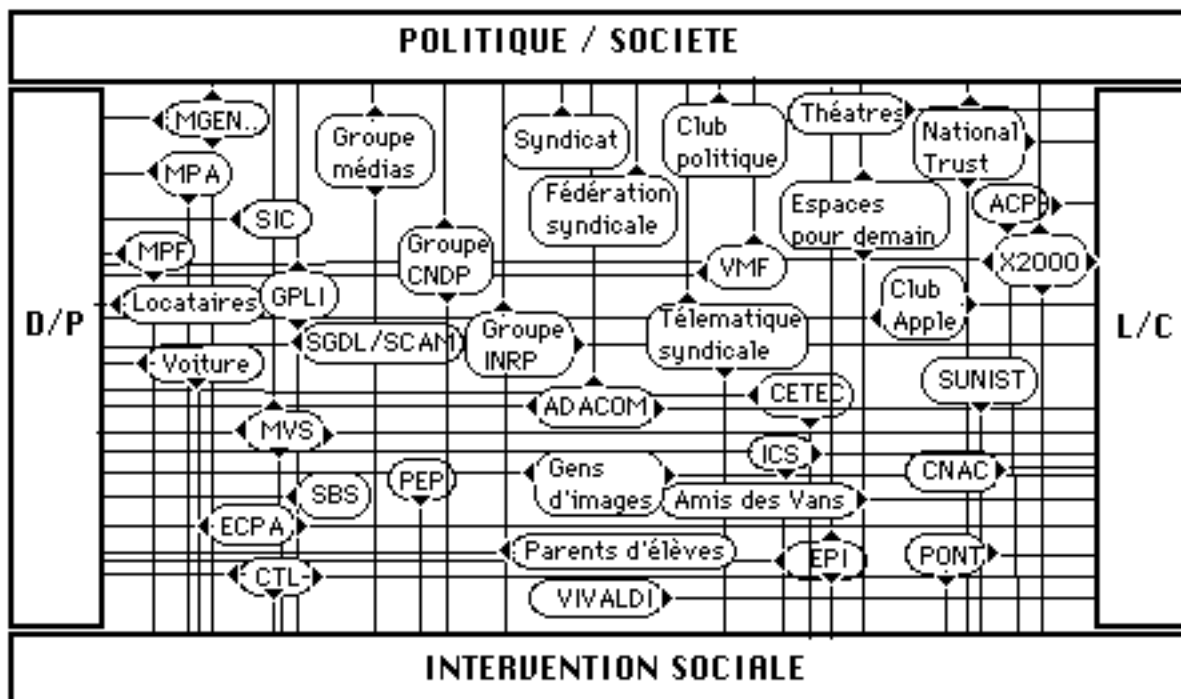
La tendance au poly-associationnisme semble assez développée, de sorte que s'il fallait représenter l'ensemble des associations dont un individu (possédant tout de même un goût certain pour la vie associative) peut être membre, on risquerait d'aboutir à un réseau hyper-complexe du genre de celui-ci :

.M9. Figure 5.27. Poly-associationnisme et typologie

60 Elle fait partie des commandes du logiciel, c'est pourquoi elle apparaît en anglais.

61 Et exigeant de surcroît des temps de saisie nettement plus longs pour chaque association.

associative :



Sur ce schéma figurent la quasi-totalité des associations auxquelles est inscrit un individu, avec en regard nos catégories typologiques. Vu ce que nous avons dit sur le poly-fonctionnalisme, tout effort de le croiser avec le poly-associationnisme paraît relever de la gageure.

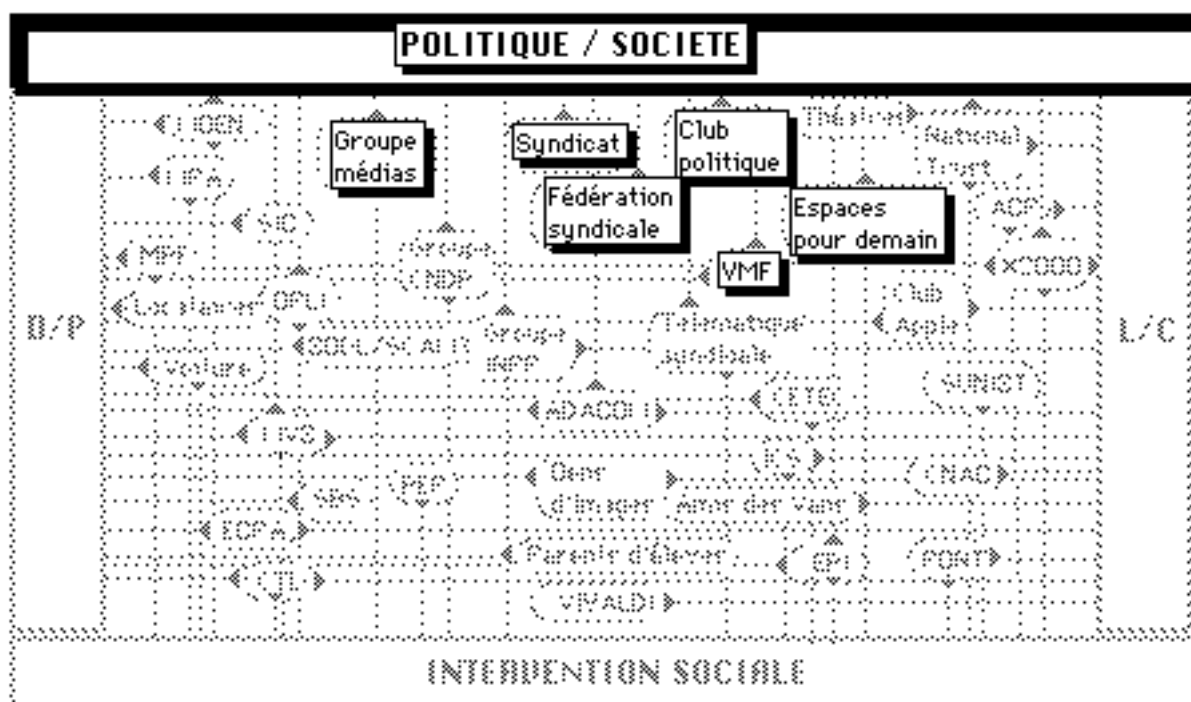
Il serait pourtant utile de pouvoir dresser des sortes de « *cartes du Tendre* » de l'appartenance associative afin de se faire une idée de la **personnalité associatophile** (nous oserions avancer du « *caryotype associatif* »).

Avec notre modélisation informatique ⁶², il est ainsi possible de dresser un état des associations de loisir/culture (L/C), de

⁶² Rappelons que l'on trouvera à l'annexe E-9 une description précise de la méthode employée ainsi que du logiciel graphique « *Filevision* ».

politique/société, d'intervention sociale, de défense et promotion d'intérêts catégoriels (**D/P**) :

.M9. **Figure 5.28.** Regroupement visuel des associations de la catégorie « *Politique et société* » :

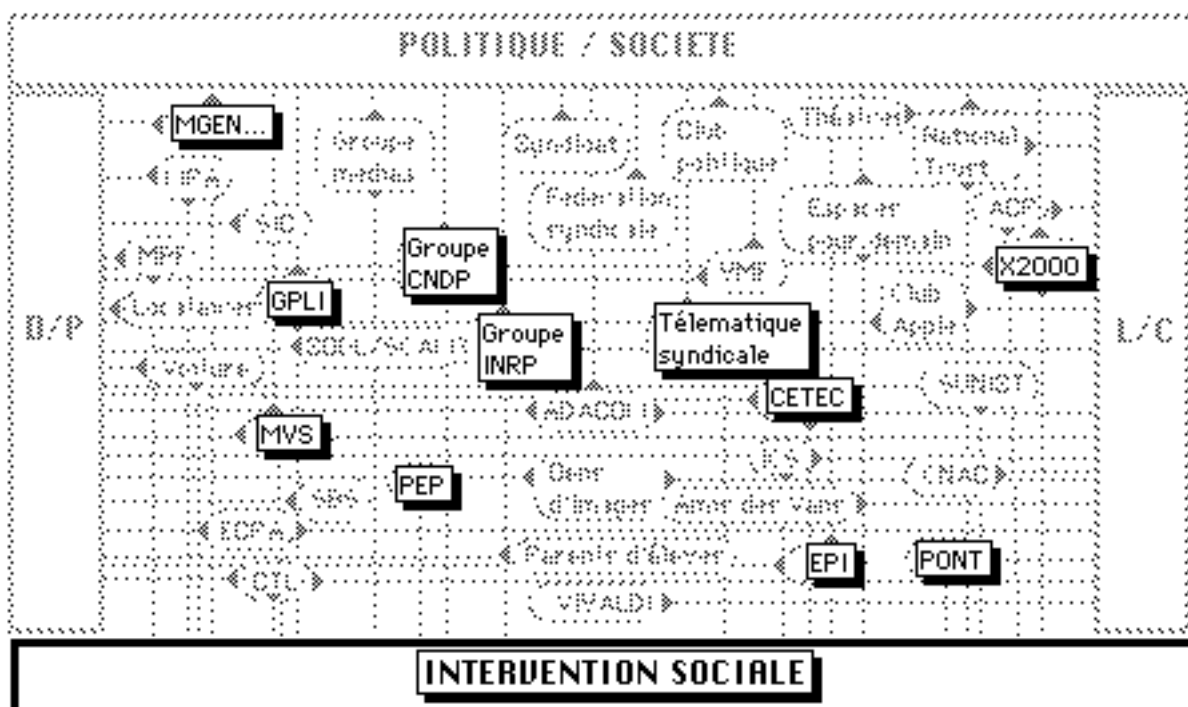


On voit immédiatement que seulement 6 associations du corpus sur une quarantaine font partie de la catégorie « Politique et Société », ce qui n'est pas surprenant pour le syndicat (!), la fédération syndicale ou le club politique, mais l'est davantage pour un groupe sur les médias (en fait affilié à une sensibilité politique). Les deux associations *innocentes* (non politiques a priori) que sont les Vieilles Maisons Françaises (VMF) ou Espace pour demain (qui voudrait être l'équivalent français du « National Trust »), ayant toutes deux un rôle

d'influence important y figurent aussi.

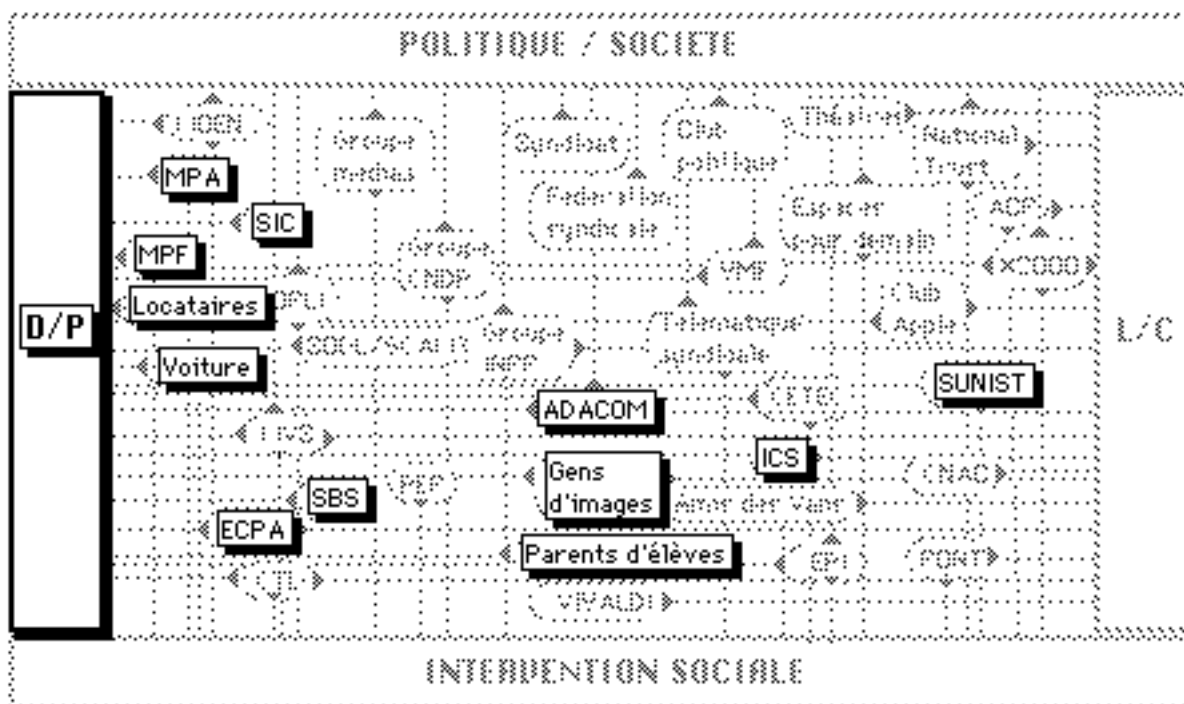
Naturellement, selon les individus concernés, on aura plus ou moins de citations en fonction par exemple du degré de militantisme.

.M9. **Figure 5.29.** Regroupement visuel des associations de la catégorie « *Intervention sociale* » :



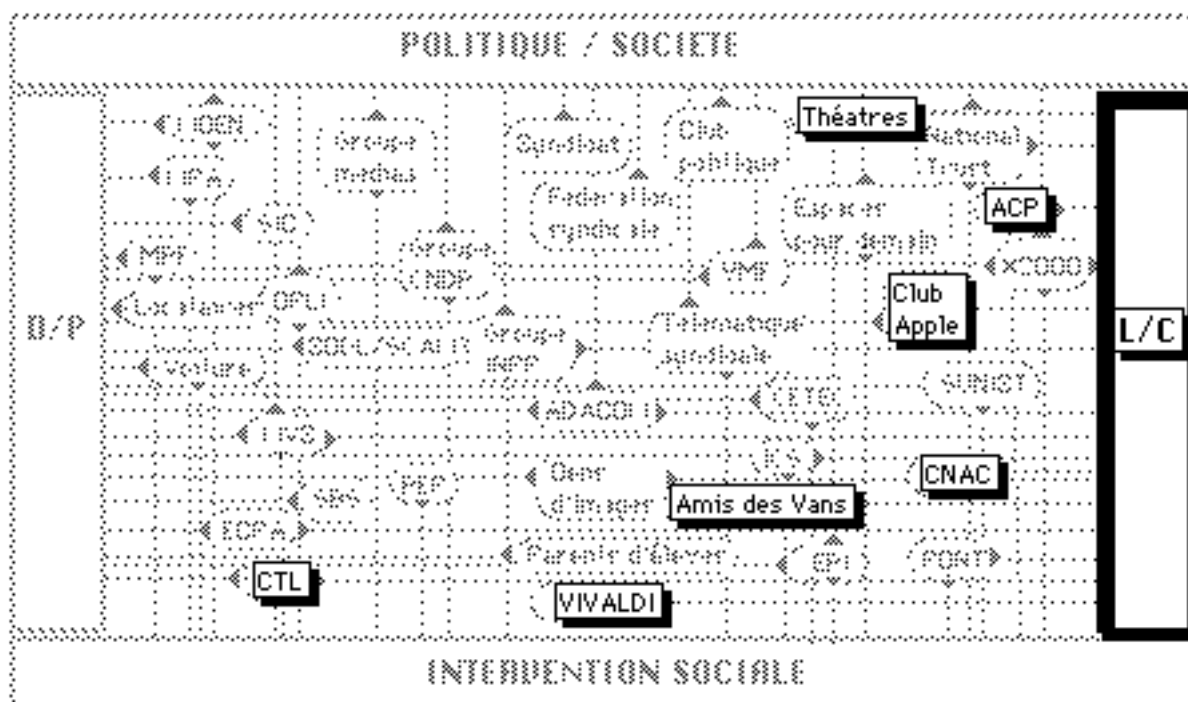
L'intervention sociale active 11 associations. Nous ne les détaillerons pas ici et nous contenterons de constater qu'il n'y a pas de surprise pour certaines (MGEN) mais davantage pour d'autres, par exemple les groupes de travail INRP ou CNDP.

M9. **Figure 5.30.** Regroupement visuel des associations de la catégorie « Défense et promotion d'intérêts catégoriels »



La « Défense-Promotion » montre les diverses associations de défense comme celles qui s'occupent des problèmes de locataires ou des automobiles, ou des droits d'auteur, ou des parents d'élèves, etc. Cette catégorie ne fait pas la séparation entre les soucis altruistes et les soucis personnels, de sorte que des associations assez diverses peuvent s'y côtoyer.

.M9. **Figure 5.31.** Regroupement visuel des associations de la catégorie « *Loisirs et culture* » :



Les « Loisirs et culture » paraissent plus homogènes pour l'individu considéré. Nous pourrions évidemment faire la même remarque qu'au sujet de la figure 5.28. sur « Politique et société » c'est-à-dire que ces « *sociogrammes* » décrivent assez fidèlement la personnalité associative, voire la personnalité sociale d'un individu.

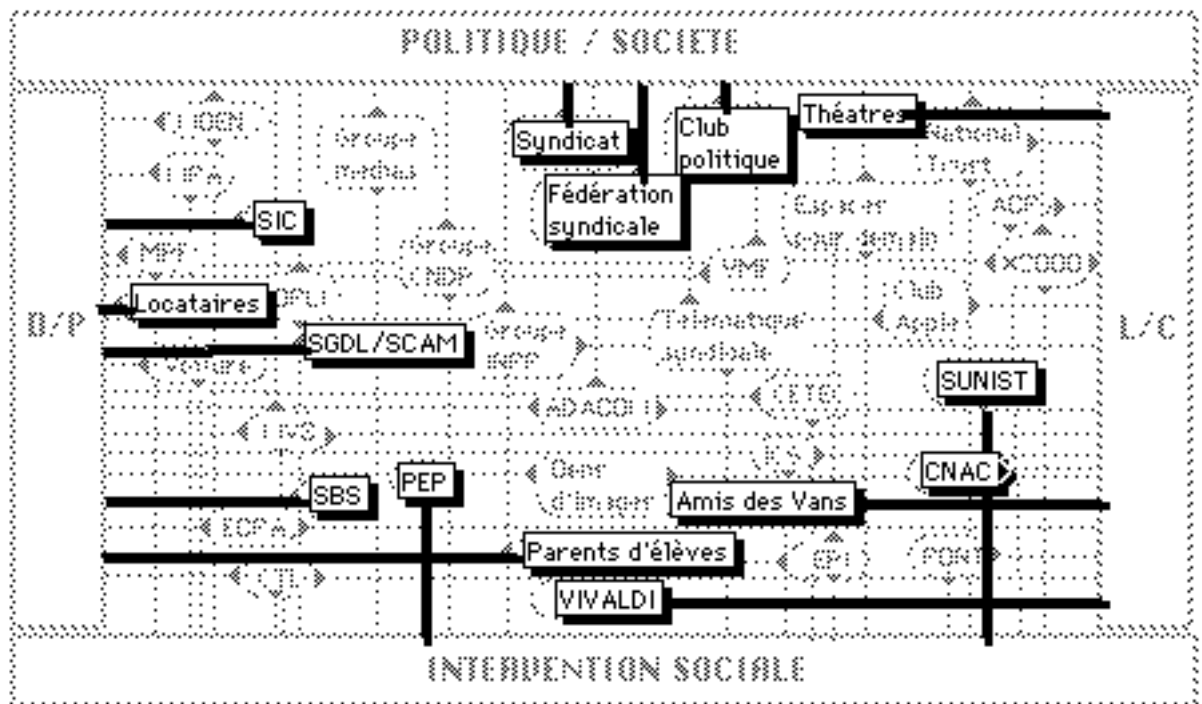
.M2.5.7.7. Mise en évidence des classements polycatégoriels

La même modélisation nous permet aussi de visualiser très facilement les associations mono- ou poly-catégorielles, c'est-à-dire, celles qui ont ou n'ont pas des sous-dominantes.

Rappelons que la formalisation est expliquée dans l'annexe E-8 et que nous reprenons cette question de manière plus approfondie au chapitre 12.

La mesure de l'attrait (et de l'impact) des associations aurait beaucoup à gagner à ce que puissent être connues précisément les regroupements poly-catégoriels qu'elles favorisent ou entraînent. C'est ce que les graphiques suivants s'attachent à faire (avec le même logiciel).

M9. **Figure 5.32.** Associations du corpus individuel possédant une sous-dominante :

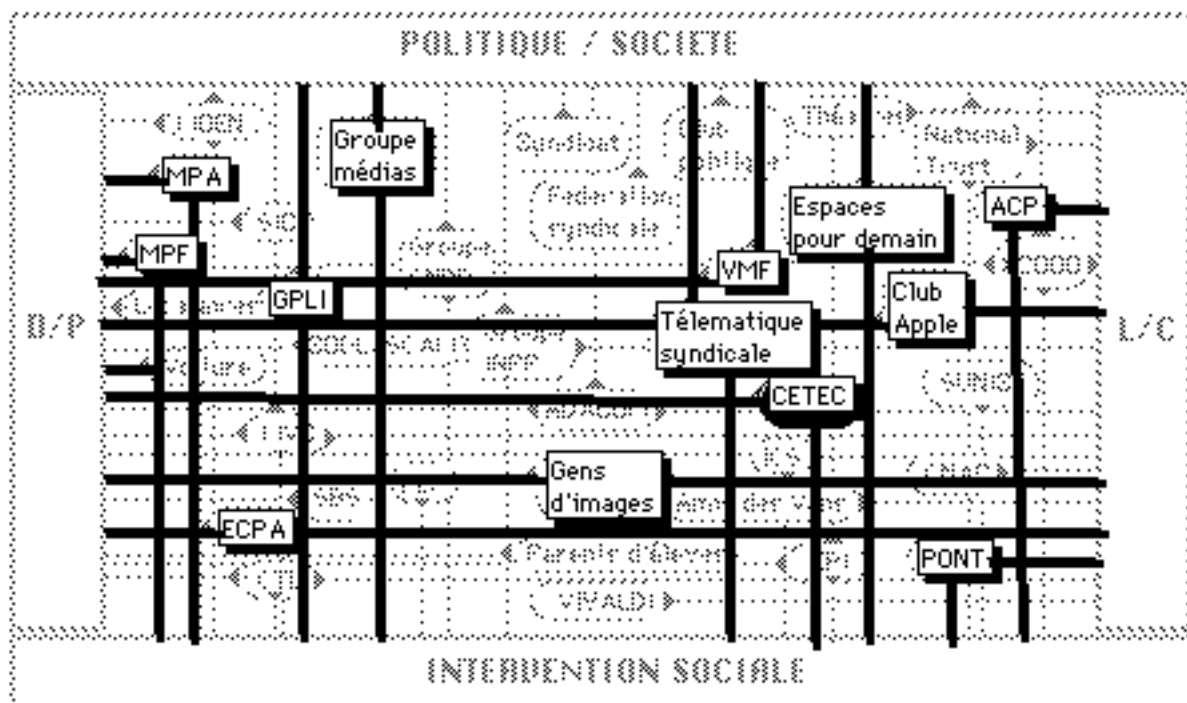


On ne s'étonnera guère de voir figurer ici les associations les plus « monodimensionnelles » comme les associations de défense de locataires (elles ont un but bien délimité, facilement identifiable). Le sociogramme ci-dessus montre une personnalité associative peu tournée vers les loisirs « traditionnels » de consommation (sauf peut-être le théâtre). Il montre aussi le poids assez faible de l'intervention sociale classique (sur des objets uniques, bien répertoriés).

On notera un premier résultat important et sûrement généralisable : **les associations de service** (celles auxquelles on adhère pour en obtenir quelque chose) **sont très majoritairement monodimensionnelles**, ce qui apparaît logique en termes

« marchands ». En effet, si on cherche un service, on s'orientera de préférence vers des « images de marque » montrant des actions claires et facilement mémorisables (techniques du marketing).

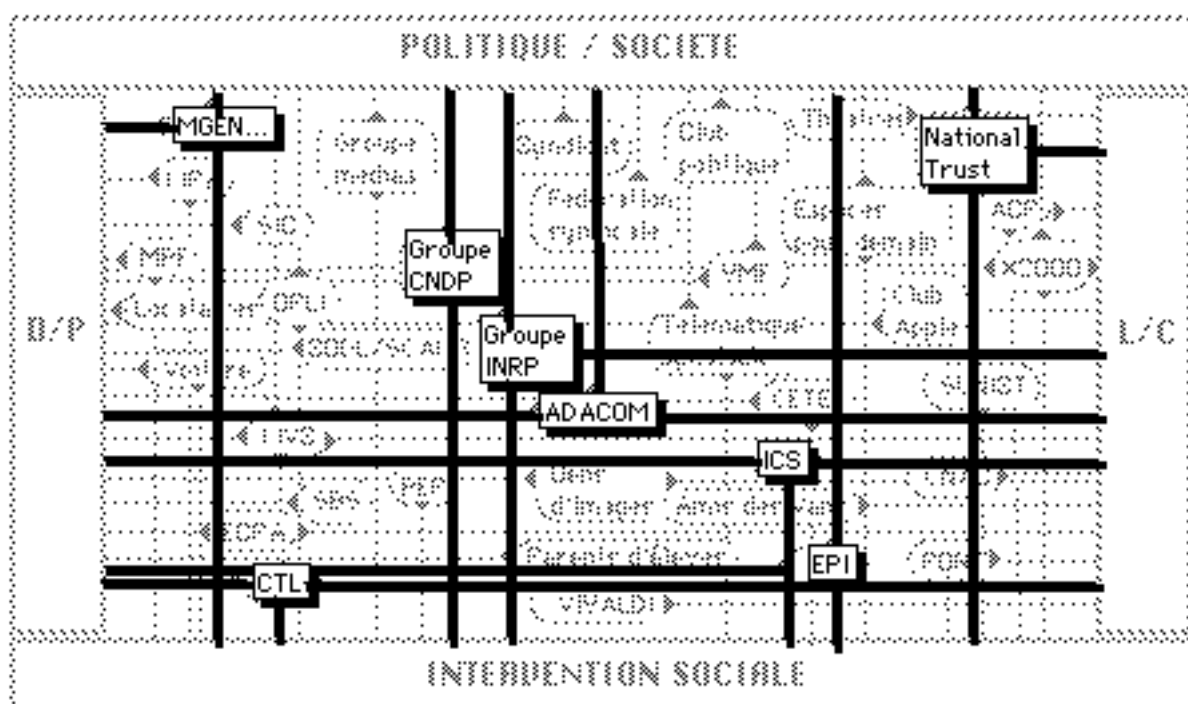
.M9. **Figure 5.33.** Associations du corpus individuel possédant deux sous-dominantes :



Le sociogramme étudié ici montre une grande richesse d'associations possédant deux sous-dominantes, ce qui illustre une personnalité associative complexe, cherchant à la fois le service, mais aussi (et peut-être surtout) d'autres « satisfactions » sociales. On remarque que les loisirs/ culture sont raccordés à l'intervention sociale. Alibi ou nécessité ? Il en est presque de même des associations de défense/promotion. On remarquera

enfin la continuité logique entre les associations classées dans Politique/société et Intervention sociale.

.M9. **Figure 5.34.** Associations du corpus individuel possédant trois sous-dominantes :

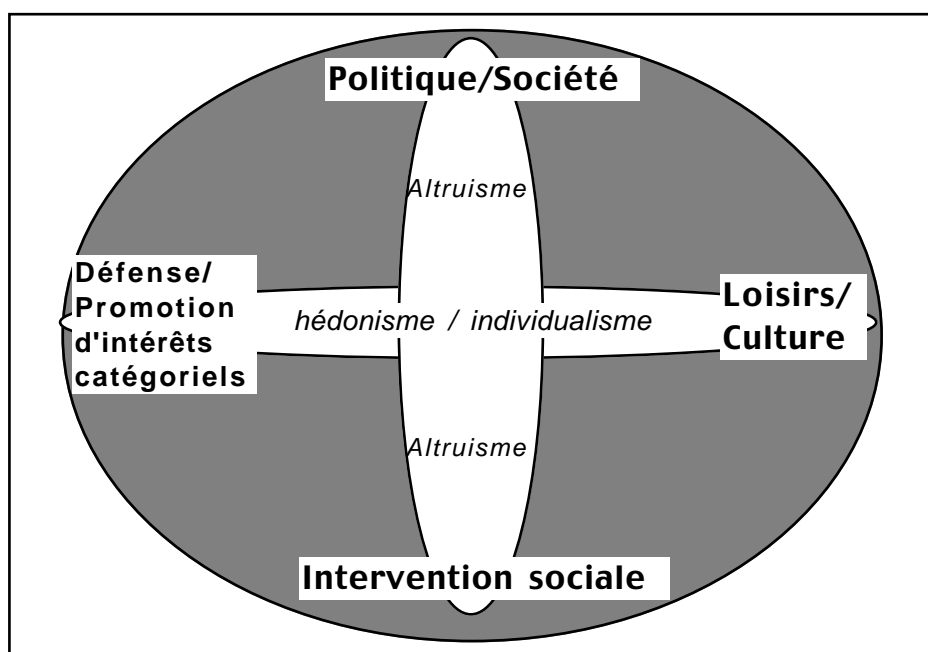


Les remarques concernant Loisirs/culture et Défense/promotion demeurent valables (liaison avec les autres domaines). Nous obtenons sur ce graphique les associations du corpus qui exercent un rôle multidimensionnel complexe, de nature systémique (au sens où elles sont intégrées dans un jeu d'interactions incessantes). Les groupes INRP et CNDP apparaissent dans une triade (Loisir/culture, Intervention sociale et Politique/société), ce qui apparaît logique vu les fonctions qu'ils se sont à eux-mêmes assignées, de même que l'EPI. En

Seules, deux associations du corpus sont ressenties comme activant quatre sous-dominantes (MVS et X 2000 seront étudiées aux chapitres 14 et 15). On peut imaginer que ce genre d'association doit rester rare, car une structure protéiforme et trop complexe a du mal à être connue, appréhendée et repérée, sous peine d'éprouver des difficultés de recrutement et de fidélisation.

5.7.8. Nos quatre catégories et la vie sociale

.M9.**Figure 5.36.** Nos quatre catégories et la vie sociale :



Dans la quatrième partie nous reviendrons plus en détail sur cet arbre logique. On peut simplement signaler qu'il illustre la dualité des adhésions (on adhère *pour soi*, pour *son* problème, ou bien on adhère pour le *service des autres*, quitte à profiter aussi des services associatifs).

<p>.M1.5.8. Différenciation des créations d'associations</p>
--

En l'absence de typologie unificatrice, il apparaît difficile de se livrer à des comparaisons des créations d'associations. Selon le type de regroupements auxquels se livrent les analystes, on arrive à des résultats faiblement significatifs, voire non-significatifs.

D'assez nombreuses études locales ont été menées sur des villes moyennes parce qu'elles seules permettent d'arriver à une quasi-exhaustivité.

Nous allons brièvement en examiner quelques exemples :

.M2.5.8.1. Un exemple local - Alençon

Le dépouillement systématique des données préfectorales permet d'obtenir une « photographie » des créations sur une année entière.

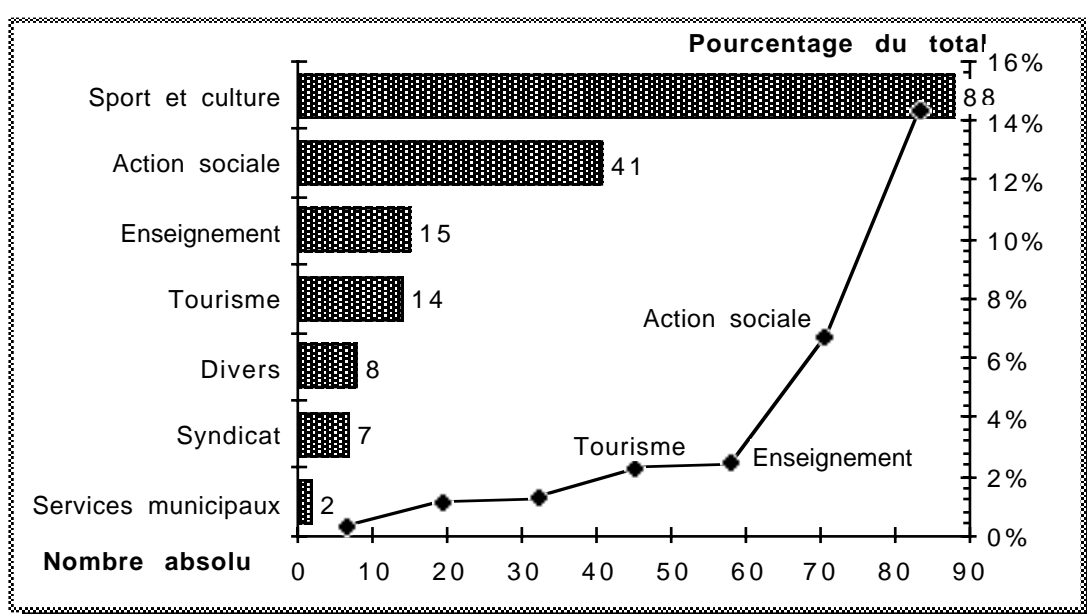
Pour présenter les résultats, il faut bien sûr opérer des regroupements catégoriels, éventuellement orientés par les buts que l'on poursuit, par exemple une observation du développement du secteur sportif ou du secteur social.

Des données extraites de Meylan (banlieue de Grenoble) ⁶³

⁶³ Cf. Alexis FERRAND, *Les manières meylanaises*, Association pour le Développement Régional, 1985.

ou d'Alençon ⁶⁴, nous avons tiré les résultats suivants, en provenance directe du bulletin municipal des « Adresses utiles », citant 175 associations sur les 613 répertoriées au fichier de la Préfecture :

.M9. **Figure 5.37.** Alençon en 1982.



Comme on peut le constater sur ce graphique, seule l'action sociale peut être assez facilement rapportée aux catégories que nous avons préalablement définies. Nous ne nous attarderons pas sur les 6% de « divers » ni sur l'« enseignement » qui rassemble on ne sait trop quoi (peut-être les associations d'enseignement privé, à moins que ce ne soient les associations de formation permanente ou continuée). Les autres classifi-

64 Association pour le Développement Régional.

cations (tourisme, sport **et** culture) ne nous permettent pas non plus de nous livrer à des comparaisons sérieuses avec d'autres études communales. Il faudrait à chaque fois revenir aux sources, c'est-à-dire aux déclarations préfectorales, ce qui représenterait un travail gigantesque et quasiment impossible, sauf à exploiter la version informatisée du Journal Officiel ⁶⁵.

En conclusion, nous pouvons avancer qu'une **homogénéisation des regroupements** est absolument indispensable pour se livrer à une étude catégorielle sérieuse du développement associatif.

Dans le paragraphe suivant, nous allons employer notre typologie sur le corpus défini au 5.7.3.

.M2.5.8.2. Croissance différenciée depuis 1937

Voici, tout d'abord en données brutes les résultats d'une étude de **Michel Forse** ⁶⁶ sur les créations d'associations entre 1937 et 1982. Nous avons ajouté un calcul en pourcentage des taux de chaque catégorie en fonction du total de l'année considérée (1937, 1960, 1977, 1982), de façon à dégager immédiatement quelques tendances. De même, nous avons

⁶⁵ Nous aimerions par la suite pouvoir « négocier » un accès télématique avec les services du Premier Ministre afin de pouvoir exploiter le gisement des déclarations d'associations et tenter d'établir des statistiques suffisamment précises.

⁶⁶ in *Les créations d'associations, indicateur du changement social*, Revue Changement social n°6, janvier 84.

calculé les totaux par année, ce qui permet de rapprocher instantanément les 9311 créations de 1937 des 39437 de 1982 ⁶⁷. Notre objet n'étant pas, dans l'immédiat, une nouvelle étude complète des chiffres-clés du mouvement associatif, nous avons repris les catégories citées ci-dessous, sans chercher à les modifier (en particulier ce que cet auteur appelle « *l'école libre* »...). Remarquons qu'il ne serait pas aisé d'y replacer certains secteurs, apparemment éloignés du champ d'étude de Michel Forse, par exemple, où peut-on faire figurer les « *sociétés savantes* » ? (défense du patrimoine, formation/recherche, loisir, environnement, etc.) :

⁶⁷ Profitons-en pour signaler une différence (sûrement due à une petite erreur de calcul) entre les données de M. Forse pour 1982 et celles d'Edith Archambault que nous avons déjà citées au paragraphe 5.2. indiquant 40228 (Forse) au lieu de 39437 (Archambault, soit un écart de 791 associations, ou environ 2%, donc négligeable.

.M9. **Figure 5.38.** La croissance des créations d'associations :

Types d'associations	1937	1960	1977	1982	% / T	%	%	%
Sportive	2378	2008	6637	7237	26%	16%	20%	18%
Religieuse	106	142	585	676	1%	1%	2%	2%
Ecole libre (privée)	92	1024	103	213	1%	8%	0%	1%
Politique	163	230	982	1163	2%	2%	3%	3%
Foyers éducatifs	267	586	804	1076	3%	5%	2%	3%
Défense du patrimoine	82	99	468	683	1%	1%	1%	2%
Formation-Recherche	368	766	1464	2599	4%	6%	4%	7%
Artistique	425	600	2439	4116	5%	5%	7%	10%
Anciens élèves	105	150	310	379	1%	1%	1%	1%
Parents d'élèves	50	309	1330	1104	1%	2%	4%	3%
Emploi-Production	181	410	568	1692	2%	3%	2%	4%
Resserrement des liens	739	795	2025	2072	8%	6%	6%	5%
Loisirs	1535	2300	5535	4803	16%	18%	17%	12%
Social	968	1203	2578	3558	10%	10%	8%	9%
Troisième âge	24	169	2451	1126	0%	1%	8%	3%
Environnement	758	457	1080	960	8%	4%	3%	2%
Propriétaires/locataires	143	358	963	1362	2%	3%	3%	3%
Défense de droits divers	447	511	1235	1541	5%	4%	4%	4%
Défense professionnelle	479	516	1025	1792	5%	4%	3%	5%
Radio libre, CB	1	0	19	1285	0%	0%	0%	3%
TOTAL	9311	12633	32601	39437	100%	100%	100%	100%

Ce simple sondage sur quatre années-types nous confirme déjà le phénomène de *croissance accélérée* du mouvement associatif à partir des années soixante et soixante-dix. Un examen plus fin des pourcentages par catégorie nous montre l'**assez grande stabilité** de certaines d'entre elles (associations politiques, patrimoine, anciens élèves, resserrement des liens, propriétaires/locataires ⁶⁸, défense de droits divers) et au contraire **des secteurs plus tourmentés** (associations religieuses, formation/recherche, artistique, loisirs, environnement).

68 En 1982, les effets de la future loi « Quillot » ne pouvaient évidemment être mesurés.

Comme il n'est guère facile de tirer des tendances et encore moins d'opérer des regroupements à partir de tels tableaux de chiffres, nous leur avons fait subir une série de traitements statistiques que nous allons examiner sur les figures suivantes ⁶⁹, en commençant par les données brutes.

.M9. **Figure 5.39.** Calcul des tendances absolues et relatives :

Types d'associations	Ecart-type	tend.abs.	tend. rel.	% an	% 82/77	Coef. total
Sportive	2754	4859	27	5%	2%	2,0
Religieuse	295	570	38	12%	3%	5,4
Ecole libre (privée)	447	121	8	3%	21%	1,3
Politique	512	1000	39	14%	4%	6,1
Foyers éducatifs	342	809	30	7%	7%	3,0
Défense du patrimoine	294	601	45	16%	9%	7,3
Formation-Recherche	978	2231	43	13%	16%	6,1
Artistique	1738	3691	49	19%	14%	8,7
Anciens élèves	130	274	29	6%	4%	2,6
Parents d'élèves	615	1054	38	47%	-3%	21,1
Emploi-Production	672	1511	53	19%	40%	8,3
Resserrement des liens	740	1333	24	4%	0%	1,8
Loisirs	1926	3268	23	5%	-3%	2,1
Social	1216	2590	31	6%	8%	2,7
Troisième âge	1118	1102	29	102%	-11%	45,9
Environnement	272	202	6	1%	-2%	0,3
Propriétaires/locataires	558	1219	43	19%	8%	8,5
Défense de droits divers	540	1094	29	5%	5%	2,4
Défense professionnelle	612	1313	34	6%	15%	2,7
Radio libre, CB	639	1284	98	2853%	1333%	1284,0
Moyennes (hors "Radio libre")	829,55755	1518	32,556	16%	7%	7,3

Nous avons tenté de calculer, à partir des écarts-types, les **tendances absolues et relatives** ⁷⁰ de chacune des familles d'associations citées, ce qui permet de les reclasser en catégories

69 Calculs effectués avec le tableur « Excel » de la société Microsoft (cf. annexe T-7).

70 La tendance relative est calculée en fonction du nombre total des déclarations par année de référence, elle « relativise » les créations par rapport à l'ensemble. Ce mode de calcul est indispensable pour apprécier quelques mouvements fins qui seraient « écrasés » par le poids des grands secteurs (sport, loisir, etc.).

« *montantes* » et « *descendantes* » ⁷¹. Le mode de ces calculs s'inspire fortement de celui des tendances mathématiques, ici légèrement simplifiées (cf. annexe E-9)

On trouvera à droite de la figure et *sous forme de coefficients*, le cumul des pourcentages totaux d'augmentation sur la période 1937-1982, ainsi que les pourcentages annuels moyens de variation. Afin d'insister sur la période la plus récente et de montrer ses différences éventuelles avec les cours historiques, nous avons également indiqué les pourcentages moyens annuels entre 1977 et 82.

Signalons en préalable qu'une bonne partie des responsables d'associations avec lesquels nous nous sommes entretenus a pu confirmer quelques-unes des tendances générales que nous allons mettre en évidence ici (notamment pour les secteurs sportif, politique, patrimoine, formation/recherche, troisième âge, environnement, propriétaires/locataires).

Un premier examen des résultats obtenus démontre un fort degré d'hétérogénéité des associations. Ainsi, les associations **sportives** qui montrent la plus forte tendance absolue se trouvent à une place moyenne en valeur relative (elles n'ont pas un très fort potentiel de dynamisme). La comparaison des pourcentages montre même une baisse non négligeable des créations sur la période 77-82 (2% contre 5%). Au contraire, si l'on peut dire, l'« **Ecole libre** » (c'est-à-dire « *privée* ») montre

71 Certains de ces pourcentages dépassent les 100% (par exemple pour le « troisième âge ou les « radios libres ») en raison de leur très forte augmentation sur la période récente. Les valeurs moyennes, indiquées en bas du tableau, ont été calculées en « écrétant » les pourcentages des radios locales privées (RLP).

un très fort dynamisme sur la période récente alors que les associations **politiques** sont en baisse sensible. Les valeurs moyennes sont représentées par les **foyers ruraux** qui se maintiennent de manière à peu près constante sur l'ensemble de la période considérée. Les associations de défense du **patrimoine** qui ont connu leur période faste dans les années soixante-dix commencent à marquer le pas.

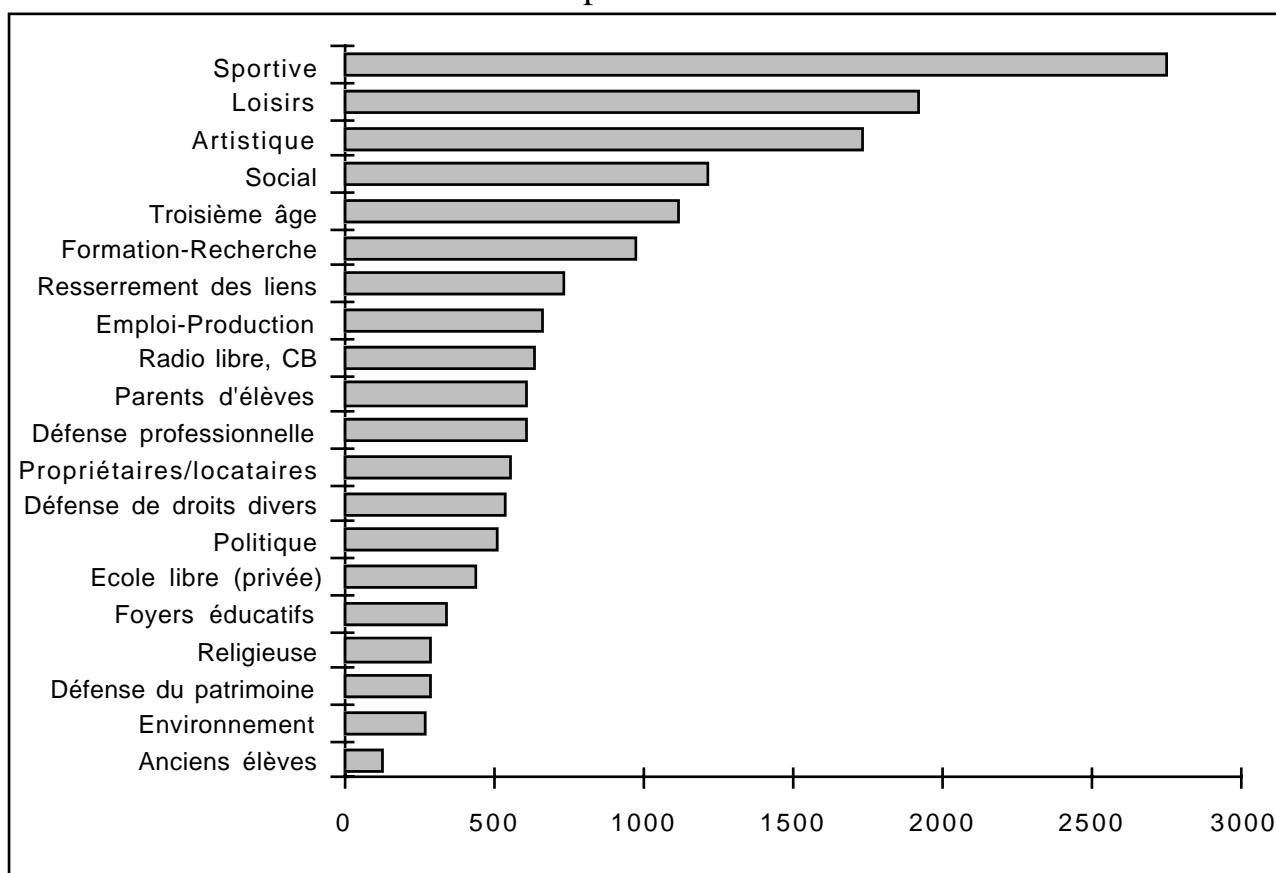
La **formation/recherche** constitue un des secteurs qui augmente le plus fortement (en valeurs absolue et relative), à égalité avec le secteur artistique. **L'emploi/production**⁷², bien que n'occupant qu'une place moyenne en valeur absolue, se montre assez dynamique lui-aussi.

Contrairement à des idées reçues, les associations de **troisième âge** ne créent plus autant de nouveaux groupes (on observe la « pause » classique après les vagues de création des années soixante et soixante-dix). Comme on peut s'y attendre en en parlant avec les responsables associatifs, l'environnement paraît en chute libre. Encore faudrait-il moduler ces résultats par un éclatement de ce secteur en plusieurs sous-secteurs, rattachés à d'autres catégories (patrimoine ou défense de droits divers dans le cas d'opérations locales de protection des sites ou de la nature). Les **radios locales privées** (ex « radios libres ») font état de leur explosion récente tandis que la **défense de droits divers** montre sa stabilité imperturbable.

72 Cette catégorie de Michel Forse (op. cit.) concerne en partie les associations qui se chargent de former les demandeurs d'emploi ou de les aider dans leurs recherches. L'APEC en est un exemple-type.

Venons-en à présent à des regroupements de ces diverses catégories et à une visualisation graphique des résultats de nos traitements mathématiques de ces données.

.M9. **Figure 5.40.** Classement décroissant de la variabilité des nombres de créations sur la période 1937-1982 :



Ce graphique a été obtenu en classant les écart-types des créations de chacune des catégories sur la période 1937-1982. On obtient ainsi la « *variabilité* » des associations sur une longue période. Rappelons que le calcul de l'écart-type respecte les variations absolues des créations.

On pourrait pratiquement distinguer trois grands groupes. Un groupe de tête à *haute variabilité* contiendrait les secteurs

sportif, de loisirs, artistique, social, troisième âge et formation/recherche (avec un écart-type supérieur à 1000 créations par an), dont le dénominateur commun pourrait être l'occupation de soi-même (ou, en d'autres termes, l'hédonisme moderne). La variabilité de ce groupe tient essentiellement au dynamisme des créations (pour les quatre premières catégories et la sixième) et à la force de la régression pour la cinquième (le troisième âge, en baisse importante sur les statistiques 82, comme nous l'avons déjà fait remarquer).

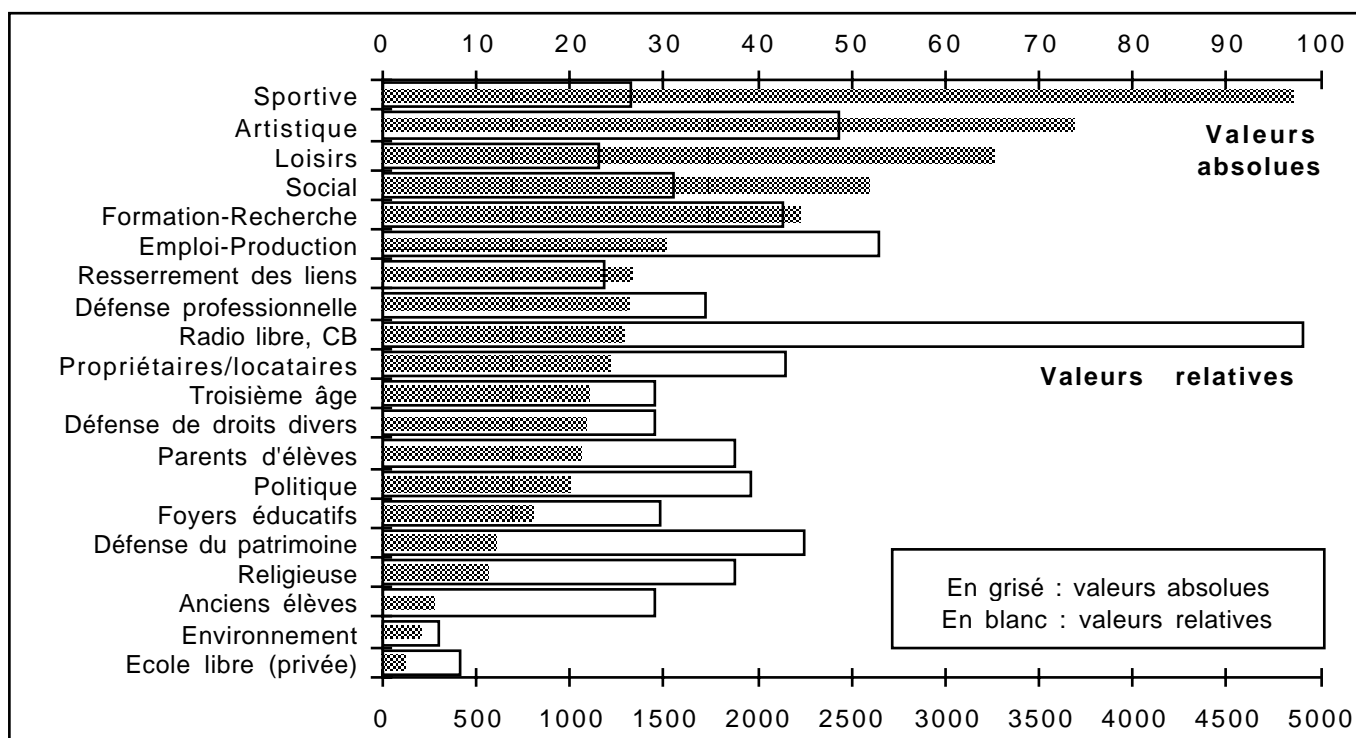
On observe ensuite un groupe central, de *variabilité moyenne* (présentant tout de même des contrastes importants). Il contient des associations plutôt « traditionnelles » allant du « resserrement des liens » à l'école libre.

Un dernier groupe à *variabilité faible à très faible* regrouperait les cinq dernières catégories (foyers éducatifs, associations religieuses, défense du patrimoine et de l'environnement, associations ou amicales d'anciens élèves). Une interprétation rapide pourrait faire croire que ces dernières associations dégagent suffisamment de consensus, ce qui se traduirait par leur stabilité. En fait, il n'y a pas nécessairement une aussi grande stabilité que cela, puisque l'on peut tout de même observer des variations assez importantes sur de courtes périodes (rappelons que les calculs ci-dessus portent sur 45 années, repérées à l'aide de quatre sondages nécessairement ponctuels).

Nous disposons d'autres outils de traitement pour mieux cerner la réalité associative recelée dans les données collectées

par Michel Forse, et nous allons à présent en examiner quelques-uns.

M9.Figure 5.41. Classement décroissant du nombre absolu des créations sur la période 1937-1982 (avec indications des valeurs relatives) :



Le tableau ci-dessus et ceux qui vont suivre ont été calculés à partir des tendances absolues et relatives communiquées à la figure 5.35. Nous avons fait cohabiter (en double échelle) les deux tendances. On retrouve (en grisé) les associations qui arrivent en tête en nombre absolu de créations (sportive, artistique, loisirs, social, formation/recherche). On peut en profiter pour remarquer que les associations s'occupant du

patrimoine et arrivant dans les dernières positions en nombre absolu, occupent une meilleure place en nombre relatif, ce qui montre leur dynamisme créatif, au moins avant la période 1977-82 au cours de laquelle elles ont connu une assez importante érosion. On constate le même phénomène avec l'emploi/production (plus dynamique que sa place dans la hiérarchie absolue ou réelle), ou bien la politique, les foyers et les associations religieuses ou les amicales d'anciens élèves. L'exemple le plus typique en est évidemment celui des radios « libres »⁷³ qui n'apparaît pas comme très important en matière absolue mais explose en valeur relative.

Cette approche (créations relatives et absolues) devrait être croisée avec la place réelle accordée par les médias (ou dans les représentations mentales que s'en font leurs cibles). On pourrait ainsi facilement mettre à jour des distorsions de toutes natures sur des variables aussi peu scientifiques que le « poids », ou l'« influence réelle » du mouvement associatif.

De même, on peut repérer des distorsions symétriques dans des secteurs comme les associations sportives, de loisirs, ou artistiques. On peut y voir deux raisons essentielles :

1. L'effet mathématique d'échelle selon lequel plus la base installée (le nombre d'associations en activité) est élevée, plus il est difficile de maintenir un taux important de

73 Par fidélité pour la citation des travaux de Michel Forse, nous avons laissé l'indication sur l'école « libre », c'est-à-dire privée.

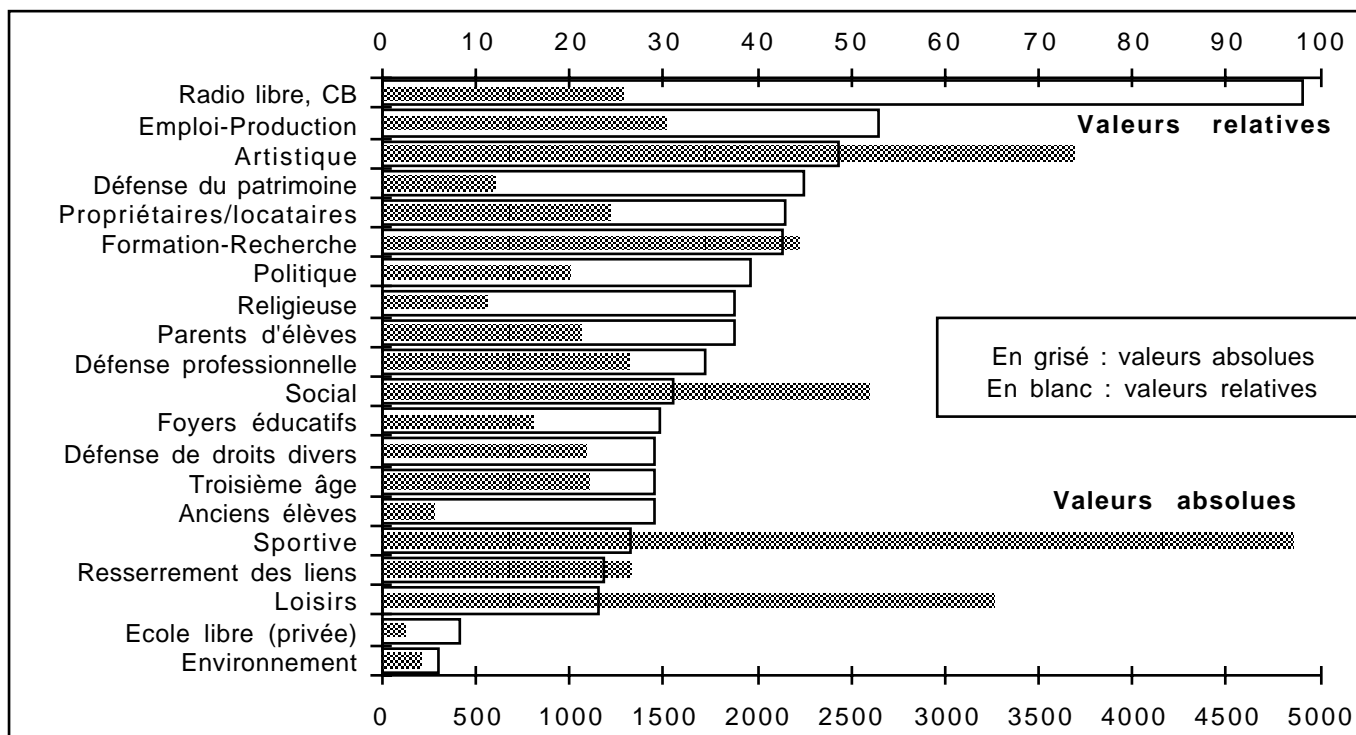
création ⁷⁴, sauf à entretenir une fuite en avant assimilable à la « crise de la surpopulation ».

2. Les associations en question, après être passées par un stade de créations intenses commencent à vieillir (en termes démographiques, leur *fécondité* baisse sensiblement), de sorte que si leur importance numérique demeure importante (ou primordiale), leur dynamisme diminue.

Il reste enfin le cas, « *inverse* », dans lequel on observe des secteurs plus homogènes (mêmes tendances absolues ou relatives). La formation/recherche se distingue nettement, ainsi que le « resserrement des liens », et dans une moindre mesure la « défense professionnelle ». Ces secteurs apparaissent les plus équilibrés, mais assez proches d'eux, on trouve le troisième âge, la défense de droits divers, ou l'environnement. Il apparaît extrêmement difficile de trouver un quelconque dénominateur commun à ces catégories homogènes, aussi, ne nous risquons-nous pas à des supputations de ce genre.

74 On pourrait évidemment avoir recours à des modèles employés en démographie. Nous y avons en partie fait allusion au paragraphe 5.

M9. Figure 5.42. Classement décroissant du nombre relatif des créations sur la période 1937-1982 (avec indications des valeurs absolues) :



Ce graphique présente l'échelle inversée du précédent. Apparaissent en haut les associations les plus créatrices (en valeurs relatives) et en bas, les moins créatrices.

Malgré leur intérêt, ces premières constatations ne nous paraissent pas encore suffisantes dans la connaissance des grands mouvements associatifs en cours. C'est pourquoi, puisque nous avons la chance de disposer de 45 années d'observations assez précises, nous avons pu intégrer une dimension de comparaison temporelle en termes de grandes

tendances entre le long terme et le moyen terme.

Pour cela nous avons calculé la croissance cumulée depuis 1937 (sans reprendre ici le modèle développé au paragraphe 5.3.) pour chacun des secteurs considérés.

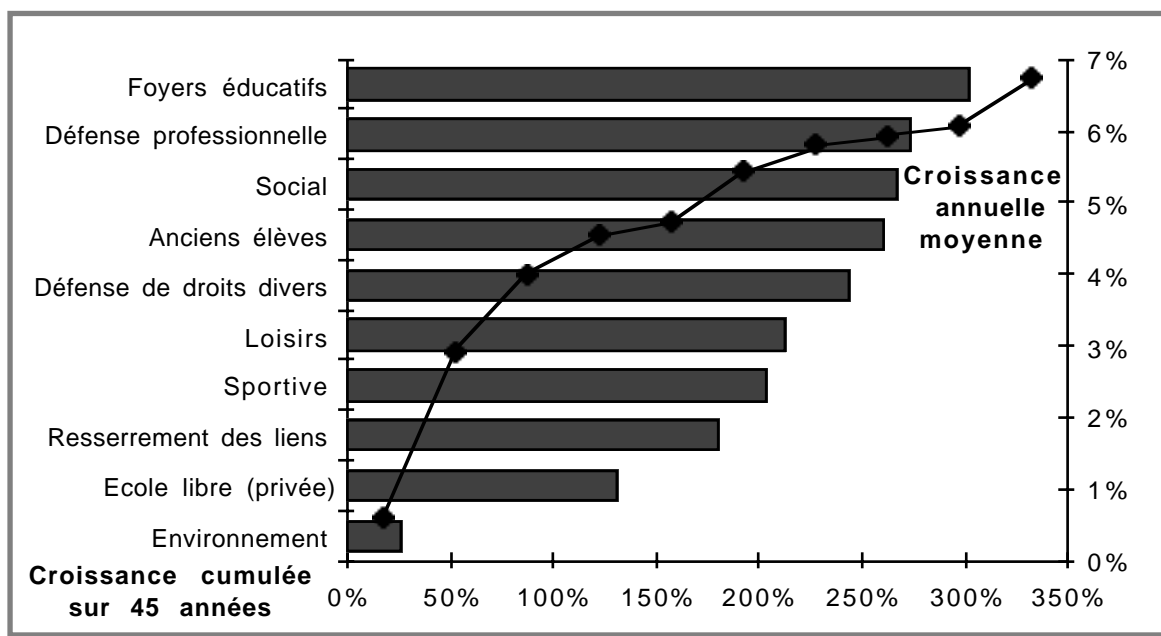
Ces données brutes (en nombre absolu) ont ensuite été rapportées au total général des créations pour la période 1937-1982 pour donner un pourcentage, indiqué sur l'axe horizontal et qui représente aussi la croissance cumulée par catégorie sur les 45 années d'observation ⁷⁵.

Nous avons aussi calculé, en termes de *tendance*, les pourcentages de moyennes annuelles de création pour chacune des catégories (indiquées sur l'axe des ordonnées de droite dans les figures suivantes).

Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons classé les catégories par ordre décroissant, en nous limitant à celles dont les variations étaient significatives.

⁷⁵ Voir les annexes E-4 à E-6 pour les méthodes de visualisation employées sur le tableur « *Excel* » (sur ordinateur Macintosh).

.M9. **Figure 5.43.** Les secteurs de faible croissance moyenne annuelle :



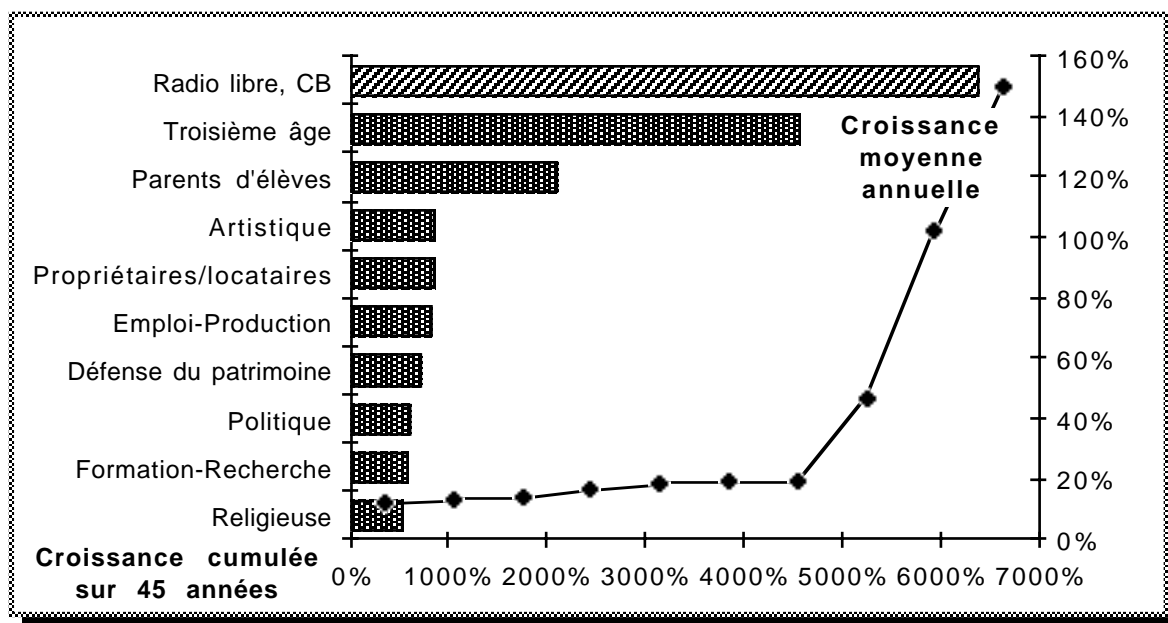
Nous avons repris les secteurs qui présentaient une faible croissance annuelle (en valeurs relatives). Celle-ci est indiquée en ordonnée à droite ⁷⁶. En abscisse, on peut lire la croissance cumulée. A part l'environnement, ici très distancé, les autres catégories montrent une croissance régulière de leur nombre de créations.

On pourra remarquer le poids très important des associations sportives et de loisirs (de tous statuts). On arrive à des

⁷⁶ Il convient, pour bien interpréter ces graphiques, de ne pas perdre de vue que la lecture des ordonnées s'effectue à la hauteur des points de la courbe noire continue. Le premier point (en partant du bas) représente la première variable (les associations religieuses dans ce cas précis) à hauteur de 0,5%. Le deuxième point se situe vers 3%. Il s'agit de l'« école libre » (privée), et non des associations de loisirs qui se situent quant à elles à environ 4,5%.

moyennes de croissance de 1,6 à 1,8 % qui sont à rapprocher évidemment des augmentations de PNB pour la même période. On remarque immédiatement que le secteur social, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, n'arrive qu'en 3^{ème} position, mais ce chiffre ne nous apparaît pas très fiable, en ce sens que la typologie employée ici n'opère pas les reclassements que nous avons proposés entre des critères distinctifs pourtant très voisins (foyers éducatifs, troisième âge, emploi).

.M9. **Figure 5.44.** Les secteurs de forte croissance moyenne annuelle :

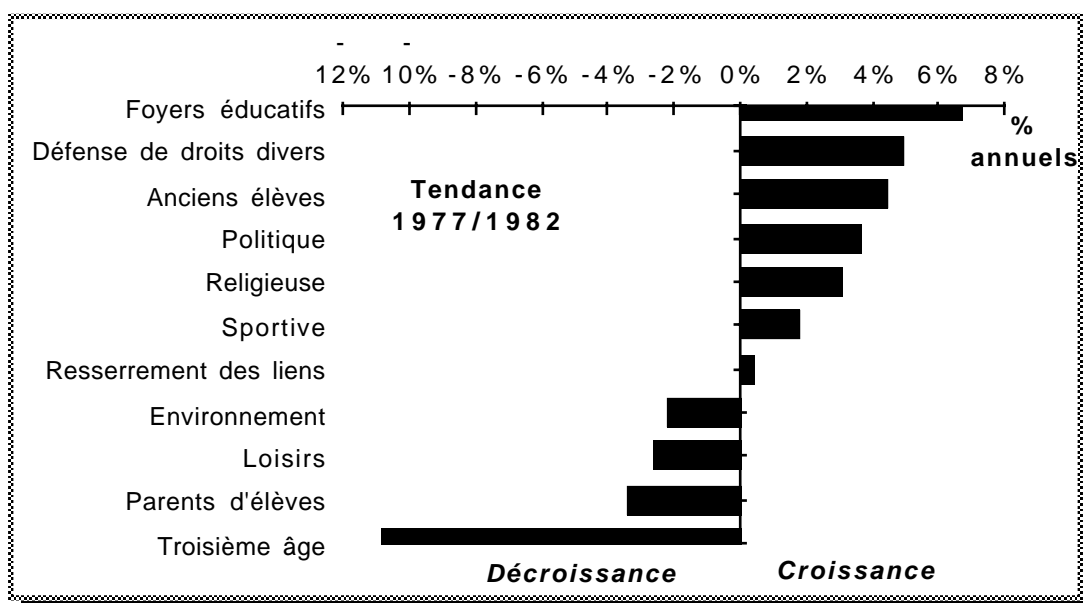


La barre horizontale correspond aux radios « libres » aurait dû être encore plus grande (les indications sont données en valeur relative). Cette représentation rend compte des mouvements sur le long terme, en réduisant sensiblement la part

de la période la plus récente, de sorte que les associations de troisième âge, très dynamiques avant 1977-1982 se retrouvent illustrées à leur niveau « historique ». On voit que seules trois catégories se détachent très nettement (radio libre, troisième âge, parents d'élèves).

Nous pouvons ensuite nous intéresser au moyen terme de la période récente (1977-1982) et examiner les variations des secteurs que nous avons jusqu'à présent considérés dans le long terme. Le tableau de la figure 5.37 nous laissait augurer des baisses, en voici l'illustration :

.M9. **Figure 5.45.** Un exemple de variation moyenne des taux de création (sur la période 1977-1982). Les secteurs en stagnation ou en baisse :

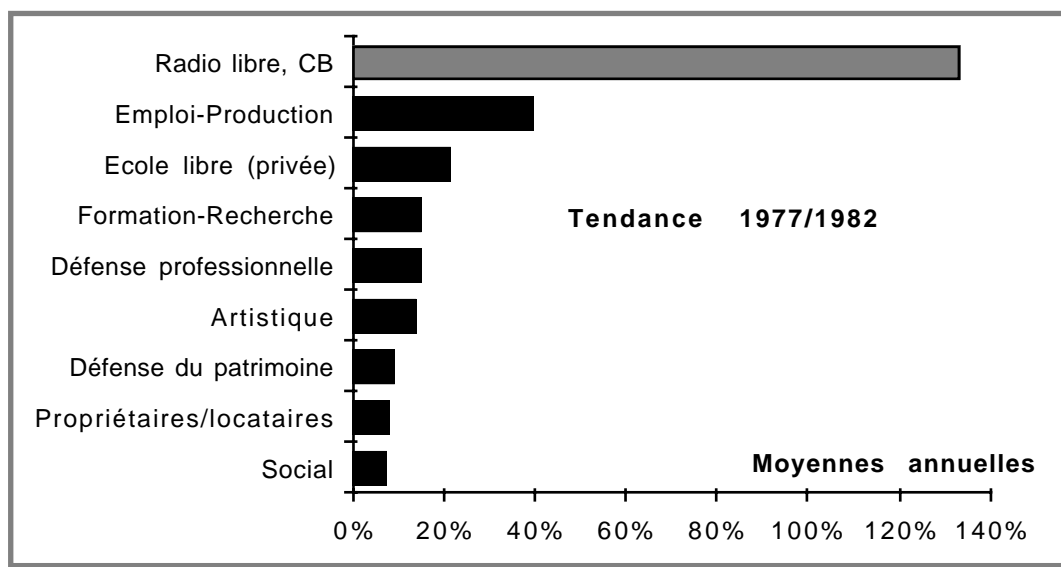


La décroissance (récente) de la création d'associations de troisième âge apparaît très nette (presque 12% de moins). On remarque que les associations de parents d'élèves, de loisirs et d'environnement ont également suscité moins de création (rappelons bien qu'il ne s'agit évidemment pas d'en déduire quoi que ce soit quant à une éventuelle ou prétendue « désaffection » du public). Les associations sportives, pourtant très nombreuses et fort bien soutenues par les médias ne peuvent continuer à assurer des taux de création extrêmement importants ⁷⁷. La fable sur la dépolitisation semble une fois de plus contestée puisque l'on peut observer une légère tendance à la croissance des créations.

Afin de clarifier la lecture, nous préférons couper ce graphique en deux parties distinctes, possédant des échelles différentes :

⁷⁷ On pourrait dire, en caricaturant, qu'une fois qu'une petite commune possède ses deux associations de foot-ball, ses deux amicales boulistes, etc. , il n'est pas question d'en créer de nouvelles, même seulement pour le plaisir.

.M9. **Figure 5.46.** Un exemple de variation moyenne des taux de création (sur la période 1977-1982). Les secteurs en hausse :



Pour certaines catégories, la période récente paraît assez contradictoire avec l'évolution historique constatée sur le long terme. En effet, on observe une augmentation des créations d'associations concernant l'école libre (alors que le mouvement d'ensemble ne permettait pas de repérer ce phénomène). Il en est de même avec la défense du patrimoine qui semblait plutôt en régression. Les autres secteurs correspondent assez bien à nos autres graphiques. On peut en conclure que les évolutions en cours dans les associations d'emploi/production, de formation/recherche, de défense professionnelle, d'activités artistiques s'inscrivent dans un mouvement déjà ancien.

.M2.5.8.3. Répartition des catégories

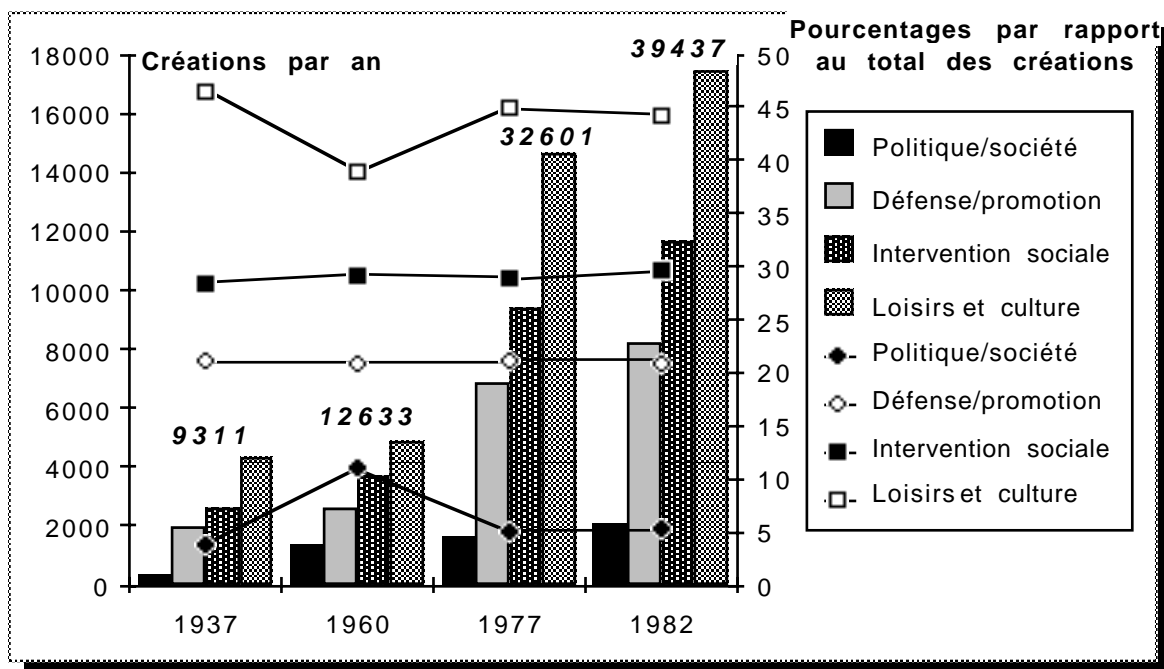
par rapport à notre typologie

Il reste à présent à tester notre typologie sur les catégories examinées dans les paragraphes précédents. Rappelons que les vingt catégories citées à la figure 5.11. vont se trouver ramenées à seulement quatre descripteurs (ou plus exactement à un champ de quatre méta-descripteurs dominants et sous-dominants). Nous avons explicité à la figure 5.25 la répartition de ces vingt catégories, aussi n'y reviendrons-nous pas ici.

A partir des données de la figure 5.37, portant sur la période 1937-1982, nous avons cette fois calculé la moyenne des créations annuelles pour chacun des quatre secteurs (*Politique/société, Défense/promotion d'intérêts catégoriels, Intervention sociale, Loisirs et culture*). On lira ces indications sur l'axe vertical gauche.

Nous avons également calculé et indiqué sur le même graphique le pourcentage représenté par chacune de ces catégories par rapport au total des créations pour chacune des années considérées (1937, 1960, 1977, 1982, rappelées sur l'axe horizontal). L'axe des ordonnées de droite indique ces pourcentages.

.M9. **Figure 5.47.** La croissance des créations d'associations rapportée à nos quatre catégories :



On pourra commencer par remarquer que le regroupement que nous avons proposé rend la situation plus claire du point de vue de l'analyse. On observe évidemment beaucoup moins de dispersion.

La prééminence de la catégorie « *loisirs et culture* » semble être une constante absolue pour chacune des quatre années-repères considérées. On oscille entre 40 et 45% du total avec une forte baisse en 1960. N'oublions pas qu'il s'agit de créations, et que cette baisse relative peut s'interpréter comme une pause après le « sommet » de 1937, la chute due à la guerre de 1939/45, puis la reprise de l'après-guerre). Observons encore que ce secteur des « *loisirs et culture* » devance son suivant (l'« *intervention sociale* ») d'environ 50% (16000 créations en

1982 contre 12000), ce que traduit bien leur pourcentage respectif de 45% pour le premier et de 30% pour le second.

On voit aussi que ce secteur de l'« *intervention sociale* » manifeste une très grande constance dans les créations avec de très légères poussées en 1960 et en 1977 pour environ 30% du total.

Il en est presque de même pour le secteur « *Politique et société* » qui varie encore moins de son étiage de 22%, avec moins de 500 créations en 1937 et moins de 2000 en 1982. Une analyse plus fine montrerait sûrement des variations internes accompagnant les récentes campagnes électorales. Profitons-en pour rappeler que nous ne considérons ici que les associations déclarées en préfecture, ce qui évacue des statistiques non seulement les petits groupements spontanés et éphémères, mais aussi une bonne partie des groupes de soutien politique qui ne prennent le statut d'associations que depuis une date assez récente (et encore, certains y répugnent-ils).

Quant au secteur « *Défense et promotion d'intérêts catégoriels* », contrairement là-encore à certaines idées répandues, il arrive bon dernier, avec environ 2000 créations en 82, mais seulement 5% du total.

On observe sur ce secteur le plus important taux de variation. Il passe en effet de 5% en 1937 (mais les données sont peut-être moins sûres, de nombreux groupes d'entraide ne s'étant pas déclarés officiellement) à 10% en 1960 pour retomber à 5% en 77 et se maintenir en 82. On peut y voir l'influence très nette du facteur conjoncturel de cette catégorie d'associations. Elles

naissent pour tenter de résoudre les problèmes d'une fraction de la population et sont donc soumises aux aléas politiques, économiques et sociaux.

En conclusion, nous pouvons donc affirmer que sur le long terme, on observe une impressionnante stabilité des créations, ce qui se traduit évidemment, ainsi que nous avons essayé de le montrer au paragraphe 5.3., par un effet d'accumulation très important faussant parfois la perspective que l'on peut avoir du mouvement associatif en France.

Pour être complet, il nous reste à examiner, à titre de post-validation, ce que donne notre typologie en l'appliquant à des données déjà analysées et regroupées par Albert Meister dans des études sur Genève et Paris il y a vingt ou trente ans.

.M2.5.8.4. Comparaison avec les recherches d'Albert Meister et conclusion

Dans un de ses deux ouvrages fondamentaux ⁷⁸, Albert Meister s'est livré à une comparaison suivie des taux de créations d'associations entre Genève (pour l'année 1952) et Paris (en 1965). Après avoir présenté plusieurs sous-catégories et sur-catégories dont nous avons fait état au paragraphe 5.5.1,

78 In *La participation dans les associations*, op. cit., chapitre 2, p. 27-35.

il a présenté ses observations en les regroupant dans ses *cinq catégories* (union de défense de la profession, union de défense d'intérêts communs, entraide, loisirs, et affinités).

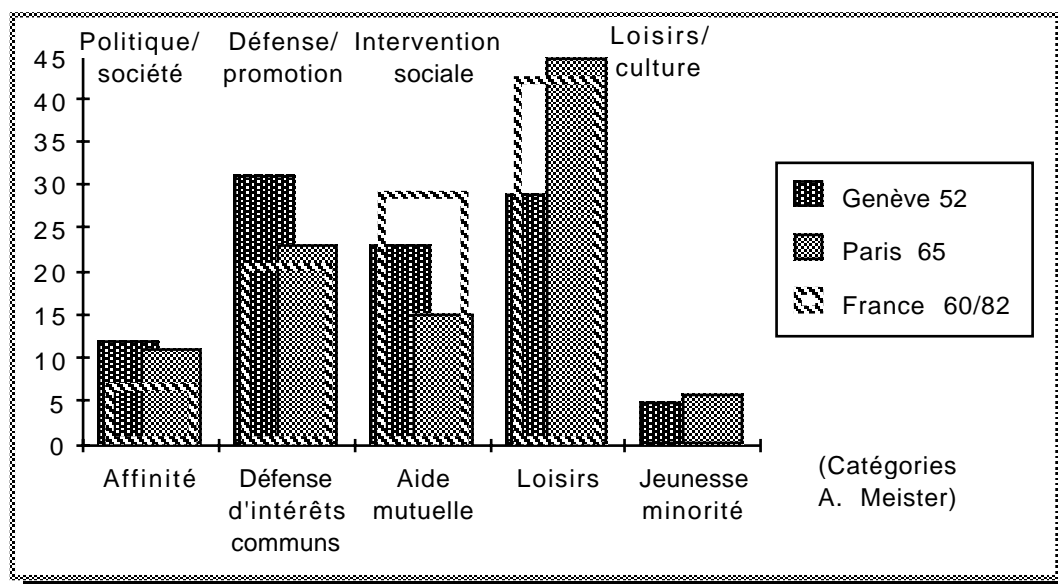
Pour établir notre comparaison, nous avons choisi de reprendre les données collectées par **Michel Forse** pour toute la France, mais en ne retenant que les deux sondages de 1960 et de 1977 (et en en faisant la moyenne arithmétique)⁷⁹ puis en les regroupant dans notre propre typologie en quatre catégories (loisirs et culture, défense et promotion d'intérêts catégoriels, intervention sociale, politique et société).

Sachant que l'écart entre les cinq catégories de Meister et les quatre nôtres introduirait naturellement une dispersion assez forte, nous avons ensuite superposé ces deux graphiques afin de rechercher si notre travail pouvait « intégrer » celui d'Albert Meister.

Nous avons porté sur l'axe vertical les indications de pourcentages de créations annuels par rapport au total des créations.

79 Un autre calcul portant sur la période 1960-1982 ne montre pas beaucoup de différences, cf. annexe E-6 pour explicitation de la modélisation.

.M9. **Figure 5.48.** Comparatif entre les études d'Albert Meister et nos regroupements catégoriels :



La première constatation tient évidemment à l'étonnante homogénéité des résultats, ce que visualise assez bien le recouvrement des graphiques.

Si l'on s'attache surtout à la comparaison Paris/Meister et France/Forse/nous-même, on constate que les catégories « Défense d'intérêts communs » (Meister) ou « Défense/Promotion d'intérêts catégoriels » (nous-même) se recouvrent de manière très significative (seulement 2 à 3% d'écart).

Il en est de même de la catégorie « Loisirs » (Meister) et « Loisirs/culture » (nous-même) qui se recouvrent elles-aussi très nettement (à 2 ou 3%).

En ce qui concerne, pour ces deux catégories, l'écart entre les séries Paris/France et Genève, on peut bien sûr reprendre

l'explication qu'en donnait Albert Meister lui-même :

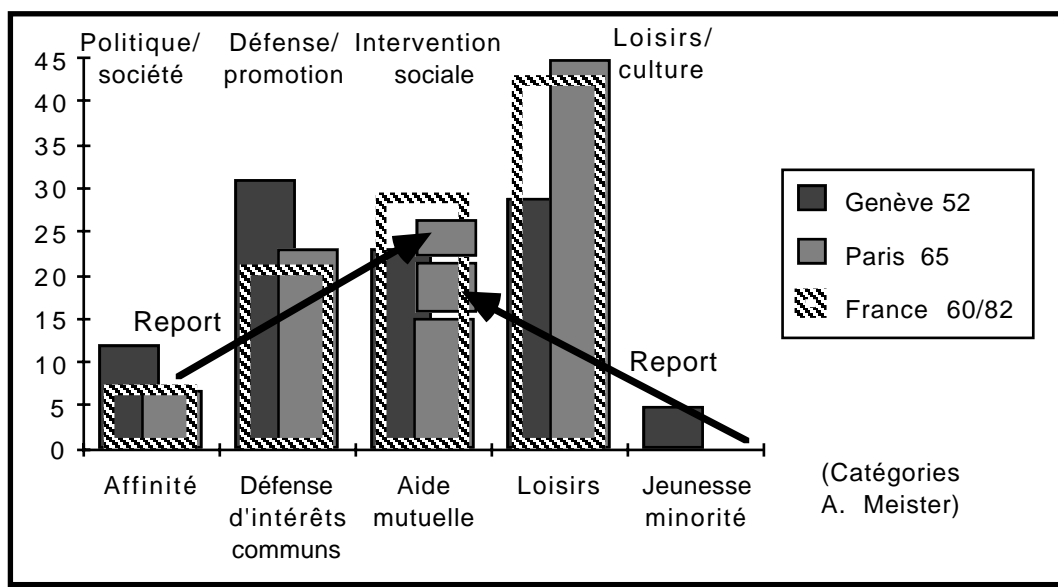
« Il apparaît que les groupes de loisirs sont plus fréquents à Paris. Au contraire, Genève a davantage de groupes de défense et d'entraide mutuelle. La centralisation française et la prépondérance de l'initiative de l'Etat dans les domaines éducatif et social peuvent expliquer qu'on trouve moins de groupes de défense d'intérêts communs et d'aide mutuelle, spécialement au niveau du quartier et du voisinage. »⁸⁰.

Si l'on compare le secteur de l'« aide mutuelle » (Meister) ou de l'« intervention sociale » (nous-même), on constate un écart assez important d'environ 13% dû essentiellement à la dispersion engendrée par la catégorie « supplémentaire » de Meister. Il apparaît logique de combler cet écart avec le bloc « jeunesse minorité » (6%) qui pourrait assez bien se retrouver dans notre classe de l'intervention sociale⁸¹, et avec le « supplément » présenté par le bloc « affinité » (Meister) homothétique à notre catégorie « *politique/société* » (et qui présente un « excédent » de 4 à 5%). Moyennant ce redécoupage (cf. figure 5.48.), on se rend compte de l'assez grande convergence de l'approche d'Albert Meister et de la nôtre.

80 Albert MEISTER, *La participation dans les associations*, op. cit., p. 34.

81 Si l'on veut bien admettre qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de « Défense/Promotion d'intérêts catégoriels ».

.M9.Figure 5.49. Ajustement de nos regroupements statistiques avec les études d'Albert Meister :



Pour conclure cette étude, nous pourrions dire que notre typologie permet de « vérifier » des observations antérieures (aux écarts de méthode d'approche près, cités ci-dessus et tenant à la dispersion engendrée par la catégorie supplémentaire d'Albert Meister), mais aussi de rendre compte assez correctement d'une partie de la complexité du monde associatif. A ce titre, elle nous semble digne d'intérêt et pourrait être reprise dans des recherches plus générales et complètes.

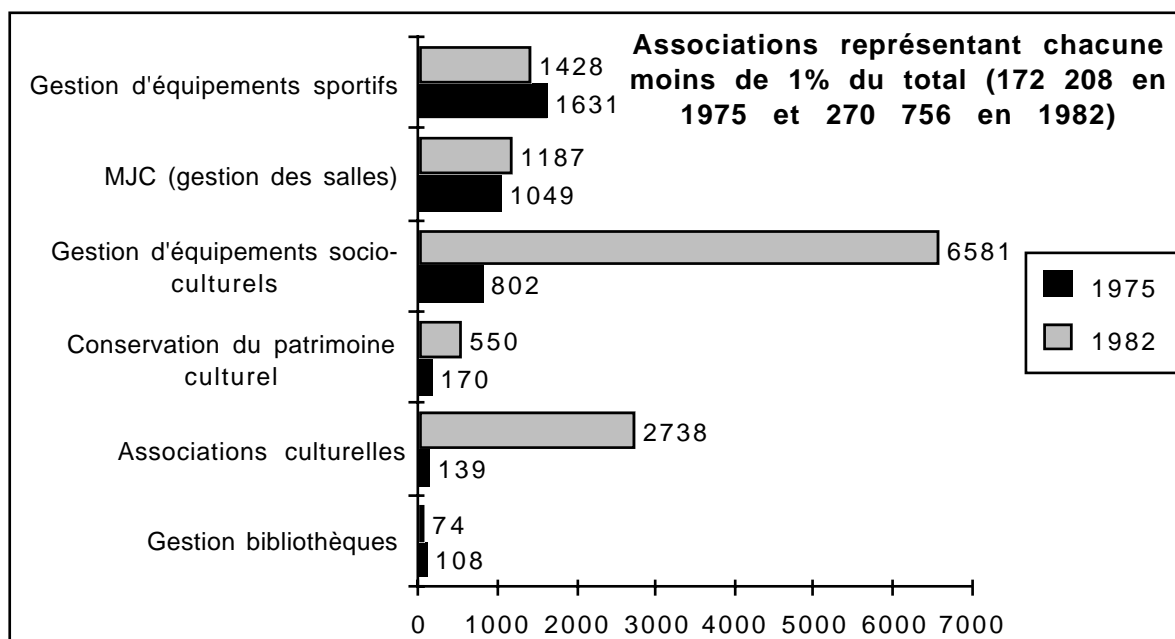
.M1.5.9. Les associations en termes économiques

Il s'agit d'un domaine mieux connu, surtout depuis que l'Economie Sociale a conquis sa reconnaissance officielle en 1981 avec la création d'un Secrétariat d'Etat ⁸². Malgré les diverses études qui ont été menées depuis, on ne peut disposer de chiffres très sûrs, ne serait-ce qu'en raison du **caractère atypique des emplois associatifs**.

Ce qu'il est convenu d'appeler l'**Economie Sociale** recouvre des secteurs très différents allant des mutuelles aux coopératives ou aux syndicats en passant par les associations, de sorte que les comparaisons apparaissent très difficiles, notamment en termes de mesure du nombre de salariés pour le seul secteur associatif (au sens de la loi de 1901).

82 Par ailleurs supprimé après les élections législatives de mars 1986.

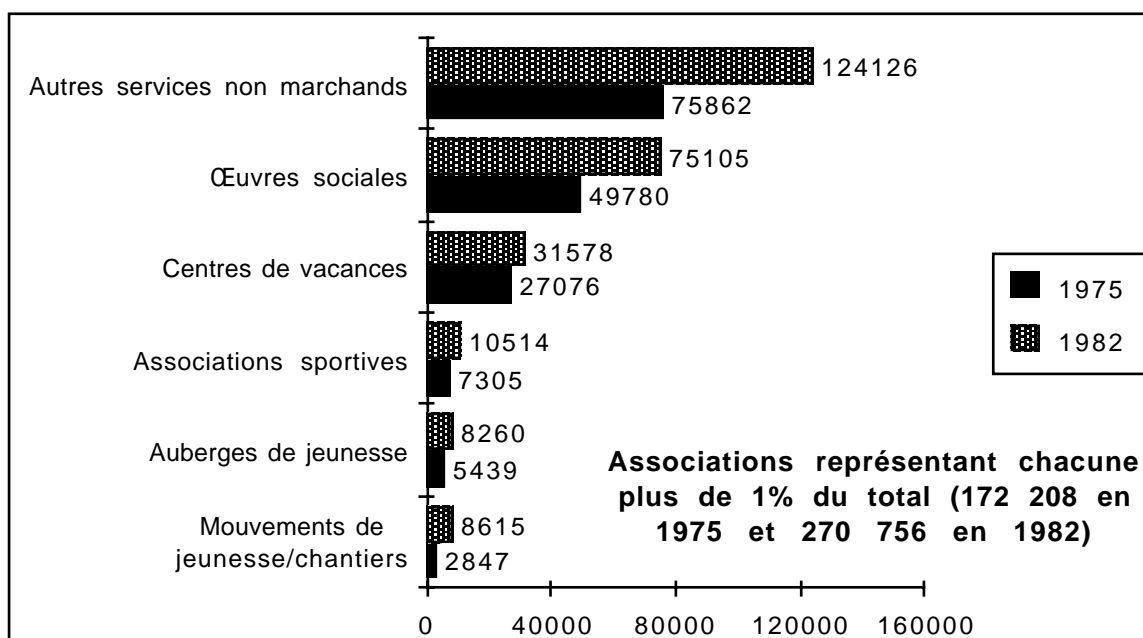
.M9.Figure 5.50. Salariés du secteur associatif dans les petites associations (source Passaris/Raffi, CNVA) :



Comme on peut le remarquer sur ce graphique, les associations socio-culturelles ont reçu des aides importantes à partir de 1982, leur permettant d'engager d'assez nombreux permanents salariés, lesquels étaient parfois d'anciens bénévoles ou semi-permanents, travaillant à temps partiel pour l'association. Il s'est agi d'une évolution d'ensemble, puisque seules les associations sportives n'ont pas bénéficié du mouvement général de création de postes, mais il est vrai que bien « assises » et depuis longtemps, en relation assez directe avec les élus, elles avaient moins de « besoins » d'augmentation des effectifs.

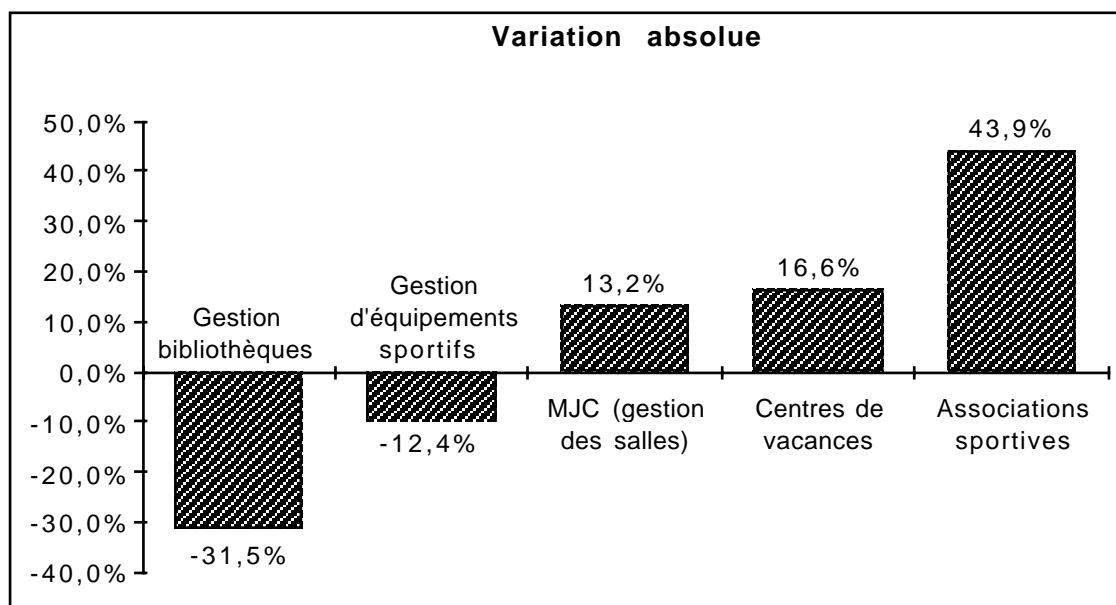
.M9.Figure 5.51. Salariés du secteur associatif dans les

grandes associations (source Passaris/Raffi, CNVA) :



La relative moins grande augmentation (et sûrement la baisse relative) du secteur sportif se confirme avec les grandes associations. On remarque que les *centres de vacances* montrent une des augmentations les plus faibles (en pourcentage).

M9.Figure 5.52. Salariés du secteur associatif. Variations absolues entre 1975 et 1982 (valeurs faibles) :

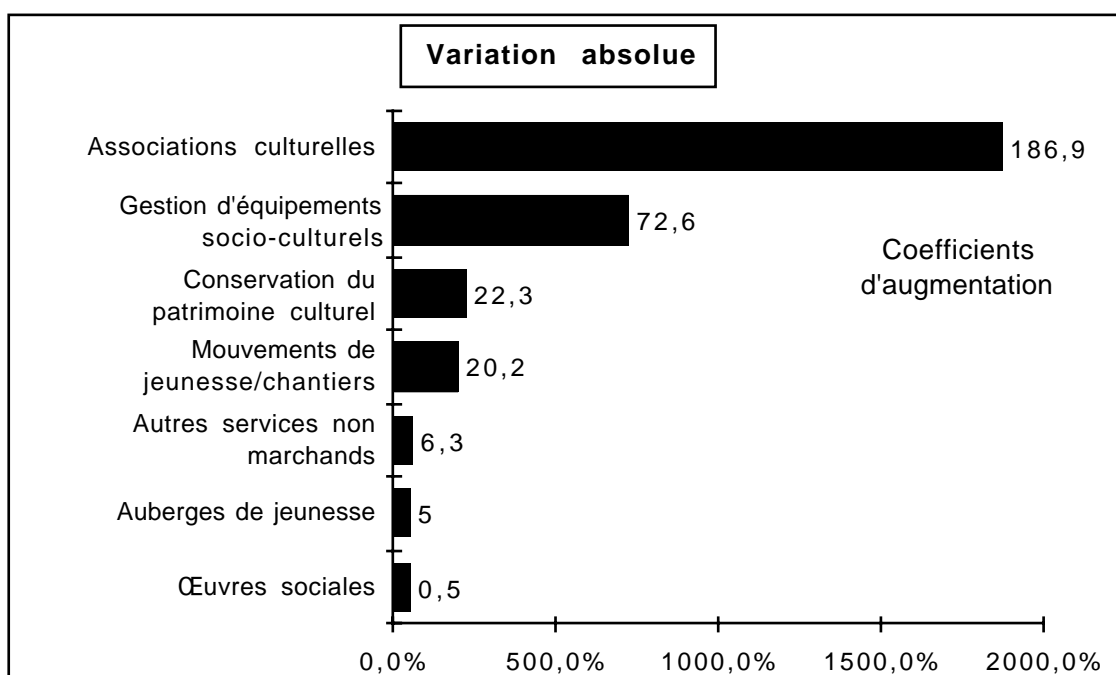


Sur ces graphiques obtenus en pourcentages, on constate une baisse très importante des bibliothèques (contradictoire avec les déclarations officielles de cette période, mais correspondant hélas à la réalité des faits : il suffit de voir l'état de relatif délabrement de la Bibliothèque Nationale). Il semble que les associations socio-culturelles, et plus encore celles qui s'occupaient (plus ou moins) des nouveaux médias (surtout l'informatique et la télématique) aient reçu tous les soins des autorités, au détriment des formes culturelles plus traditionnelles, comme la lecture publique.

En ce qui concerne le secteur sportif, la tendance que nous avons repérée sur les graphiques précédents se trouve précisée, la gestion des équipements est en baisse, alors que les

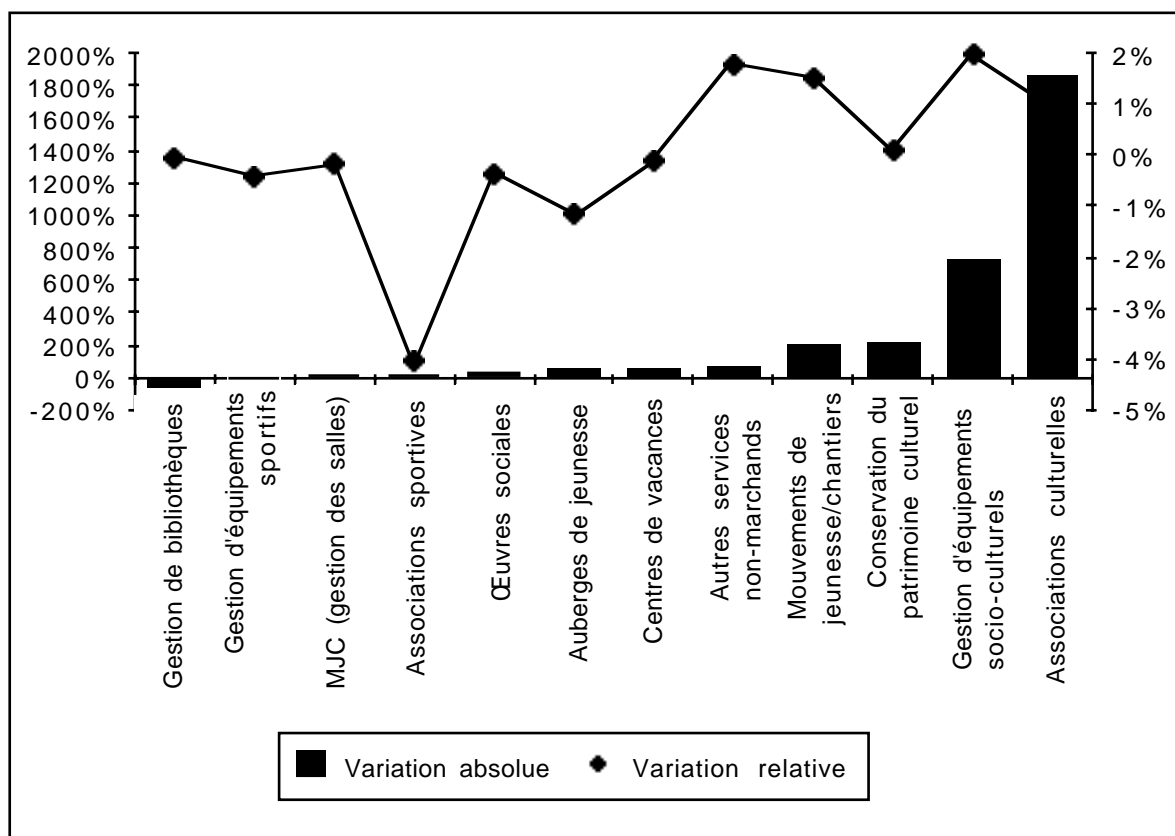
associations sportives proprement dites sont aidées (subventionnées) de manière importante.

.M9.Figure 5.53. Salariés du secteur associatif. Variations absolues entre 1975 et 1982 (Etat des valeurs fortes. Source : Passaris/Raffi, CNVA) :



Ce graphique récapitule les secteurs déjà examinés et indique les pourcentages d'augmentation sur la période 1975-1982. On constate le poids très important (et peut-être excessif) des associations socio-culturelles. On notera que c'est dans ce secteur que l'on peut localiser un grand nombre d'*associations-relais* (cf. quatrième partie). Au contraire, les associations traditionnelles d'aide sociale obtiennent la plus faible augmentation.

.M9. **Figure 5.54.** Salariés du secteur associatif. Tableau comparatif des variations absolues et relatives entre 1975 et 1982. (Source Passaris/Raffi, CNVA et compilations personnelles) :



L'échelle de gauche et les rectangles de l'histogramme indiquent les variations absolues sur la période 1975-1982, ce qui explique les pourcentages importants déjà rencontrés sur le graphique précédent. L'échelle de droite et la ligne brisée indiquent les variations relatives.

.M1.5.10. Les modes de fonctionnement des

associations ⁸³

Bien qu'il s'agisse d'un terrain en principe bien connu de nos concitoyens (très souvent de l'intérieur, eu égard aux 600 000 associations en activité), il ne nous semble pas inutile de préciser « *qui fait quoi ?* » et « *qui décide ?* » dans les associations.

On peut déjà se douter qu'en fonction de la taille de l'association, les mécanismes seront de plus en plus complexes. Ainsi dans une petite association locale, éventuellement non déclarée (en Préfecture), il est très facile de déterminer les responsabilités individuelles et les partages des tâches entre les animateurs ⁸⁴, alors que dans une grande association nationale, possédant plusieurs délégations régionales, des salariés permanents et temporaires, un conseil d'administration constitué de « *personnalités nommées* », on ne peut guère savoir qui décide vraiment.

Rappelons en exergue que le statut de 1901 ⁸⁵, en cherchant à fixer des responsabilités juridiques, financières et pénales (notamment sur le Président et le Trésorier), *ont légitimé une*

83 Rappelons que nous n'envisageons ici que le stade des associations, à l'exclusion des **fédérations** qui les regroupent. Voir aussi l'annexe C-6 sur la forme juridique des associations et des fédérations.

84 Ce terme étant bien évidemment pris dans son sens « propre », à l'exclusion de la profession d'animateur.

85 Cf. annexe C-6 pour quelques extraits de la législation sur les associations, en particulier les différences entre une association et une société anonyme (éventuellement à responsabilité limitée - SA ou SARL). Rappelons simplement ici qu'il n'y a pas de répartition des bénéfices entre les adhérents comme dans une société, mais qu'il n'est nullement interdit pour autant à une association de « faire des bénéfices » en dégageant des « *excédents financiers* ».

certaine forme de hiérarchie associative, parallèle à celle qui existe par exemple dans les sociétés anonymes, ce qui a eu pour première conséquence, dans beaucoup de cas, de pérenniser celle-ci, à l'instar des institutions. Il n'en est pas ainsi dans la plupart des pays de droit anglo-saxon ⁸⁶, où la déclaration « officielle » n'est pas obligatoire et dans lesquels la notion de *responsabilité collective* des comités de direction (assimilables aux conseils d'administration) possède un sens « moral » et juridique. On notera d'ailleurs que certains « collectifs » de lutte ou de promotion refusent de se soumettre à la loi de 1901 (et acceptent de ce fait de ne pas avoir d'« existence légale » ⁸⁷). D'autres, se réclamant volontiers des courants auto-gestionnaires, se « déclarent » mais organisent une *présidence tournante* entre les membres du « comité d'organisation » ⁸⁸ à

86 Nous les citons parce que nous en avons en partie étudié certains, ainsi qu'on le verra dans la quatrième partie et en particulier l'association britannique du « *National Trust* », rassemblant plus d'un million de membres.

87 Ce qui ne les dérange pas beaucoup, en ce sens qu'ils ne cherchent généralement pas la pérennité ni la respectabilité ou la reconnaissance sociales. Il en est ainsi des sociétés secrètes ou des groupes d'action par exemple terroriste. L'absence de toute sanction dissuasive pour l'« oubli » de la déclaration en Préfecture et le nombre très élevé d'associations qui se déclarent spontanément (alors qu'elles n'y sont pas vraiment obligées) montrent le degré d'attente de respectabilité sociale des membres fondateurs. Il existe une autre explication, tenant au financement (en particulier pour recevoir des dons et des legs). Quand on observe la faiblesse des dons (nous laissons de côté le mécénat, qui au contraire des dons ne recherche pas spécialement la modestie ou le secret) et la quasi-inexistence des legs, on peut conclure qu'il ne s'agit sûrement pas là d'une explication convaincante.

88 On pourrait relever la fréquence du mot « *Comité* » en opposition avec « Conseil d'administration », plus proche du monde de l'entreprise. Nous avons souvent souvent côtoyé des « *administrateurs* » visiblement très fiers de l'être. Et pour continuer dans l'anecdote, certains Présidents ou Vice-Présidents qui se faisaient vite tirer des cartes de visite à l'enseigne de leur fonction, sitôt élus (*Vanita, vanitatum, et omnia vanitas...*).

l'instar de certaines organisations internationales ⁸⁹.

Depuis Albert Meister, plusieurs auteurs ont étudié les mécanismes de partage (et de conflit) de pouvoir au sein des associations. Pour notre part, nous essaierons de clarifier quelque peu ces relations, toujours complexes, au moyen des organigrammes suivants.

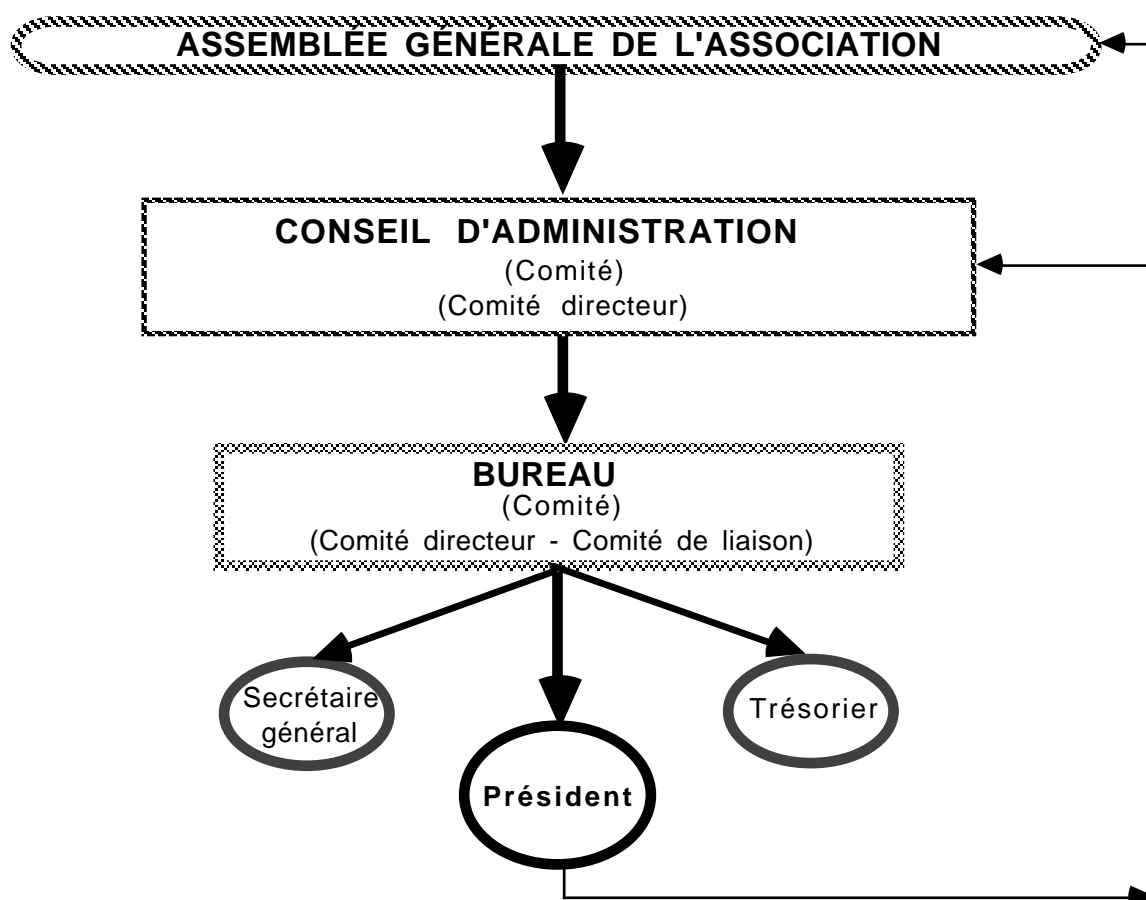
⁸⁹ Ou aussi de la Yougoslavie. On notera qu'en termes de respect du droit associatif, la « Présidence tournante » est bien vite épuisante, en ce sens que tout changement dans le bureau de l'association doit être signalé à la Préfecture avec la signature des intéressés.

.M2.5.10.1. Un premier descriptif du fonctionnement des associations

.M9. **Figure 5.55.**

Organigramme

général d'une association « moyenne » :



Ce premier schéma est très classique. Il montre la hiérarchie entre l'Assemblée générale (**AG**), le Conseil d'administration (**CA**), ainsi que les autres appellations de celui-ci (par exemple « comité »), puis le Bureau et enfin les trois personnages-clés de l'association.

Le **Président** qui la représente, impulse et conduit la

politique définie (ou approuvée par l'AG), le **Secrétaire Général** (parfois appelé « Délégué général ») qui organise et administre la vie de l'association, et enfin le **Trésorier** qui prend une importance croissante avec le développement de la notion d'Economie sociale (alors que son rôle était autrefois purement honorifique). Dans ces définitions des attributions, nous n'avons fait que reprendre les statuts types tels qu'ils sont décrits dans les assez nombreux ouvrages du genre « *Pour créer votre association* »⁹⁰.

A ces trois postes correspondent des postes d'adjoints en plus ou moins grand nombre en fonction de la taille de l'association et des susceptibilités à ménager. On peut même considérer que la fonction de **Vice-Président** sert souvent à éviter que des membres très actifs ne se sentent écartés de la direction de l'association. Il n'y a qu'une place de Président, mais on remarquera que la plupart des statuts stipulent presque toujours « *Un ou plusieurs Vice-Présidents* ». Le nombre de Vice-Présidents n'étant généralement pas fixé, il est possible d'en nommer autant que l'exige la dynamique interne du Bureau⁹¹ ou du CA.

90 Aux éditions ESF/EME ou Dalloz.

91 Certaines associations ne recourent pas au niveau intermédiaire du Bureau. Le Président et les autres dirigeants sont directement nommés par le CA. Inversement, nous avons connu des associations qui modifiaient leurs statuts (par Assemblée générale extraordinaire) pour augmenter le nombre de postes de Vice-Présidents, trop limité par les anciens statuts. Nous avons aussi vu des associations qui les modifiaient pour fixer le nombre de membres de leur Bureau. C'est ainsi que l'une des associations de notre corpus, les Maisons Paysannes de France (5000 membres, cf. chapitre 13) s'est retrouvée avec un Bureau pléthorique parce que presque tous ses administrateurs y furent candidats et élus en 1979.

Cette représentation nous paraît notoirement insuffisante pour au moins trois grandes familles de raisons :

1. Elle ne rend pas compte des **relations de pouvoir** entre les différentes instances.
2. Elle ne différencie pas les **diverses catégories de membres**.
3. Elle ne tient pas compte de l'importance extrême du rôle des **permanents salariés** employés par les associations de taille intermédiaire ⁹² (ce que nous avons vu au paragraphe précédent)

C'est pourquoi nous allons affiner notre organigramme et le commenter dans les paragraphes suivants.

.M2.5.10.2. Une typologie des membres des associations

.M3.1. Les raisons d'adhérer

Parmi les raisons qui poussent des citoyens à adhérer à une association, c'est-à-dire en principe à payer volontairement une cotisation ⁹³, on pourrait distinguer deux grandes tendances.

92 Il est vrai que de très nombreuses associations disposant de peu de ressources (seulement les cotisations de leurs membres) ne peuvent songer un instant employer un quelconque salarié. Ceci n'empêche pas certaines associations-relais fortement subventionnées ou encore des associations de service remplissant des tâches para-commerciales ou para-publiques d'employer de nombreux permanents.

93 Nous exceptons les associations qui font payer une cotisation modique à leurs *clients - adhérents* (par exemple certaines associations culturelles ou de voyage).

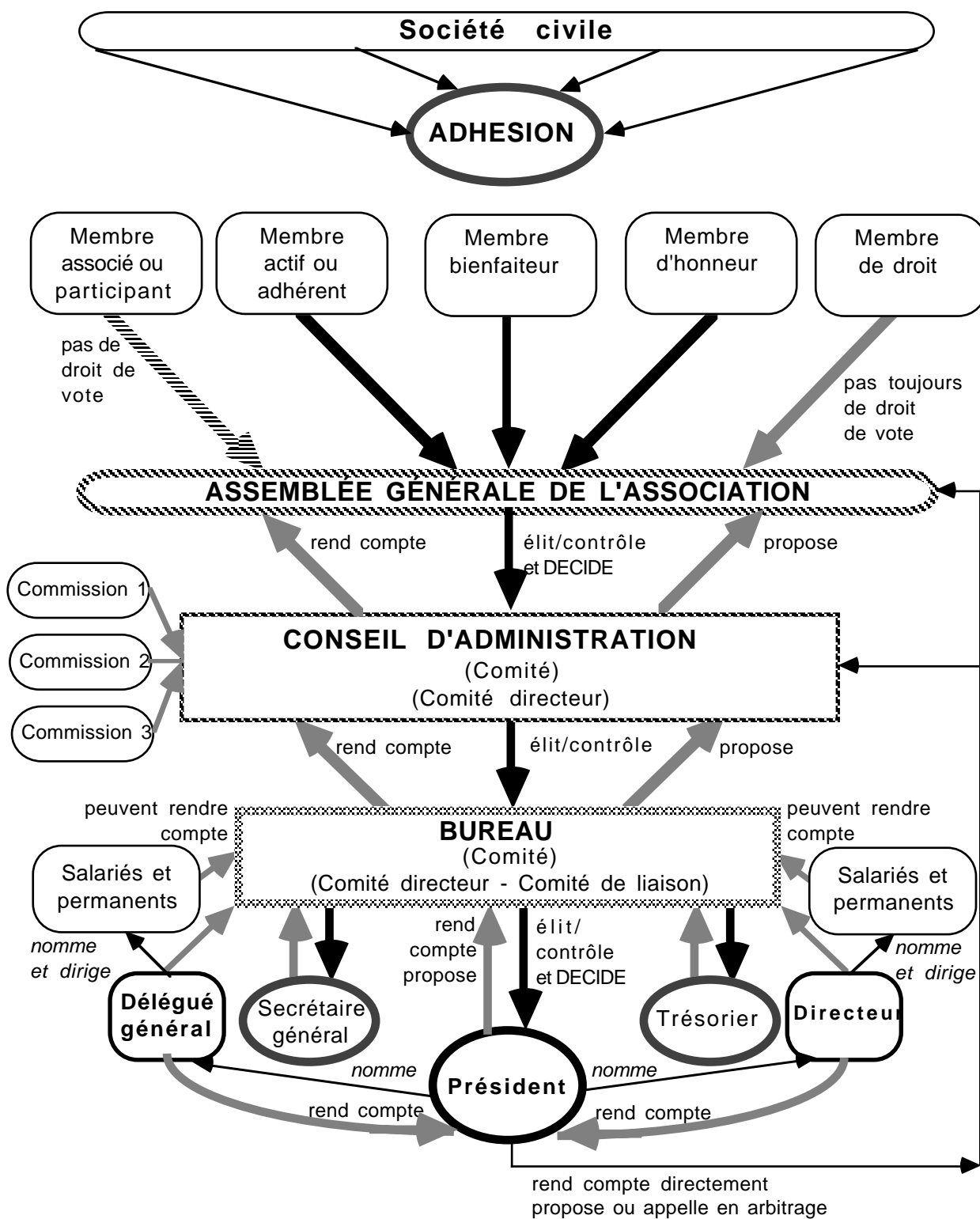
L'une ressortirait à l'*altruisme* (on adhère pour le service des autres, ou pour des actions générales, par exemple la Croix Rouge ⁹⁴), l'autre serait du domaine de l'*égocentrisme* (on adhère parce que l'on estime y avoir un certain intérêt ⁹⁵). Entre ces deux extrêmes, on peut évidemment trouver toute une gamme de raisons composites que nous ne décrirons pas ici mais que nous réexaminerons au chapitre 14 en examinant plus en détail des « *profils d'adhésion* ».

En principe, elles comportent deux collèges : les *membres usagers* (qui paient la cotisation la plus modique (souvent intégrée dans le prix du produit ou du service) et les *membres actifs* qui acquittent une cotisation plus élevée et peuvent prendre part aux votes.

94 Qui est une des plus grosses associations françaises (statut de 1901).

95 Individuel ou groupal.

Figure 5.56. Organigramme du partage des pouvoirs :



Répondant à un désir, à une volonté, à un quelconque stimulus, le citoyen de la société civile débouche sur l'acte de l'adhésion à une association. On notera que cet acte a pu être préparé par une période plus au moins longue d'intérêt et de sympathie pour les thèmes défendus ou proposés par l'association. On remarquera également que cet acte, toujours volontaire, entre de plus en plus souvent dans l'univers marchand, ce qu'en d'autres termes, certaines associations ont compris il y a quelques années en recourant à la publicité. Naturellement, il faudrait reprendre notre typologie générale pour segmenter les adhésions de caractère *militant* (on apporte quelque chose à l'association) des adhésions de caractère *utilitariste* (on attend quelque chose de l'association).

.M3.2. Les membres actifs ou adhérents

C'est ce qui explique les différentes catégories de membres que nous avons fait figurer en dessous de l'adhésion. On peut d'ailleurs remarquer qu'il existe des associations qui ne connaissent ou ne proposent qu'un seul statut de membre. Ce sont alors des membres « **actifs** » ou « **adhérents** » qui paient une cotisation « normale » et disposent d'une voix à l'Assemblée générale.

.M3.3. Les membres associés, usagers ou participants

Il n'en est pas toujours ainsi, car certaines associations préfèrent distinguer les membres *associés*, *usagers* ou *participants* qui se contentent d'utiliser les services de l'association. En principe, ils ne prennent pas part à son fonctionnement, et ne disposent de ce fait d'aucun droit de vote (généralement ils acquittent une cotisation réduite, parfois jusqu'à 1 ou 2 Francs ⁹⁶).

On notera avec intérêt que selon les risques de conflits de pouvoir régnant au sein de l'association, ou son degré de démocratie interne, ces diverses catégories de membres sont parfois masquées aux postulants à l'adhésion. Un des plus beaux exemples, à notre connaissance, était la présentation effectuée par **Media et vie sociale** qui distinguait subtilement les *membres usagers* (personnes physiques ou morales utilisant les services de l'association) et les *membres actifs* (personnes physiques participant aux activités de l'association ⁹⁷). La finesse de cette présentation consistait à ne pas dire clairement que seuls les seconds disposaient d'une voix en Assemblée générale. Voici comment cette distinction était présentée (dans une brochure descriptive de l'association) :

96 Les « *Pupilles de l'Enseignement Public de Paris* » prélèvent une cotisation de 3 Francs sur les séjours de vacances qui sont proposés aux élèves de l'académie de Paris.

97 Définitions extraites de la brochure de présentation de décembre 1981 de cette association.

Les membres usagers disposent d'une voix **consultative** à l'Assemblée générale.

Les membres actifs disposent d'une voix **délibérative** à l'Assemblée générale.

Il fallait naturellement comprendre que les premiers pouvaient toujours donner leur avis en AG, mais que *seuls les seconds prenaient effectivement part au vote*. Si on ajoute que Media et vie sociale, comme beaucoup d'associations-relais (cf. la quatrième partie), se caractérisait par un nombre de personnes en AG presque égal à celui du Conseil d'administration ⁹⁸, on peut mesurer l'importance d'une aussi discrète mesure, destinée à verrouiller toute prise de pouvoir intempestive (d'autant plus que, selon les statuts-types, les candidats à l'adhésion devaient être acceptés auparavant par le Conseil d'administration).

.M3.4. Les membres bienfaiteurs

Ce sont ceux qui versent des cotisations plus élevées que le taux normal ne le fixe pour les autres catégories de membres. Certaines associations laissent à la discrétion des candidats bienfaiteurs le soin de fixer eux-mêmes le montant de leur générosité. D'autres au contraire fixent des montants minimaux en deça desquels on n'a pas droit à l'appellation de « bienfaiteur » (et au tampon sur la carte d'adhésion). On peut ranger

98 20 personnes au CA et environ 30 en AG dans les années 1981 à 1985.

dans cette catégorie tombée en désuétude en France, mais bien vivante à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, la catégorie des **adhérents à vie** qui paient une seule fois une grosse cotisation (au minimum 2 à 3000 F) et n'ont plus rien à acquitter leur vie durant (où celle de l'association ⁹⁹).

.M3.5. Les membres d'honneur

Nommés par le CA, souvent avec des titres honorifiques (Président d'honneur par exemple), ils sont dispensés de payer leur cotisation ¹⁰⁰, mais disposent néanmoins d'une voix (délibérative...).

Il reste enfin, pour compléter notre typologie des membres d'une association, à examiner le cas d'une dernière espèce, d'origine assez récente et en plein développement : celle des **membres de droit**.

.M3.6. Les membres de droit

A l'origine, les associations, telles que le concevait le législateur de 1901, n'avaient, par définition, rien d'officiel ou, en langage plus moderne, rien d'institutionnel.

Après la seconde guerre mondiale, les responsables politiques et économiques « découvrirent » les possibilités du statut de

99 Il en est ainsi d'une des associations de notre corpus : *le National Trust*, grande association britannique d'environnement (déjà citée). L'adhésion à vie coûte 3000 F en 1987 pour un couple.

100 Mais rien dans les statuts ne les empêche de la régler quand même, voire d'être également membres bienfaiteurs !

1901, leur permettant de créer des structures non-marchandes, mais susceptibles de se comporter presque comme des services institutionnels ou des sociétés commerciales. Très tôt, la loi empêcha que ne s'effectuât une sorte de dérive des sociétés anonymes vers les associations (pour échapper aux impôts). En revanche, la dérive des associations vers le para-public ne fut entravée par aucune loi. C'est ainsi que se développèrent les **associations-relais ou écrans**, officines ministérielles plus ou moins directes, chargées d'effectuer des missions que les Ministères ne pouvaient directement conduire, essentiellement pour des raisons de contrôle administratif, propre au droit public et surtout de contrôle financier ¹⁰¹.

Pour administrer correctement ces associations-relais ¹⁰², et ne voulant surtout pas prendre pas prendre le risque d'en perdre le contrôle, les ministères de tutelle ont institué la curieuse catégorie totalement atypique des *membres de droit*.

A nos yeux, il s'agit pratiquement d'une perversion de la loi de 1901 et du fondement même de l'appartenance associative.

En effet, comme ne cesse de le rappeler Albert Meister ¹⁰³, l'adhésion à une association est un *acte volontaire* d'un citoyen

101 Il en existe de nombreux exemples de toute nature, dont un peu connu avec les « *fonds secrets de Media et vie sociale* » (cf. chapitre 14) et d'autres plus célèbres comme par exemple le « *Carrefour du développement* ».

102 Nous utiliserons de préférence ce terme pour différencier les associations dont nous nous occupons ici, et qui sont conçues dans une optique de relais de la puissance publique, par opposition à celles qui ont pour mission de dissimuler certaines opérations difficilement réalisables par les circuits administratifs classiques.

103 Mais comme l'oublie-t-il un peu vite S. Passaris et G. Raffi, peut-être parce qu'ils ont peut-être eux-mêmes exercé des responsabilités de droit dans le milieu associatif (de par leurs fonctions officielles telles qu'elles sont mentionnées dans leur ouvrage).

qui désire contribuer à une œuvre commune ou bénéficier des services d'une collectivité dans laquelle il se reconnaît ¹⁰⁴.

On ne peut pas dire que les membres de droit fassent acte de candidature volontaire (sauf à considérer qu'il s'agit pour eux de rien de plus qu'une nomination normale à un nouveau « service », répondant à leur profil de carrière). Nous en avons connu de nombreux exemples, entre autres à Media et vie sociale ou à la Fondation X 2000 que nous étudierons dans la quatrième partie.

Ces membres de droit, qui apportent avec eux toute une vision institutionnelle (voire « *fonctionnariste* »), ne peuvent évidemment être mis en concurrence avec les « vrais » responsables associatifs, d'où leur statut à part.

Selon les associations, leur tutelle est plus ou moins sensible. C'est là que nous retrouverons notre hypothèse **B4** à la faveur d'un court parallèle entre Media et vie sociale (dépendant du « petit » Ministère du Temps libre, de la Jeunesse et des Sports et les « Pupilles de l'Enseignement public de Paris (PEP-75) », dépendant de celui de l'Education nationale, infiniment plus « gros »).

Comme on peut s'y attendre en fonction de B4, les espaces de liberté furent bien plus élevés avec les PEP-75, association dans laquelle la puissance tutélaire des membres de droit ne s'est pratiquement jamais manifestée (ceci passant par une importante

104 Il est vrai que les adhésions sont ouvertes à des personnes morales (par exemple à d'autres associations), mais cette distinction juridique ne doit quand même pas faire oublier que derrière ces personnes soi-disant « morales » (curieuse appellation...), il y a des personnes *physiques* et réelles qui décident pour les structures dans lesquelles elles s'insèrent.

autonomie assortie d'une délégation de pouvoir quasi-permanente), tandis que pour Media et vie sociale, association dans laquelle le poids du Ministère de tutelle ne cessa de se faire sentir, notamment dans la nomination de ses secrétaires généraux successifs ¹⁰⁵. On notera que MVS (Media et vie sociale), bien que ne possédant pas officiellement de membre de droit dans son CA en possédait directement au Bureau (au poste stratégique de Secrétaire général).

Comme nous le montrerons plus en détail par la suite, les membres de droit et les associations-relais n'ont que rarement montré de capacité d'innovation sociale, alors même que certaines des associations qui les accueillait avaient précisément reçu celle-ci pour mission essentielle (cas de Media et vie sociale, qui se devait d'être « *innovante* »).

105 Au moins à partir du retrait d'un de ses fondateurs Raymond Labourie, en 1980.

.M2.5.10.3. L'Assemblée générale

Nous avons précisé sur la figure 12.53 les attributions de l'AG, qui est en principe l'organe suprême de décision et d'orientation des associations.

Dans les faits, la réalité est assez différente, les AG sont souvent dans de simples chambres d'enregistrement. Comme dans tout circuit démocratique, l'initiative personnelle semble diminuer avec la taille de l'organisme ¹⁰⁶, et il apparaît assez clairement que l'adhérent de base de structures aussi importantes que le *National Trust*, ou la *MGEN* (Mutuelle Générale de l'Education Nationale ¹⁰⁷), ne dispose pas de réels pouvoirs qui lui permettraient d'infléchir les décisions ou de peser sur elles. En revanche, dans la petite association locale d'une cinquantaine de membres, chaque adhérent est beaucoup plus facilement susceptible d'intervenir sur la politique de son association (ne serait-ce qu'en se présentant au CA ou au Bureau).

Comme nous l'indiquons sur la figure 12.53, l'AG élit, contrôle et décide des choix fondamentaux. Le CA et le Bureau

106 Ce qui n'entre nullement en contradiction avec **B4** qui suppose que l'on soit détenteur d'un projet personnel ou collectif et que l'on cherche à le faire prendre en compte par une institution.

107 Bien qu'elle soit de statut de droit privé (compagnie mutualiste à capital variable), nous rangeons provisoirement la MGEN (comme la MAIF-Mutuelle d'assurance Automobile des Instituteurs de France) dans la catégorie des associations. En effet, elle ne cherche pas à réaliser des bénéfices (ou les redistribue quand elle en fait, alors qu'une association n'y est pas autorisée, essentiellement parce qu'elle échapperait aux impôts frappant les sociétés) et elle est administrée par un conseil d'administration semi-bénévole (seulement défrayé) élu par ses adhérents-actionnaires.

rendent compte devant elle et peuvent éventuellement être désavoués (ce qui reste exceptionnel).

Signalons en conclusion le problème de démocratie interne posé par la répartition des **pouvoirs** au moment des élections statutaires. Quelle que soit la taille et le renom de l'association, un nombre important d'adhérents ne prend jamais part aux votes, une proportion beaucoup plus faible assiste effectivement aux AG et un pourcentage variable s'y fait officiellement représenter par des pouvoirs envoyés soit à des membres amis, soit à des administrateurs, soit au Président sous la forme de pouvoirs non-nominatifs (« pouvoirs en blanc »), lesquels sont en principe recueillis par celui-ci et/ou partagés entre les membres du bureau et du CA.

Il arrive que se posent d'intéressants cas de discussions comme celui qui va suivre (que nous avons réellement connu) :

Dans un CA existaient une courte majorité et une forte minorité. Le jour de l'AG, les pouvoirs en blanc furent conservés par le Président (faisant partie de la majorité). Au cours de l'AG, les membres présents dans la salle décidèrent de voter en très forte majorité pour la tendance minoritaire, suite à la révélation par celle-ci d'éléments nouveaux mettant en défaut la direction (majoritaire) sortante.

En l'absence de pouvoirs, et en fonction du vote de la salle, l'ancienne majorité aurait dû devenir minoritaire, et réciproquement.

Si les pouvoirs en blanc avaient été distribués à chacun des membres du CA, le vote eût été le même. La courte majorité de

la direction sortante ne lui aurait pas permis de contrebalancer (par ses pouvoirs) le vote de la salle et les pouvoirs donnés à la minorité.

En fait, dans le cas réel que nous dépeignons ici, et contre toute attente, la direction sortante fut reconduite puisqu'elle refusa de répartir les pouvoirs entre les différents membres du CA. Ainsi, les membres qui n'étaient pas venus écouter les arguments des deux partis (!) l'avaient emporté sur ceux qui s'étaient dérangés ¹⁰⁸, ceux-ci étant nettement moins nombreux que ceux-là.

.M2.5.10.4. Le Conseil d'administration ¹⁰⁹

Elu par l'Assemblée générale, il « *conduit l'action de l'association jusqu'à l'Assemblée générale suivante, conformément aux choix effectués par celle-ci* » ¹¹⁰. Alors que les systèmes télématiques interactifs commencent à offrir d'autres possibilités de « pilotage », l'aspect formel et formaliste de cette définition apparaît plus fortement. Comme dans toute délégation de pouvoir, le bénéficiaire de la délégation doit prendre des décisions et rendre compte de ses choix a

108 Pour l'anecdote, c'est de cette façon que nous ne fûmes pas réélu au CA des Maisons Paysannes de France en 1982. Ajoutons que le dépouillement des « votes » ne fut même pas effectué devant la salle, mais l'urne emportée par le Président sortant, sans représentant de la « tendance » adverse. Comme on peut le constater, la thèse des associations, lieu d'apprentissage et de rodage de la démocratie était plus que vérifiée...

109 Parfois appelé « Comité exécutif ».

110 Extraits de statuts-types.

posteriori ¹¹¹.

Nous avons rappelé dans notre organigramme la présence de commissions, nommées par le Conseil d'administration (CA) et responsables devant lui. Le recours aux commissions a toujours semblé constituer une assez bonne méthode de résolution, ou au moins de progression dans la résolution de certaines questions ¹¹². De plus, elles peuvent ouvrir l'association à des personnes qualifiées qui n'en sont pas membres. De cette confrontation peuvent naître des idées ou des alliances nouvelles (avec des structures voisines par exemple). Elles sont enfin un bon moyen d'intégrer progressivement de nouveaux membres à un CA en leur faisant passer une sorte de stage probatoire au cours duquel les « anciens » dirigeants peuvent repérer leurs aptitudes et leur efficacité.

Une des principales difficultés qui surgissent avec les commissions des associations tient au manque d'inscription de leur mission dans le temps. *Une commission ne devrait surtout pas être permanente*, mais se fixer au contraire une tâche précise et se dissoudre ensuite (quitte à renaître de ses cendres pour une nouvelle tâche, si ses membres désirent continuer à travailler ensemble).

111 Il en sera ainsi, au moins tant que des procédés plus interactifs n'auront pas été inventés. On peut évidemment penser au « **socialisme interactif** » de Michel Rocard, notion intéressante mais peu efficace sur le plan purement électoral (peut-être parce que mal expliquée). On pourrait aussi rappeler à ce sujet l'« *hypothèse ordinateur* » d'Albert Meister : « A côté de l'« *hypothèse 1984* », ne peut-on rêver à une « *hypothèse ordinateur* » ? » (in *Vers une sociologie des associations*, op. cit., p. 206).

112 Et ce, malgré la phrase célèbre (attribuée à Georges Clémenceau) selon laquelle, pour se débarrasser d'un problème, on crée une commission...

.M2.5.10.5. *Le Bureau* ¹¹³

Sa composition a déjà été donnée au 5.10.1, aussi nous traiterons plutôt ici des *permanents salariés* ¹¹⁴ qui y siègent parfois ¹¹⁵ (ainsi qu'au CA, mais encore plus rarement à l'exception du personnel qui s'y trouve représenté es-qualité). En fait, la ligne de démarcation entre les salariés qui siègent au Bureau et ceux qui n'y siègent pas pourraient se situer en fonction du *niveau de responsabilité*. Les personnels d'exécution (secrétaires, manutentionnaires, etc.) n'y participent jamais ¹¹⁶) et, ce qui est plus surprenant, les personnels de formation non plus ¹¹⁷. En revanche, les personnels d'encadrement, les « chefs de projets » ¹¹⁸ y sont couramment invités (mais pas de manière systématique). Pour dire les choses rapidement le Bureau ou le CA les *invite* lorsqu'il veut les entendre sur l'avancement des dossiers qui leur ont été confiés. Mais de la même façon, le Bureau et le CA préfèrent délibérer hors de la présence des salariés pour ce qui concerne directement ces derniers (rémunérations, licenciements, etc.) ¹¹⁹.

113 Parfois appelé « bureau exécutif ».

114 Les « *permanents* » étant pris dans le même sens que dans le cas des partis politiques.

115 Il semble qu'en la matière existe la plus grande variété de situations. Nous avons nous-même connu la situation des deux côtés, c'est-à-dire en tant qu'administrateur et « employeur » des permanents et en tant que permanent salarié « employé » par le CA dont nous faisons auparavant partie. De tous les cas que nous avons connus, nous ne pouvons tirer de règle unique.

116 Il semble même qu'une telle idée serait inconcevable pour la majorité des administrateurs.

117 Il en fut ainsi à Media et vie sociale, comme à X 2000 par exemple.

118 Profil de poste sur lequel Media et vie sociale nous a employé en 1984/85.

119 On remarquera que la convivialité du travail associatif, le « *travailler autrement* »

Selon les associations, le Bureau recrutera un Directeur ou des Chefs de service ou de projet ou bien un Délégué général (calqué sur l'organisation des festivals de cinéma, qui sont d'ailleurs le plus souvent organisés par des associations).

Ces permanents salariés ont été étudiés par Albert Meister, aussi nous n'y reviendrons pas, considérant que l'ensemble des analyses présentées dans ces ouvrages restent d'actualité.

Dans les domaines que nous avons connus, nous avons repéré quelques précisions supplémentaires à cette description des emplois associatifs.

En premier lieu, le recrutement et la nomination des permanents peut constituer un point de friction entre le Président et son CA ou son Bureau. Très souvent, le Président souhaite que le CA lui laisse carte blanche pour recruter quelqu'un avec qui il travaillera régulièrement. Dans certaines associations, le CA peut chercher à faire nommer son candidat, par exemple pour « équilibrer » le pouvoir du Président (ou carrément pour le surveiller ou lui « mettre des bâtons dans les roues »).

Nous avons ainsi observé une situation assez cocasse et plutôt

montre vite ses limites et découvre son vrai visage. Celui d'un employeur comme les autres, plus mesquin que certains. Nous nous appuyons sur des exemples précis pour porter cette accusation : Maisons Paysannes de France et un jeune Responsable de commission, Media et vie sociale avec quasiment tout son personnel, Espaces pour demain avec son ex-Délégué général et ses secrétaires, X 2000 avec ses formateurs). On peut chercher un début d'explication dans le ton volontiers plus passionnel des engagements électifs et salariaux. Exceptés les personnels d'exécution, les autres salariés d'une association partagent en effet les buts de celle-ci et s'y investissent fortement. Il s'agit d'un « *salarial militant* ». **Bien souvent, ce sont eux qui choisissent leur « employeur » en espérant bien travailler « autrement ».**

surréaliste au cours de laquelle, à la faveur d'un tour de table, un administrateur, Conseiller Technique et Pédagogique de la Jeunesse et des Sports, devait donner son avis sur l'éventualité du recrutement d'un futur Secrétaire général de l'association. Par un effet du hasard, il se trouvait que ce candidat était un Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, qui était « dans le civil » le patron direct de l'administrateur en question, lequel était appelé à donner son avis sur son chef en tant que futur employeur de celui-ci !

La raison de ce tour de table des administrateurs résidait dans le désir de certains de limiter la marge de manœuvre du Président de l'époque en recrutant au dernier moment un outsider. La manœuvre ne réussit pas, mais le Président en sortit affaibli et le Secrétaire général légèrement fragilisé ¹²⁰ face au CA.

En second lieu, il semble que les permanents demeurent assez souvent dans l'expectative quant à des directives d'actions suffisamment claires. Dans la situation idéale, si les CA étaient toujours et sans arrêt constitués de militants brillants, compétents et disponibles, il n'y aurait guère de problèmes, mais dans la réalité, entre le manque de disponibilité, les guerres de clans ou de procédures ou l'incompétence caractérisée, les permanents salariés ne trouvent pas toujours à qui parler. En schématisant un peu, nous serions tenté d'avancer que les

120 L'association en question était Media et vie sociale. Ce CA se tint à Cannes en octobre 1983. Le Président était Olivier Gagnier et le futur Secrétaire général, Maurice Nahory.

Bureaux ou les CA recrutent des permanents en principe fortement motivés (« qui y croient ») mais ne s'avèrent pas capables de se comporter avec eux comme des vrais « politiques », définissant des stratégies ou des finalités générales à mettre en œuvre par ces permanents.

Il nous semble qu'il s'agit-là d'un problème général assez grave qui ne trouve pour le moment que deux familles de « résolution ».

- 1. L'association ne recrute que des amis sûrs** dont l'éventuel dévouement ne remplace pas le manque de dynamisme ou de compétence. A terme, l'association s'enfonce dans la routine et/ou s'institutionnalise, végète ou disparaît (ce qui est encore la meilleure solution ¹²¹).
- 2. L'association recrute des personnes hautement compétentes**, désireuses de lancer ou de conduire des actions de grande ampleur, et inmanquablement les conflits d'analyses et de personnes surgissent, ralentissent l'action ou la brisent. Ou bien ces conflits se déroulent entre les administrateurs, et ils perturbent gravement les permanents (parce que chaque camp veut les conserver ou se débarrasser d'eux). Ou bien ils se développent entre une partie des administrateurs et les permanents (à la faveur de n'importe quelle raison, même mineure) et attisent les rivalités entre les administrateurs.

121 Au sens où la place devient libre pour des successeurs, qui n'ont plus à perdre leur temps à déblayer le terrain ou à le baliser.

Signalons pour finir que les mécanismes énoncés ci-dessus peuvent s'appliquer aux responsables (bénévoles) des commissions (à certains correctifs près).

Les cadres associatifs dirigent eux-mêmes souvent d'autres salariés, ce qui pourrait occasionner de nouveaux conflits de pouvoir, les salariés en question dépendant à la fois du Directeur ou du Délégué et du Bureau ou du CA. En fait, il apparaît assez rare qu'ils « en profitent » en jouant sur le partage des responsabilités. Dans la plupart des cas, le Président ou le CA n'interviennent pas et délèguent assez largement leurs pouvoirs au Directeur ou au Délégué.

Dans la figure 5.53. nous avons enfin insisté sur les relations privilégiées entre le Président ¹²² et le Délégué, le Directeur ou les Chefs de projet. En principe, c'est le Président qui les a recrutés et nommés (même si « pour la forme », c'est le CA et même l'AG qui entérinent les contrats) et c'est à lui qu'ils rendent compte de leurs travaux, d'où sa position parfois difficile, en interface entre le CA et les cadres associatifs.

D'une association à une autre, les situations apparaissent très diverses, la constante absolue se trouvant peut-être du côté de la compétition pour le pouvoir ou le leadership. Le développement accéléré des associations-relais a entraîné la présence obligée de

122 Dans les associations où la fonction de Président est honorifique ou symbolique, c'est par exemple le Secrétaire Général qui assume la quasi-totalité des fonctions qui lui sont normalement dévolues.

membres de droit et de dirigeants nommés sans respect des Conseils d'administration. De même, dans les associations importantes (en termes de budgets), les relations entre les permanents salariés et les membres bénévoles des CA trahissent parfois des conflits aigus et durables, de nature à perturber les missions de l'association. Enfin, dans toutes les associations de taille moyenne ou grande, la démocratie de représentation finit par vider de tout contenu la vie démocratique elle-même. Comme Meister l'avait déjà repéré à propos des associations agricoles, le divorce entre la technocratie savante et la base militante ne cesse de s'accroître.